14-18 : Jaurès assassiné

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15392 7 F

SAMEDI 23 JUILLET 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Parlement européen s'émancipe

« UNE majorité, c'est une majorité », a déclaré, avec raison, Jacques Santer, jeudi 21 juillet, à l'issue du vote de l'Assemblée européenne approuvant d'extrême justesse sa désignation à la tête de la Commission de Bruxelles. Après tout, le premier ministre luxembourgeois venait de sortir vainqueur d'une vraie bataille parlementaire qui, pour la première fois, confère une légitimité démocratique au président de l'exécutif de l'Union.

M. Santer, qui qualifie lui-même de « relative » la majorité obtenue jeudi à Strasbourg, devra donc se garder de tout faux pas en composant la Commission, qui rassemblera seize personnalités européennes autour de lui. Il devra éviter les « parachutages » contestables de commissaires que tenteraient de lui imposer les gouvernements, et que cette Assemblée de Strasbourg, désormais consciente de son pouvoir et de sa force, risquerait de récuser. Le nouveau Parlement a, pour la première fois jeudi, traduit dans ses actes le nouvel équilibre institutionnel né du traité de Maastricht, et entend bien le consolider.

LA nouvelle législature avait débuté dans la continuité, avec l'élection consensuelle de Klaus Hänsch (social-démocrate allemand) à la présidence du Parlement et la répartition sans réelles difficultés des postes annexes. Certes, la tradition voulait que les eurodéputés s'accordent, de temps en temps, quelques poussées de fièvre, quelques frissons pour se persuader de leur existence. Des frayeurs sans lendemain.

Aujourd'hui, la nature du Parlement peut changer sensiblement. Calculs de politique intérieure ou convictions sincères quant à la fonction de cette Assemblée, quelles que soient les motivations qui animent les uns et les autres, la révolte contre l'ordre ancien est patente. M. Santer a failli être la victime expiatoire de ce nouvel état d'esprit.

DEUX cent trente-huit eurodéputés, rompant avec la sacro-sainte règle du consensus, ont contesté la légitimité de la décision élaborée au plus haut niveau par les Douze pour sortir de l'impasse dans laquelle les avait placés le veto de John Major contre le candidat Jean-Luc Dehaene. Le chancelier Kohl, qui a beaucoup misé sur le Parlement européen dans le jeu institutionnel de l'Union, pourrait, si cette tendance à l'émancipation se confirmait, ne pas en retirer que des bénéfices. Le conseil européen devra, en effet, compter, pour toute une série de décisions, budgétaires notamment, avec cette Assemblée qui n'entend apparemment pas être une simple Chambre d'enregistrement.

Rien ne dit que la singularité de ce Parlement, qui consistait à ne pas obéir aux clivages classiques entre la droite et la gauche, survivra à l'attitude désormais plus combative des eurodéputés. Mais, comme le dit Elisabeth Guigou, ancien ministre des affaires européennes qui siège aujourd'hui à Strasbourg, « l'eau tiède est le pire ennemi de la construction européenne ».

page 8

Alors que la France est invitée à prolonger sa présence militaire

Le drame rwandais bouscule la communauté internationale

Après des mois d'inaction, la communauté internationale commence à réagir devant l'ampleur de la catastrophe humanitaire dans la région de Goma, au Zaïre, où les réfugiés rwandais sont menacés de mort, notamment par une épidémie de choléra. Les Etats-Unis envisagent d'envoyer des militaires pour participer au soutien logistique des initiatives humanitaires. De plus en plus de voix s'élèvent pour demander à la France de maintenir son dispositif au-delà du 21 août, échéance du mandat accordé par les Nations unies. M. Balladur a demandé, vendredi 22 juillet, à M. Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, de se rendre « sans tarder à Goma pour y déployer l'aide médicale de la France ».

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Nombre de voix influentes aux Nations unies insistent de plus en plus pour que les troupes françaises restent au Rwanda. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, devrait d'ailleurs effectuer très prochainement une démarche officielle auprès de Paris pour que le gouvernement français prolonge l'opération « Turquoise » – qui doit se terminer le 21 août prochain – afin de tenter de parer à l'immense catastrophe humanitaire dont le Rwanda et le Zaïre sont le théâtre.

Selon un haut fonctionnaire de l'ONU, *« il est évident que les forces de l'ONU ne seront pas au Rwanda avant le départ des troupes françaises et nous sommes obligés d'en parler très franchement avec le gouvernement de Paris ».*

Le ministre français de la défense, François Léotard, est attendu à l'ONU et à Washington au milieu de la semaine prochaine. Il doit y débattre d'une éventuelle prolongation de l'opération « Turquoise » et solliciter une intervention massive de l'armée américaine auprès des réfugiés rwandais.

Dans les plus hautes sphères de l'ONU prédomine un sentiment d'impuissance, voire d'échec, devant l'ampleur du drame humanitaire en cours au Rwanda. *« Nous avons tout essayé pour faire l'impossible et nous avons échoué »*, confiait au *Monde*, jeudi 21 juillet, un haut fonctionnaire de l'ONU à New-York. *« Il y a un sentiment général de fatigue et d'indifférence »* a-t-il ajouté, haussement d'épaules à l'appui, en faisant l'historique de la faillite de la Mission de l'ONU (MINUAR) qui devait assurer la paix civile au Rwanda.

« Nous avions les hommes, ils étaient prêts à partir, mais nous n'avions pas les matériels pour les équiper ni l'argent pour acheter de l'équipement », a-t-il observé, en précisant que certains pays, disposés à fournir des hommes et du matériel pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, commencent à exiger de se faire payer à l'avance.

AFSANÉ BASSIR POUR

Lire la suite page 3
et nos informations pages 3 et 4

EDITORIAL

Pleure, Afrique mal-aimée

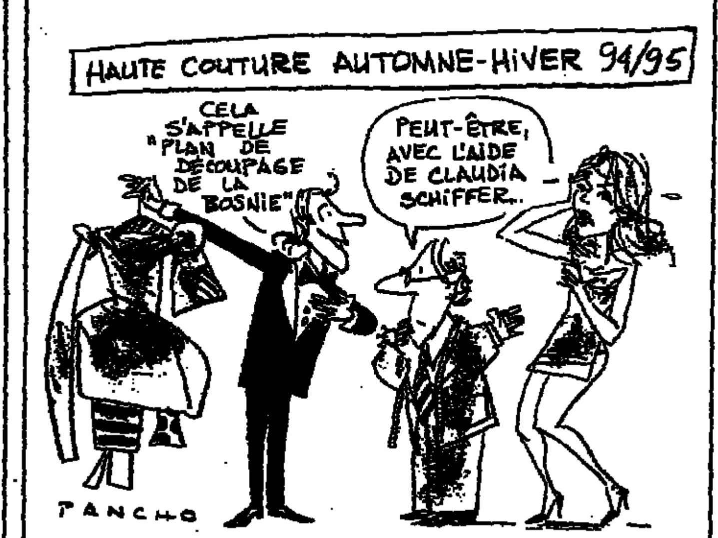
« QU'ILS crèvent ! » : telle semble être, hormis les paroles d'usage à destination d'une opinion sensibilisée par les médias, la seule réponse que ce qu'il est convenu d'appeler la « communauté internationale » a jusqu'à présent apportée aux malheureux Rwandais, successivement victimes d'un génocide, le premier avéré depuis les Khmers rouges, d'un exode aux dimensions bibliques, et maintenant d'une épidémie aux proportions effrayantes. Ainsi le « nouvel ordre mondial » montre-t-il son vrai visage : sans compassion aucune, il ne se met en mouvement que lorsque des intérêts stratégiques, économiques ou militaires, sont en jeu. Alors, que diable irait-il faire au Rwanda, qui n'a ni pétrole ni diamants ? Que ce soit la Chine, hostile par principe à l'ingérence, fût-elle humanitaire, la Russie, qui s'en fiche, occupée qu'elle est à reconstituer les marches de son empire, la Grande-Bretagne, qui n'existe presque plus, ou les Etats-Unis, qui ne veulent pas payer et s'abritent derrière l'alibi somalien, les maîtres du monde, c'est-à-dire du Conseil de sécurité de l'ONU, rivalisent d'une indifférence accablante, et se gardent d'employer le mot « génocide », qui leur ferait obligation d'intervenir. L'ONU, donc, propose d'envoyer cinq mille hommes... en octobre prochain ; peut-être deux mille *« dès »* août, si vraiment la France insiste !

LA France ? Elle est là, heureusement, est-on tenté de dire quand ses soldats – d'élite, et non de logistique – sauvent et protègent ceux qui ont la chance de se trouver dans son rayon d'action. Sans quasiment tirer un coup de feu, l'armée française a donc fait ce qu'il y avait à faire : œuvre humanitaire. Très bien ! Sauf que la France serait plus en accord avec elle-même si elle n'avait pas à porter une croix, sa croix : celle de l'aide qui fut dispensée à ceux-là mêmes qui ont organisé le génocide. L'ONU a trahi ses propres principes, et s'est déshonorée en se retirant de Kigali lorsque les massacres ont commencé ? Certes. Mais que dire de la France, dont les conseillers, eux aussi, étaient toujours là.

J.-M. C.

Lire la suite page 3

La position des Serbes est jugée « inacceptable » par les Occidentaux



Imputant à l'attitude dilatoire des Serbes l'échec du plan de paix international, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a remis en cause, jeudi 21 juillet, son approbation de ce plan. Les Occidentaux ont jugé *« inacceptable »* la position serbe.

page 7

Taslima Nasreen, l'imprudente

Une campagne internationale a été lancée pour défendre l'écrivain bangladaise Taslima Nasreen, condamnée à mort par les intégristes islamistes de son pays pour *« blasphème »* et contre laquelle le gouvernement de Dacca a lancé un mandat d'arrêt. Ses écrits contestés et parfois outranciers, ses diatribes contre l'islam et le Coran en ont fait un symbole de la liberté d'expression en Occident. Mais, dans son propre pays, rares sont ceux qui volent à son secours. Les milieux bangladais les plus ouverts, y compris parmi les féministes – dans un pays où le chef du gouvernement et celui de l'opposition sont toutes deux des femmes –, craignent que ses outrances verbales ne soient utilisées par les groupuscules intégristes pour se tailler une place dans la vie politique.

page 4

Jean-Pierre Rodier futur président de Pechiney

Jean-Pierre Rodier devrait être nommé président-directeur général du groupe Pechiney en remplacement de Jean Gandois, démissionnaire. Agé de quarante-sept ans, polytechnicien, ingénieur du corps des Mines, Jean-Pierre Rodier est le candidat pressenti par le ministère de l'industrie, et sa nomination officielle devrait intervenir rapidement. M. Rodier a suivi une carrière dans la haute administration et au cabinet de Pierre Mauroy avant d'entrer dans l'industrie à Pennarroya et chez Imétal. Il est, depuis 1991, administrateur délégué de l'Union minière, filiale du groupe Suez.

Une nuit avec Shakespeare

Jusqu'au petit matin, le public d'Avignon rit avec « Henry VI », l'une des pièces les plus longues de l'histoire du théâtre

AVIGNON
de notre envoyé spécial

Hosanna ! Le Festival est dans le festival avec l'arrivée de Stuart Seide et de son gang (Seide est natif de Brooklyn) dans la sacro-sainte cour du Palais des papes. Premier coup d'audace de Stuart Seide : il ne donne que des « intégrales ». Vitez, Brook, le faisaient de temps en temps. Stuart Seide risque le tout pour le tout : cinq représentations, cinq « intégrales ». Ce qui veut dire, pour l'une des pièces les plus longues de toute l'histoire du théâtre, que le public d'Avignon entre dans la Cour du Palais à 22 heures et qu'il en sort pour prendre le petit déjeuner. Bernard Faivre d'Arcier, le directeur du Festival, le confirme : le public d'Avignon, désormais, veut à tout prix des Intégrales (j'arrête les guillemets, on n'en finirait plus, mettons un I majuscule à la place). On prend d'assaut les gradins lorsqu'il fait encore jour, avec couvertures, gamelle, thermos d'arabica, et les francs du collier, avec un gros réveille-matin, et on quitte la salle, à regret, quand le soleil est déjà haut.

D'où vient la fièvre des Intégrales ? Est-ce histoire de consommation ? Nous n'achetons plus que des Intégrales. Collections de livres « Omnibus », « Bouquins », l'Intégrale des Mémoires de la comtesse Unetelle, l'Intégrale des Lettres du général Machinchose. Collection de compacts-disques, l'Intégrale des Cantiques de Saint-Blaise de Tournecoupe. Il y a les fioles d'Intégral qui permettent de tout se bronzer, le pain Farine Intégrale qui permet la constipation, le casque Intégral qui, ça vaut mieux, couvre toute la tête, et qui vient de devenir le casque super-Intégral s'il est équipé du talkie-walkie qui permet de converser d'un siège à l'autre, ou d'une moto à l'autre. Le voyage par l'autoroute pousserait aussi à l'Intégrale. On part de Quimper ou de Bruges à la nuit tombante, on atteint Avignon à sept heures du matin. Au Festival, on enchaîne. Les pauses du voyage, ce sont les stations-service. Les pauses d'Avignon, ce sont les entractes.

Donc Stuart Seide tape dans le mille : cinq *Henry VI* de Shakespeare, cinq Intégrales. Comment feront les acteurs, pour récupérer d'une nuit blanche à l'autre ? Question idiote, ils sont jeunes, ils ont la santé, et qu'ils la bouclent ! Oui, *Henry VI* de Shakespeare ! Le deuxième coup fourré de Stuart Seide, car la pièce elle-même est une Intégrale. Shakespeare était tout jeune homme, il ne s'est pas cassé la tête, il a écrit une chevauchée dans le style des *Trois Mousquetaires*, il enjambe les règnes en bottes de sept lieues : du théâtre d'aventures, de cape et d'épée, pour se faire la main.

MICHEL COURNOT

Lire la suite page 12

M 0147 - 0723 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 USS ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 650 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m. ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $)

5. Le socialisme rallié sur la tombe de Jaurès

L'assassinat, le 31 juillet 1914, de Jean Jaurès, personnalité charismatique du socialisme français, eut pour conséquence inattendue une clarification de la position socialiste face à la guerre imminente. Dans son hommage funèbre, Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, rompit avec l'antimilitarisme déjà battu en brèche par une partie de ses amis politiques et proclama son adhésion à la notion de défense nationale.

EN France, la première manifestation de l'Union sacrée n'avait pas eu lieu le 4 août dans l'après-midi, au moment de la lecture du message de Raymond Poincaré à la Chambre des députés et au Sénat, mais le matin. Le matin, on avait enterré Jaurès.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, agrégé de philosophie, historien, écrivain, un des grands tribuns de son époque, Jean Jaurès, dans toute la force de l'âge – il était né à Castres cinquante-quatre ans plus tôt –, était la personnalité éclatante du socialisme français. Depuis la mort du pape du socialisme allemand, August Bebel, en 1913, il dominait aussi le socialisme international. Lénine, une des têtes de file d'un socialisme russe surtout en proie aux querelles intestines, n'était encore qu'une personnalité de second plan. Il semblait bien besogneux par rapport au socialiste français. Personne n'aurait alors imaginé le rôle que cet éternel errant allait jouer dans peu d'années.

La sauvegarde de la paix, qu'il croyait menacée par les rivalités capitalistes, était depuis des années le principal souci de Jaurès. Il avait, longtemps auparavant, en 1895, dans un discours à la Chambre des députés, proclamé que le capitalisme portait en lui la guerre *« comme la nuée dormante porte l'orage »*.

Jaurès avait pris conscience de la gravité de la crise le 25 juillet. Il était ce jour-là à Vaise, un quartier de Lyon où il soutenait le candidat socialiste à une élection partielle. Son discours fut le dernier – on ne le savait pas ! – qu'il devait prononcer en territoire français. Il avait fait part de son inquiétude à ses auditeurs – *« je dis ces choses avec une sorte de désespoir »* –, mais il était encore convaincu que l'union du prolétariat international permettrait d'écarter *« l'horrible cauchemar »*.

A Bruxelles, l'ultime meeting pour la paix attire 15 000 personnes enthousiastes

Effectivement le Bureau socialiste international, directoire du mouvement socialiste mondial, en fait européen, se réunissait à Bruxelles, le 29 juillet. Le représentant autrichien, Victor Adler, s'y montre très pessimiste. Il provoque l'indignation des délégués allemands Hugo Haase et Rosa Luxemburg. Ils croient, eux, en la puissance de la protestation populaire qui monte. Propos qui confortent Jean Jaurès, heureux de l'attitude de la social-démocratie allemande.

Les dirigeants socialistes établirent une déclaration qui fixait la ligne à suivre : intensifier les démonstrations populaires pour imposer une solution arbitrale au conflit austro-serbe. Les prolétariats allemand et français feraient pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils modèrent, l'un, l'Autriche, l'autre, la Russie.

Le soir, la foule des grands jours – on avait vu rarement un tel rassemblement pour une manifestation politique : 5 000 personnes, mais 10 000 n'ont pu entrer – assiste à un grand meeting pour la paix au Cirque royal de Bruxelles. Jaurès en est le principal orateur. Il est l'objet d'une extraordinaire ovation du public bruxellois quand il se lève, un public mêlé de bourgeois libéraux et d'ouvriers, chez qui Jaurès était particulièrement populaire. A Bruxelles, on n'avait pas souvent l'occasion de l'entendre.

Qu'a-t-il dit ? On ne le sait pas exactement. Jaurès improvisait à peu près totalement et les moyens de l'époque ne permettaient qu'imparfaitement de reconstituer un discours. Même s'il a été un peu rasséréné par l'attitude déterminée des socialistes allemands, Jaurès est angoissé. La tonalité de son discours est tout de même optimiste, enjouée même par moments. Il salue le pacifisme du gouvernement français, mais il menace aussi : *« [...] Pour les maîtres absolus, le terrain est miné. Si, dans l'entraînement mécanique et dans l'ivresse des premiers combats, ils réussissaient à entraîner les masses, à mesure que les horreurs de la guerre se développeraient [...], les hommes dégrisés se tourneraient vers les dirigeants allemands, français, russes, italiens, et leur demanderaient : « Quelle raison nous donnez-vous de tous ces cadavres ? » Et alors, la Révolution déchaînée leur dirait : « Va-t-en et demande pardon à Dieu et aux hommes ! »*

Le lendemain, après une nouvelle réunion du Bureau socialiste international, Jaurès fait un crochet par le musée pour revoir les primitifs flamands et reprend le train pour Paris. Son article de la veille, envoyé à *l'Humanité*, annonce *« la magnifique manifestation »* prévue pour le 9 août, où *« par centaines de mille les travailleurs de Paris acclameront la paix »*.

D'après trois de ses compagnons de voyage, Edouard Vaillant, Jules Guesde et Marcel Sembat, Jean Jaurès était confiant ; le quatrième, Jean Longuet, n'a pas gardé le même souvenir. Quoi qu'il en soit, quand ils débarquent à la gare du Nord en fin d'après-midi, Jean Longuet achète *le Temps*, et Jaurès pousse un cri d'angoisse. La Russie a commencé à mobiliser. Néanmoins, il affirme que tout n'est pas perdu.

Il a encore un peu plus de vingt-quatre heures à vivre.

Il déploie une activité intense à la Chambre des députés, auprès des ministres ; il les pousse à faire preuve d'initiatives, à rechercher de nouveaux moyens pour essayer d'empêcher l'irréparable. En fin d'après-midi, Jaurès est reçu, avec quelques autres dirigeants socialistes, par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Abel Ferry, au Quai d'Orsay.

De là, il rentre en taxi à *l'Humanité*, dont il est le directeur. Il y arrive un peu avant 20 heures. Avant d'écrire son article, il va dîner au café du Croissant, rue Montmartre, à deux pas du journal. La tablée des socialistes est nombreuse. Jaurès s'asseoit le dos à une fenêtre qui, par cette chaude soirée d'été, est ouverte. Il n'est séparé de la rue que par un rideau. A 21 h 40, Jaurès termine son repas par une tartelette aux fraises. Le rideau se soulève, un coup de feu. Il meurt quelques minutes plus tard.

Raoul Villain hébété : un assassin à l'esprit faible halluciné de nationalisme

Son assassin, Raoul Villain, hébété par son acte, est arrêté presque immédiatement. Esprit faible, d'un nationalisme porté à l'incandescence par les événements, il avait cru faire acte patriotique. Après avoir passé la guerre à l'abri de sa prison – le fils de Jean Jaurès, lui, avait été tué sur le front en 1917 –, il sera acquitté le 29 mars 1919 et Mme Jaurès, partie civile, condamnée aux dépens !

Que dans ces jours, il se soit trouvé un assassin n'est pas en soi étonnant. A une époque où la faiblesse des lois sur la diffamation permettait en fait tous les excès de plume, Jaurès n'avait cessé d'être vilipendé, menacé, accusé de trahison. Les appels au meurtre le concernant n'étaient pas rares.

Lors de son congrès de juillet 1914, une majorité du Parti socialiste avait voté une motion, appelant, en cas de menace de guerre, à la grève générale ouvrière *« simultanément et internationalement organisée dans les pays concernés »*. Cette motion avait provoqué une forte émotion, ne serait-ce que parce que Jaurès y avait attaché son nom. La violence des attaques dont il fut alors l'objet a pu aussi être, quelques jours plus tard, une cause de son assassinat.

Après l'assassinat, les pouvoirs publics s'inquiètent devant les risques de troubles. Il apparaît très rapidement qu'il n'y a aucun risque. De l'extrême droite à l'extrême gauche, la presse condamne l'acte criminel, mais les événements se bousculent. L'intérêt porté à l'assassinat de Jaurès est fugitif. Dans leur numéro du 2 août, les journaux annoncent la mobilisation générale.

Le catafalque avait été dressé, le 4 août au matin, au coin de l'avenue Henri-Martin et de la rue de la Pompe, à proximité du domicile de Jaurès, 8, impasse de la Tour. Le gouvernement avait souhaité que les obsèques du dirigeant socialiste prennent, dans les circonstances du moment, un caractère d'union. Autour de Paul Deschanel et d'Antonin Dubost, respectivement présidents de la Chambre des députés et du Sénat, la plupart des ministres sont là. Même les représentants des organisations nationalistes sont présents, Maurice Barrès en tête, entouré de membres de la Ligue des patriotes. D'après *le Temps*, la foule est innombrable.

De nombreux discours se succèdent, dont celui du président du conseil, René Viviani, mais le discours le plus écouté est celui de Léon Jouhaux. Pas seulement à cause des qualités oratoires du secrétaire général de la CGT, pas seulement parce que son ton âpre secoue ses auditeurs, mais parce qu'on ne savait pas encore ce que, face à la guerre, les masses ouvrières et leurs dirigeants allaient vraiment faire.

A vrai dire, Léon Jouhaux ne savait pas lui-même ce qu'il devait dire. Il n'avait rien préparé, ses camarades du bureau confédéral de la CGT ne lui avaient pas demandé quelles étaient ses intentions.

Le discours enthousiasma beaucoup de ses auditeurs. Quand il descendit de la tribune, l'émotion, d'après *l'Humanité*, fut *« impossible à décrire »* : *« On ne trouve pas de mots, on lui serre la main et on l'embrasse. »* Il avait surpris par sa tonalité « défense nationale ». Jouhaux avait crié sa haine de la guerre, du militarisme, de l'impérialisme, mais les responsables du conflit étaient, pour lui, les empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

Pour libérer les opprimés, pour réaliser l'entente entre les nations, il fallait d'abord les vaincre et les châtier. Jouhaux, d'un ton saisissant, lançait son imprécation qui soulevait des tonnerres d'applaudissement : *« Empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, hobereaux de Prusse et grands seigneurs autrichiens qui, par haine de la démocratie, avez voulu la guerre, nous prenons l'engagement de sonner le glas de votre règne. »* Et il appelait Jaurès à être leur guide dans cette lutte nouvelle.

« Au nom de ceux qui partiront demain et qui sauront remplir leur devoir »

Cet engagement, il le prenait, portant l'émotion à son comble, *« au nom de ceux, dont je suis, qui partiront demain et qui sauront remplir leur devoir »*. Cette formule, Jouhaux la traîna comme un boulet parce qu'il ne partit pas... et qu'il fut victime d'innombrables quolibets de ses adversaires. Mais quand il la proféra, ni lui ni ses auditeurs ne le savaient.

En clamant son adhésion à la défense nationale, dans de telles circonstances et devant un tel public, Jouhaux revenait de loin. L'homme qui occupa le devant de la scène syndicale pendant un demi-siècle (il mourut en 1954 couvert d'honneurs – il avait reçu le prix Nobel de la paix trois ans plus tôt) avait commencé très jeune, comme ouvrier allumettier. Le gamin d'Aubervilliers avait fait ses classes syndicales très vite. En 1909, il avait tout juste trente ans lorsqu'il accéda au secrétariat général de la CGT.

L'antipatriotisme lié à l'antimilitarisme était alors un des thèmes habituels d'une CGT dominée par le syndicalisme révolutionnaire, animé principalement par des militants anarchistes. Lors de son congrès tenu à Marseille en 1908, la CGT avait préconisé la grève révolutionnaire en cas de guerre. Les congrès suivants avaient confirmé ce mot d'ordre. En réalité, même à l'intérieur de la CGT, ces positions rencontraient de fortes oppositions. Leur influence réelle sur le monde ouvrier était discutable. Au surplus, l'organisation syndicale était en crise avant 1914 et le nombre de ses adhérents décroissait fortement.

Les pouvoirs publics avaient cependant pris au sérieux ces menaces de sabotage de la mobilisation. Ils avaient depuis des années mis sur pied une lourde machinerie, le « Carnet B », où étaient inscrits les noms des antimilitaristes à arrêter avant une mobilisation. On craignait un taux élevé de désertions : lors d'un débat parlementaire en 1912, un député, Adolphe Messimy (il représentait alors l'Ain), qui justement était ministre de la guerre en août 1914, l'avait chiffré à *« deux corps d'armée sur pied de guerre »* !

Au moment où la crise de juillet 1914 éclate, sous la pression de Jaurès le Parti socialiste adopte une attitude claire : le gouvernement français est pacifique, une campagne doit être engagée dans le pays, non pour le combattre, mais pour appeler à l'arbitrage entre les pays européens.

Les manifestations pour la paix animées par le Parti socialiste se placent dans cette perspective. Leur conclusion logique est le ralliement sans ambages à la défense nationale lorsque la guerre est devenue inévitable. Dans l'après-midi du 31 juillet, Jaurès avait obtenu de la CGT qu'elle moule son action sur celle du Parti socialiste. Ses dirigeants avaient pris très rapidement conscience de l'irréalisme de leurs positions d'avant-guerre.

« La classe ouvrière, le cœur meurtri, se soulève d'horreur contre le lâche attentat [...] », mais sa colère ne devait pas se porter contre la nation, proclamait Jouhaux. Au fond, il ne faisait qu'incarner la vague de patriotisme indigné qui soulevait le pays, et même des petites filles comme Anaïs Nin.

Jean-Jacques Becker
Historial de la Grande Guerre

Jean Jaurès en 1913, un tribun à l'apogée de sa carrière politique. (Photo EDIMEDIA.)

LIRE

- Jean-Jacques Becker, *1914. Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977
- Annie Kriegel et Jean-Jacques Becker, *1914. La guerre et le mouvement ouvrier français*, Armand Colin, Collection « Kiosque », 1964
- Actes du colloque « Jaurès et la nation » (en particulier Jean Stengers : « Le dernier discours de Jaurès »), Faculté des lettres de Toulouse, 1965

PROCHAIN ÉPISODE : ANAÏS NIN, PORTRAIT D'UNE FILLETTE EN JEANNE D'ARC





Alors qu'une épidémie de choléra frappe le camp de Goma au Zaïre

Le nouveau gouvernement rwandais appelle les réfugiés à rentrer chez eux

Le nouveau gouvernement rwandais a lancé un appel aux réfugiés, vendredi 22 juillet, pour qu'ils regagnent leur zone d'origine, et demandé aux fonctionnaires de reprendre le travail. Dans une déclaration lue à la radio nationale, le ministre de l'intérieur a souligné que la population pouvait désormais se déplacer normalement dans le pays.

Selon le premier ministre, Faustin Twagiramungu, plusieurs ministres du nouveau gouvernement vont se rendre avant la fin de la semaine dans la zone de sécurité humanitaire, au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie pour convaincre les réfugiés de rentrer chez eux. M. Twagiramungu s'est prononcé en faveur de la création, au Rwanda, de *«zones de distribution d'aide alimentaire pour inciter les gens à revenir»*. Il a également indiqué que le conseil des ministres avait recommandé au président, Pasteur Bizimungu, de se rendre au Zaïre pour évoquer, avec le maréchal Mobutu, *«le problème de la présence d'un million de Rwandais à Goma»*.

M. Twagiramungu a rencontré jeudi à Kigali Bertrand Dufourcq, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, et le général Raymond Germanos, responsable des opérations à l'état-major des armées, envoyés par le gouvernement français dans *«le cadre de l'achèvement de l'opération «Turquoise». «Nous avons obtenu l'assurance du premier ministre qu'il n'y aurait pas de représailles après le départ des militaires français»*, a indiqué M. Dufourcq. La délégation française, qui n'est restée que quelques heures à Kigali, n'a été reçue ni par le nouveau président ni par l'homme fort du FPR, le général Paul Kagamé.

Ce dernier, qui cumule les postes de vice-président de la République, de ministre de la défense et de chef d'état-major du FPR, a mis en garde les pillards, indiquant qu'ils seront arrêtés et punis. Le pillage est largement répandu dans Kigali, les voleurs pénétrant par effraction dans les maisons abandonnées.

Autre sujet de préoccupation : l'attribution et l'occupation arbitraires de bâtiments et de terres par le FPR. Les maisons abandonnées sont réquisitionnées et attribuées à des personnes proches de ce mouvement. A Kigali, de nombreuses habitations portent à la craie blanche la mention *«réservées»*. La presque totalité des habitations des dignitaires de l'ancien régime et les résidences d'ambassadeurs sont occupées par des officiers supérieurs du FPR.

A Paris, le ministre des affaires étrangères a lancé jeudi un appel aux nouveaux dirigeants pour qu'ils garantissent la sécurité des réfugiés et les incitent à rentrer chez eux. *«Je lance un appel à ce gouvernement : êtes-vous capable aujourd'hui, oui ou non, de rassurer les populations qui sont parties? Etes-vous capable de leur garantir la sécurité dans votre pays, le Rwanda?»*, a déclaré Alain Juppé sur RTL. Il a confirmé à la télévision que la France envisageait de maintenir une présence logistique à la frontière du Rwanda après l'expiration, le 22 août, de son mandat. Le Quai d'Orsay a également annoncé que la France allait installer une cellule humanitaire à Bujumbura, avec l'accord des autorités du Burundi, de façon à améliorer le pont aérien humanitaire pour le Rwanda.

Enfin, le ministre britannique chargé de l'aide au développement, Lynda Chalker, doit se rendre la semaine prochaine au Rwanda pour juger de la situation. Le Canada a accordé une assistance de 10 millions de dollars canadiens (environ 7,2 millions de dollars US) aux réfugiés rwandais au Zaïre, et l'Australie a décidé de fournir une nouvelle aide de 1,5 million de dollars. – *(AFP, Reuter.)*

Un mouroir à ciel ouvert

Des centaines de réfugiés rwandais meurent du choléra : une épidémie que les organisations humanitaires n'ont pas les moyens d'enrayer

GOMA (Zaïre)

de notre envoyé spécial

Des centaines de cadavres, foyers d'infections, gisant abandonnés au milieu d'une masse de réfugiés rwandais en mouvement perpétuel pour trouver de l'eau qui, contaminée, les tuera peut-être à leur tour. Dans la ville de Goma, les Hutus qui ont fui le Rwanda et l'avance du Front patriotique rwandais (FPR) dominé par les Tutsis, meurent par centaines. Et, dans cette région au nord-est du Zaïre, par milliers. De soif, de faim, de fatigue, de maladie, surtout de dysenterie et du choléra.

Les alentours de l'aéroport, là où les soldats français ramassent les corps, là où l'aide n'arrive pas assez vite, sont devenus un mouroir à ciel ouvert. L'épidémie de choléra, confirmée par les analyses, prend de l'ampleur. Jeudi 21 juillet, plusieurs centaines de personnes avaient succombé, selon les organisations humanitaires internationales. Personne ne semble en mesure de dire combien, tant la marée de réfugiés (1 million, 1,2 ou 1,8 million à Goma? Personne ne sait) a semé la confusion dans la ville envahie.

«La situation est dix fois pire qu'hier, quand nous n'avions que quelques dizaines de cas», dit un médecin d'une organisation humanitaire. Du lever du soleil à la tombée de la nuit, le visage protégé d'un masque chirurgical blanc, on enterre – sans plus compter – les corps dans de grandes fosses communes, creusées à la hâte, vite recouvertes de chaux vive et rapidement rebouchées. *«Même en Somalie, ce n'était pas aussi catastrophique»*, estime un soldat français en montrant les cadavres entassés. Des enfants, souvent.

Faute d'eau potable suffisante, le choléra, qui existait à l'état endémique dans la région, semble responsable d'une bonne partie de l'hécatombe qui frappe les réfugiés affaiblis par l'exode. Dans le seul camp de Munigi, à 8 kilomètres au nord de Goma, Médecins sans frontières-International a recensé près de 300 morts du choléra jeudi, contre 120 la veille, le jour où l'épidémie s'est manifestée. *«Il y a entre 400 et 600 cas déclarés dans ce camp, beaucoup ne passeront pas la nuit»*, dit Isabelle Tardieu, de MSF.

Un exode aux dimensions bibliques

Si l'épidémie n'est pas rapidement enrayée – et elle risque de ne pas l'être – beaucoup de réfugiés vont mourir. Selon le docteur Koenraad Henckaerts, de MSF, entre 10 000 et 50 000 personnes pourraient être contaminées, dont la moitié pourrait mourir, faute de traitement. Jeudi, MSF a utilisé 4 600 litres de liquide de perfusion et n'a de réserves que pour quelques jours. Les organisations humanitaires paraissent dépassées par cet exode aux dimensions bibliques et incapables pour l'instant d'enrayer l'épidémie. Le pont aérien ne couvre que 10 % des besoins en eau potable. L'eau – douteuse – du lac Kivu que boivent les réfugiés risque d'être polluée (si elle ne l'est déjà) par les cadavres. Alors que les matières fécales sont contaminantes, les centaines de milliers de réfugiés n'ont pas de latrines, difficiles à creuser dans le sol volcanique de cette région.

Une mécanique mortelle semble s'être mise en place. Les morts contaminent les vivants. Les vivants, exténués, affamés, ne peuvent plus s'occuper des morts, ni même des malades, abandonnés. Comme cet homme qui passe sur la route et refuse de donner un peu de sa précieuse eau à une femme mourante, prostrée à terre.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dépassé par ce désastre annoncé, a couvert jeudi moins de 15 % des besoins alimentaires des réfugiés de Goma et espérait en couvrir 30 % vendredi. Mais les capacités de l'aéroport de Goma, dont l'unique piste est parfois envahie par les réfugiés ou le bétail, sont très limitées. Le HCR espère l'ouverture rapide d'un pont aérien à Bujumbura, la capitale du Burundi, afin d'acheminer de l'aide par la route. Pour beaucoup, il sera sûrement trop tard.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

«Vibrio cholerae»

Le choléra est l'une des plus anciennes maladies de l'humanité, qui prit le nom de «fléau» au XIXe siècle, lorsqu'elle atteignit l'Europe. Sept pandémies ont été recensées depuis 1917. Un bilan épidémiologique de l'OMS signalait fin 1993 que le nombre de cas de choléra notifiés à ses services avait atteint des niveaux jamais égalés lors de la septième pandémie, avec un pic de 595 000 cas en 1991.

En 1992, soixante-huit pays avaient rapporté près de 470 000 cas et 8 072 décès, et, pour la première fois depuis plus d'un siècle, la quasi-totalité des pays d'Amérique centrale et du sud avait été touchée. En Afrique, plus de 25 000 cas ont été déclarés en 1993 au Malawi et près de 5 000 au Zimbabwe. Avec le Mozambique et la Zambie, ces quatre pays comptaient à eux seuls 85 % des cas signalés sur le continent africain l'an dernier.

En Somalie, fin mai, on recensait 18 000 cas de choléra et 244 morts, après trois mois d'épidémie, montrant à quel point l'opération humanitaire des Nations unies (ONUSOM) n'avait pas modifié fondamentalement l'état de sous-développement sanitaire du pays.

Le choléra est dû à un germe bactérien, *Vibrio cholerae*, découvert en 1882 par Robert Koch. La contamination se fait par voie orale, le plus souvent à partir de l'eau de boisson, mais aussi d'aliments contaminés (poissons ou fruits de mer crus ou mal cuits, fruits et légumes crus). L'agent infectieux envahit le tube digestif et se fixe sur les cellules de l'intestin grêle. Là, il se multiplie et produit une toxine responsable, après un délai d'incubation remarquablement court (inférieur à cinq jours), des manifestations cliniques de la maladie (diarrhées aqueuses indolores, vomissements, déshydratation, signes nerveux).

Seule une réhydratation correcte et précoce et un traitement antibiotique permettent d'enrayer son évolution. Il peut être nécessaire de pratiquer des perfusions sur les malades gravement déshydratés. Aucun vaccin n'étant véritablement efficace, les règlements sanitaires internationaux ont supprimé en 1973 la vaccination obligatoire.

Début 1993, un nouveau germe de *Vibrio cholerae*, baptisé *Vibrio cholerae O139* ou «Bengal», particulièrement toxique et résistant, est apparu en Asie, d'abord en Inde et au Bangladesh, puis en Thaïlande et en Chine, faisant craindre une huitième pandémie (*le Monde* du 18 août 1993).

L. F.

CLÉS/ *Les associations humanitaires*

■ **Médecins sans frontières**, qui a plus de cent personnes dans la région, recherche des médecins disponibles pendant trois mois. A l'exception de la crise au Kurdistan, c'est la première fois que MSF doit lancer un tel appel aux vocations. L'organisation, qui indique avoir presque épuisé ses réserves, estime avoir également besoin de 50 millions de francs. Les médecins qui souhaitent aider MSF peuvent appeler au siège parisien. Tél. : 40-21-28-28. Les dons peuvent être adressés à MSF, boîte postale 77, Paris 75011.

■ **La Croix-Rouge française** a adressé un appel par courrier à cinq mille chefs d'entreprise, appel qui a reçu le soutien du CNPF. Les dons peuvent être adressés par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Croix-Rouge française, mention Rwanda, adressé à Croix-Rouge Française, 94944 Créteil, ou par carte bancaire 3615 Croix-Rouge.

■ **L'UNICEF** lance un appel urgent pour les quelque 130 000 enfants totalement seuls à Goma. Le comité français recueille les dons à l'adresse suivante : UNICEF opération Rwanda, BP 600, 75006 Paris.

■ **Solidarités** a été l'une des premières organisations à travailler dans la zone humanitaire de l'opération Turquoise. 19, rue Daviel, 75013 Paris. Dons au CCP 36 950 85 M La Source.

■ **Aide et Action**, organisation qui s'occupe des enfants, propose un parrainage d'enfants rwandais. 67, boulevard Soult, 75592 Paris Cedex 12. CCP 482 533 Y Paris.

■ **Le Secours catholique**, très présent avec Caritas depuis le début des événements. 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. CCP 737 G Paris.

■ **Médecins du Monde** est présent au Zaïre et au Rwanda. 67, avenue de la République, 75541 Paris Cedex 11 CCP 1144 Z Paris.

■ **L'Action internationale contre la faim** (AICF), 9, rue Dareau, 75014 Paris. CCP 2820 W Paris.

Le CICR craint que la maladie ne se propage très rapidement

GENÈVE

de notre correspondante

Selon le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, les travailleurs sanitaires qui s'activent dans la région de Goma craignent que la propagation de l'épidémie de choléra s'étende *«à la vitesse d'un feu de buissons»*. Aussi, priorité est donnée à la localisation des sources d'eau polluée et aux mesures tendant à en prévenir l'accès.

Une des principales difficultés réside dans la nécessité d'isoler ceux qui sont déjà atteints par le fléau, alors qu'ils se trouvent au milieu d'une foule particulièrement dense. Le CICR est loin d'espérer pouvoir faire face, à lui seul, à l'étendue du désastre. Les équipes médicales spécialisées, le matériel de perfusion et les antibiotiques risquent de faire rapidement défaut.

Alors que le CICR «officialise» en quelque sorte la gravité de l'épidémie, étrangement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne se prononce pas à ce sujet. Son porte-parole, Michel Barton, nous a déclaré que, *«bien que consciente du danger, l'OMS n'est pas en mesure de confirmer la présence du choléra à Goma»*. Il nous a précisé qu'un laboratoire mobile de l'OMS se déplace de Kabalé, en Ouganda, vers Goma afin d'y procéder à des analyses.

En outre, l'OMS a mis en place des postes de surveillance, sorte de sentinelles épidémiologiques, à Kabalé, Bujumbura, N'Gara (Tanzanie), et Bukavu (Zaïre). Ses locaux de Kigali n'ayant été saccagés qu'en partie, l'organisation compte se réinstaller d'ici peu dans la capitale rwandaise. On peut donc espérer que, quand elle sera convaincue de la présence du choléra dans la région, l'OMS agira en conséquence.

ISABELLE VICHNIAC

Un drame qui bouscule la communauté internationale

Suite de la première page

Le haut fonctionnaire a insisté auprès de la presse sur la situation d'extrême précarité financière dans laquelle se trouve l'organisation face à la multiplication des interventions auxquelles elle doit participer : *«Nous sommes devenus une sorte de super-mendiant, les États membres n'arrêtent pas de nous demander de créer des forces de maintien de la paix, mais ils ne sont pas prêts à les financer.»*

M. Boutros-Ghali a d'ailleurs écrit une lettre au Conseil de sécurité, dans laquelle il demande aux États membres qui n'ont pas payé leur contribution de le faire aussi tôt que possible. Dans une liste intitulée *«Les cinq États qui doivent le plus d'argent»*, il rappelle que les Etats-Unis arrivent en tête avec 1,3 milliard de dollars, suivis par la Russie (573 millions), l'Ukraine (160 millions), la France (155 millions) et le Japon (116 millions). Selon le secrétaire général, les opérations de l'ONU en Somalie et au Mozambique se retrouvent avec un compte totalement vide depuis la semaine dernière.

Les Africains accusent l'ONU

Le haut fonctionnaire de l'ONU, toujours très soucieux des intérêts de l'Afrique, a estimé que le comportement du nouveau gouvernement au Rwanda a été *«jusqu'à maintenant raisonnable»*. Il n'a cependant pas exclu que l'équipe au pouvoir à Kigali se laisse aller à quelques dérapages et a constaté que le seul pouvoir de l'organisation serait d'*«observer attentivement»* la situation et de menacer le nouveau gouvernement de ne pas lui accorder d'aide internationale. Selon lui, la même tragédie pourrait se répéter au Burundi voisin : *«La situation y est calme pour l'instant, mais n'importe quel incident pourrait déclencher des massacres.»*

Le secrétaire général devait lancer un appel pressant à la communauté internationale, vendredi, pour qu'elle se mobilise en faveur du Rwanda. Il a décidé d'y dépêcher son adjoint pour les affaires humanitaires, Peter Hansen. Les experts de l'ONU soulignent que l'aide financière, dans ce cas précis, ne suffit pas, et que l'action humanitaire dépend avant tout des moyens logistiques requis sur le terrain. Le parachutage des vivres pourrait d'ailleurs être envisagé.

Pour inciter les réfugiés rwandais à quitter les pays voisins, le secrétaire général aurait contacté jeudi le président ougandais Yoweri Museveni, en lui demandant de lancer des programmes de radios répétés, qui encourageraient les réfugiés à rentrer chez eux. Selon l'ONU, la famine pourrait être évitée si les réfugiés acceptaient de rentrer au Rwanda tout de suite, car le moment des récoltes approche.

Pour les milieux dirigeants de l'organisation, les Etats-Unis devraient incessamment dépêcher des troupes dans la région. Cependant, le débat rwandais porte aussi sur une question plus politique : nombre de chefs d'Etat africains se disent convaincus que les Occidentaux auraient agi plus vite si une telle catastrophe s'était produite en Europe. *«Ils accusent l'ONU de racisme*, a poursuivi le haut fonctionnaire qui s'entretenait avec la presse, *je leur réponds qu'il n'y a guère plus de sollicitude de la communauté internationale lorsque des drames humanitaires de grande ampleur se produisent en Géorgie ou au Haut-Karabakh.»*

AFSANÉ BASSIR POUR

ANGOLA : les combats reprennent au nord et au sud du pays. – De nombreux civils ont fui du sud du pays vers le nord de la Namibie à la suite d'affrontements entre les combattants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et l'armée gouvernementale, a annoncé, jeudi 21 juillet, la radio de l'UNITA. Dans le nord, vingt-quatre civils ont été tués et vingt-huit autres enlevés en fin de semaine dernière, a indiqué jeudi la radio officielle. – *(AFP.)*

Pleure, Afrique mal-aimée

Suite de la première page

Et que répondre, même en sachant que nous sommes en bonne compagnie (celle de l'Afrique du Sud, notamment), à ceux qui comme Etienne Tshisekedi, premier ministre destitué du Zaïre, relèvent qu'il eût été nécessaire de *«stopper le trafic d'armes, les infiltrations d'artillerie et de munitions qui se poursuivent sans trêve depuis 1991 du Zaïre vers le Rwanda, dans le but d'attiser les intégrismes ethniques»*?

Sans doute faut-il se garder de toute naïveté : il n'y pas les bons d'un côté, les méchants de l'autre : le FPR tutsi fait le vide autour de lui, est responsable de l'exode, et ne veut laisser rentrer que les paysans, au prétexte des récoltes, ce qui lui permet d'exclure le retour des intellectuels hutus : si cela était confirmé, cela rappellerait quelque chose, n'est-ce pas, du côté du Cambodge...

∴

Mais que répondre, en effet, sinon que la France ne peut plus prétendre, dans cette affaire, rétablir l'ordre, donner des leçons ou distribuer les bons ou les mauvais points. Elle peut, elle doit continuer de faire progresser la solidarité, en déployant sa diplomatie contre l'égoïsme des nations. Mais si elle veut éviter de jouer le pompier-pyromane, elle a surtout à repenser, trente ans après la décolonisation, sa politique «d'aide» à une Afrique en détresse. Celle-ci est aujourd'hui marginalisée, victime de la dérive des continents qui fait que, ne représentant que 1 % du produit mondial et 2 % des échanges internationaux, elle ne compte plus. Seules ses capacités de «nuisances» préoccupent un reste du monde qui craint la propagation du sida, les dégradations de l'environnement (avec la progression du désert), et les pressions de l'immigration. Commençons donc par changer notre regard sur l'Afrique et, si nous voulons rester présents, soyons dignes de cette présence. Etre dignes, c'est se conformer à un devoir d'humanité et, pour ce qui concerne la France, à une obligation d'humilité.

J.-M. C.

AFRIQUE

La situation des réfugiés rwandais

Les Etats-Unis envisagent l'envoi de militaires

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le président américain Bill Clinton a annoncé, jeudi 21 juillet, le lancement d'un *«plan d'action pratique»* destiné à aider les Nations unies à faire face à la *«catastrophe humaine»*, et notamment à enrayer l'épidémie de choléra qui s'est déclarée à Goma. Cette annonce a été faite quelques instants après que le président eut rencontré le directeur de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), Brian Atwood, rentré la veille de Goma.

Le haut fonctionnaire américain a annoncé que les Etats-Unis allaient dégager une aide supplémentaire de 41,4 millions de dollars, s'ajoutant aux 35 millions de dollars débloqués en début de semaine par Washington. Le Pentagone devrait envoyer dans la région de Goma des médecins, des spécialistes en logistique et des ingénieurs militaires. Les Etats-Unis envisageraient d'aménager des pistes d'atterrissage à Goma pour faciliter l'acheminement des secours, et de construire des entrepôts à Entebbe, en Ouganda, pour accueillir les cargaisons d'aide humanitaire. Dans son rapport rendu public jeudi par la Maison Blanche, Brian Atwood a déclaré : *«Nous demandons avec insistance aux Français de cesser de menacer de se retirer de leur zone de sécurité dans le sud-ouest du Rwanda.»*

Le Congrès a, lui aussi, commencé à s'émouvoir. Douze sénateurs ont exhorté le président Clinton à envoyer d'urgence des soldats américains. Dans une lettre au président, signée notamment par le démocrate Sam Nunn et par le républicain Richard Lugar, les sénateurs font valoir que l'armée américaine *«est la seule organisation capable de répondre rapidement et efficacement à une crise de cette ampleur»*.

A. B. P.

MAROC

L'amnistie royale pourrait décrisper la vie politique

Les 424 bénéficiaires de l'amnistie royale, considérés pour la plupart comme des détenus politiques par les organisations humanitaires, ont été libérés, jeudi 21 juillet, dans tout le pays, a annoncé l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH). Parmi eux figure Ahmed Khiar, le plus ancien prisonnier d'opinion, dont la condamnation à la peine capitale, en novembre 1972, fut commuée en trente ans de prison ferme, vingt ans plus tard.

En revanche, Abdessalam Yassine, le chef du mouvement interdit Adl wal Ihssane (Justice et Bienfaisance) qui est assigné à résidence sans jugement depuis décembre 1989, n'est pas au nombre de la centaine de fondamentalistes musulmans élargis par Hassan II (*le Monde* du 22 juillet).

Toutes les organisations humanitaires aussi bien que l'ensemble de la classe politique n'en ont pas moins salué, sans trop de réserves, comme *«un événement»* l'initiative royale. Dans un communiqué, le bureau national de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) qualifie de *«grande victoire»* et d'*«acquis historique»* la *«fermeture du douloureux dossier des prisonniers et exilés politiques»*.

Dans un éditorial, le quotidien du parti de l'Istiqlal, *El Alam*, évoque *«une longue lutte devenue glorieuse grâce aux décisions du souverain»*. Pour sa part, le bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'un des principaux partis d'opposition, se félicite de cette *«sage décision»* qui contribuera à *«enraciner l'Etat de droit»*. De son côté, le bureau exécutif de la Confédération démocratique du travail (CDT) évoque déjà *«l'aube d'un jour nouveau et un lendemain plein de liberté, d'équité et de démocratie»*.

Les comités de lutte contre la répression au Maroc qui sont installés en Europe entendent, eux, *«continuer à se battre pour obtenir une amnistie totale et sans exclusive aucune»*. Ils exigent que le pouvoir fasse toute la lumière sur le sort des disparus et verse aux intéressés des dommages et intérêts, que *«les auteurs de tortures et de mauvais traitements qui occupent des postes-clés soient traduits en justice»*.

Le geste royal va-t-il décrisper la vie politique ? Hassan II, qui avait tenté, en vain, au lendemain des élections législatives de juin 1993, d'attirer l'opposition au pouvoir, avait été contraint de s'entourer de technocrates. Soucieux de sortir de cette *«situation anormale»*, il a indiqué, le 8 juillet, lors de la Fête de la Jeunesse, qu'il inviterait tous les partis représentés au Parlement, *«vers la fin de cette année, à se mobiliser pour œuvrer dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale»*.

J. de B.

ASIE

Bangladesh : la solitude de l'écrivain Taslima Nasreen

Menacée de mort par les islamistes et recherchée par la police la «Salman Rushdie» bangladaise a peu de partisans dans son pays

DACCA

de notre envoyé spécial

Taslima Nasreen est une femme très seule aujourd'hui au Bangladesh : pratiquement personne, dans le pays, y compris parmi les plus modérés, les plus anti-fondamentalistes, les plus féministes, de ses compatriotes, ne défend la romancière, dont les écrits *«pornographiques»* et les propos *«blasphématoires»* lui ont valu deux *fatwas* de groupuscules islamistes et un mandat d'arrêt du gouvernement. Mme Nasreen, âgée de trente-deux ans, trois fois divorcée, a clairement dépassé les limites, il est vrai de plus en plus étroites, de ce qui est tenu pour tolérable en terre d'islam. Cachée, vraisemblablement, quelque part dans Dacca depuis que la police est à ses trousses, l'écrivain ne peut pas compter sur le soutien de celles et ceux qui auraient dû la défendre.

Tant que ses articles et poèmes se limitaient – certes de façon outrancière selon les canons locaux – à exalter les droits des femmes, passe ! Mais après avoir déclaré, dans son démenti à une première interview à un journal indien (1), que le Coran est *«obsolète»*, dans une société moderne, Taslima Nasreen a fait contre elle l'unanimité des musulmans, soit 88 % de la population du pays.

La réaction des islamistes n'a, bien entendu, rien de surprenant : déjà sous le coup d'une première *fatwa* (condamnation à mort), lancée en septembre 1993, par le «Conseil des soldats de l'islam» – obscur groupe extrémiste de Sylhet, au nord-est du pays, qui a mis sa tête à prix pour l'équivalent de 8 000 F –, Mme Nasreen ne pouvait espérer la mansuétude des «barbus» : *«Pour tout musulman* [qui insulte le Coran], *la punition est la mort*, affirme calmement Maulana Aziz Ul Haq, chef du groupe fondamentaliste Khelafat Majlis. *Je n'approuve pas ceux qui ont émis des* fatwas *contre elle, car ils n'avaient pas le pouvoir de le faire*, ajoute le vieil homme à barbe blanche dans sa *madrasa* [école coranique] de Dacca; *ainsi l'ayotallah Khomeiny, qui a condamné, à juste titre, Salman Rushdie, était chef religieux et politique de l'Iran. Mais, quoi qu'il en soit, si Taslima Nasreen n'est pas jugée, elle ne pourra jamais espérer vivre au Bangladesh.»*

«Une loi anti-blasphème doit être introduite dans notre législation, renchérit Golam Azam, chef du Jamaat Islami, parti fondamentaliste qui a remporté 18 sièges seulement sur 300 lors des législatives de 1991, mais dont l'audience croît. *La religion*, dit-il, *est un choix personnel, mais on ne peut admettre qu'un musulman tourne en ridicule le Prophète et le livre saint.»*

Telle a sans doute été l'erreur tactique de *Taslima Nasreen* : en insultant le Livre, elle s'est mise à dos celles et ceux qui la soutenaient, jusque dans l'intelligentsia. *«Les islamistes sont les premiers bénéficiaires de l'«affaire» Taslima»*, nous déclare ainsi Serajul Islam Chowdury, un libéral farouchement opposé aux extrémistes musulmans, qui est professeur de littérature anglaise à l'université de Dacca. *«A cause d'elle, la mouvance des partis obscurantistes et islamistes, jusque-là divisée, a trouvé un terrain d'entente contre l'ennemi commun. Résultat : ils sont aujourd'hui plus puissants»*, affirme de son côté l'éditorialiste Ennayetullah Khan, rédacteur en chef du très respecté hebdomadaire *Holiday*.

Pas de soutien de la part des femmes

Quant aux «gauchistes» locaux, qui se sont heurtés aux militants islamistes en une bataille rangée le 30 juin lors d'une grève générale, ils se sont contentés de défendre le principe de la liberté d'expression, en se gardant de mentionner le nom de celle par qui le scandale est arrivé.

Les femmes du Bangladesh ont lâché Taslima Nasreen. A commencer par la première d'entre elles, le premier ministre Khaleda Zia : l'an dernier déjà, son gouvernement lui avait confisqué son passeport pendant plusieurs mois, et avait interdit son dernier livre, *La honte (Lajja)*. Dans cet ouvrage, l'auteur décrivait le sort tragique de la minorité hindoue du pays lors des troubles interconfessionnels qui ont suivi la destruction, fin 1992, de la mosquée d'Ayodhya, en Inde, par une poignée de fanatiques hindouistes.

Et après ses commentaires sur le Coran, la police a lancé, le 4 juin dernier, une assignation à comparaître contre Taslima, l'amenant à se cacher. L'article 295 A du code pénal bangladais – hérité des Britanniques, qui entendaient ainsi prévenir les violences entre communautés musulmane, hindoue, chrétienne, bouddhiste, etc. – permet en effet de traîner devant les tribunaux quiconque *«oralement ou par écrit heurte le sentiment religieux»*.

«Taslima Nasreen est une idiote qui ne mérite plus d'être bangladaise.» C'est là l'observation d'une autre femme, Cheikh Hasina, chef de l'opposition de la Ligue Awami, parti historiquement d'inspiration aussi «laïque» qu'il est possible ici, et qui a fait figurer dans son programme la défense des droits des femmes. Elle ajoute : *«La liberté d'expression, c'est bien; encore faut-il en définir les bornes. Il y a façon et façon de s'exprimer.»*

Le pire, pour Taslima Nasreen, est sans doute d'être critiquée par celles qui auraient dû être ses plus ardents défenseurs : la plupart des féministes bangladaises pensent, en effet, que l'écrivain est allé trop loin : *«On peut critiquer l'islam. Mais la teneur de ses propos a plus desservi que servi la cause qu'elle prétendait défendre*, déclare ainsi Mahim Sultan, membre du mouvement Pour les femmes (Naripokkho); *désormais, même l'opinion publique libérale n'ose plus aborder de front la question de la liberté des femmes dans la société musulmane de peur d'être accusée de soutenir Taslima Nasreen.»*

Dans ce Bangladesh musulman à près de 90 %, considéré en général comme tolérant mais conservateur, un écrivain qui défend le droit des *«hommes à violer des femmes»*, tout en s'élevant contre la mâle tendance à *«déchirer les vagins»*, et qui compare dans ses poèmes le désir masculin à des *«araignées tissant leurs toiles sur les poils pubiens»* avait peu de chances d'acquérir une large et durable popularité. En apparaissant récemment à la télévision anglaise cigarette à la bouche tout en feuilletant négligemment les pages du Coran, Mme Nasreen ne s'est pas davantage concilié ceux de ses compatriotes qui ont eu connaissance de l'épisode.

«Société répressive et frustrée»

«Quand elle écrivait dans les journaux pour défendre le droit des femmes, il y avait matière à débat, note Mitti, une étudiante de l'université de Dacca qui a passé presque toute sa vie au Royaume-Uni; *je me rappelle des discussions passionnées avec des hommes et des femmes : Taslima choquait et suscitait des réactions mitigées mais intéressantes. Son style était direct. Elle allait droit au but. On n'en revenait pas qu'une femme puisse être aussi provocatrice dans une société musulmane. Mais ses propos contre le Coran sont stupides : elle a heurté tout le monde et ça ne sert pas notre cause, à nous les femmes.»*

En une semaine à Dacca nous n'aurons rencontré, dans l'intelligentsia bangladaise, qu'une seule personne, un homme, désireux de défendre la «Salman Rushdie» locale. Refusant d'être cité en raison de sa position, B. dit son *«admiration»* pour cette femme qui *«ose dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas dans cette société répressive et frustrée. Quand je pense à elle, j'ai honte parce que je n'oserais pas faire ce qu'elle fait et dire ce qu'elle dit»*.

Le soutien apportée à Taslima, *«martyre de l'islam»*, par le parti extrémiste hindouiste indien BJP n'a pas contribué à améliorer l'image de l'écrivain au Bangladesh, où le puissant voisin est perçu comme un pays dominateur. En distribuant des milliers d'exemplaires de son livre en Inde après l'avoir fait traduire en hindi, les nationalistes hindouistes auront rendu un service ambigu à un auteur qui sert si bien leur cause dans une Inde où la tension hindo-musulmane est *récurrente*...

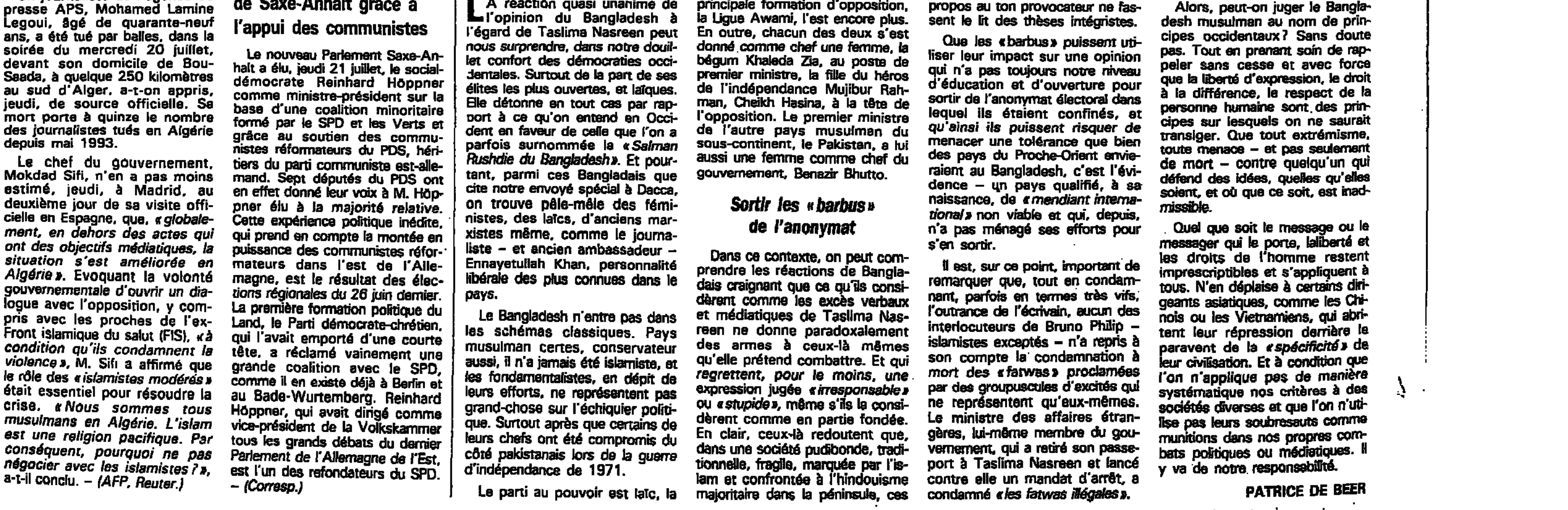
Les livres et poèmes de Taslima Nasreen sont, ici, rarement considérés par ses confrères et consœurs comme dignes de la grande littérature bengalie. Par ailleurs, nombre d'hommes politiques, de journalistes, d'universitaires s'irritent de la publicité donnée à l'écrivain en Occident. *«C'est une tempête dans un verre d'eau*, déclare ainsi au *Monde* le ministre des affaires étrangères, Mostafizur Rahman; *la police lui a délivré une assignation à comparaître et elle se cache. Si elle se présentait devant les tribunaux, la justice suivrait son cours. En France, vous avez refusé aux musulmanes de porter le voile à l'école : c'est votre loi et nous la respectons. Mme Nasreen, elle, a enfreint une loi laïque du Bangladesh. Cela ne nous a pas empêchés de condamner les* fatwas *illégales lancées contre elles par les fondamentalistes.»*

On pourrait rappeler au ministre que son gouvernement a été prompt à interdire le dernier livre de l'écrivain, et aussi à lui retirer son passeport, du fait que Taslima Nasreen, médecin dans un hôpital, avait inscrit *«journaliste»* comme profession sur son document de voyage. De même, si le ministre de l'intérieur a fini par dire que les condamnations à mort lancées par des groupes islamistes contre l'écrivain étaient illégales et devraient être *«punies par la loi»*, ce fut bien tardivement.

Des observateurs notent que cette prise de position a suivi de peu la rencontre entre les autorités et les ambassadeurs occidentaux, par ailleurs soupçonnés d'avoir donné asile à la fugitive. La dernière rumeur en date met en cause les Suédois et les Norvégiens, sans doute du fait que Stockholm et Oslo se sont déclarées prêtes à accueillir la fugitive...

BRUNO PHILIP

(1) *The Statesman* de Calcutta. Une autre interview, dont elle a aussi démenti les termes, a été donnée par Taslima Nasreen à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*.



REPÈRES

ALGÉRIE

Un quinzième journaliste a été tué

Un journaliste de l'agence de presse APS, Mohamed Lamine Legoui, âgé de quarante-neuf ans, a été tué par balles, dans la soirée du mercredi 20 juillet, devant son domicile de Bou-Saada, à quelque 250 kilomètres au sud d'Alger, a-t-on appris, jeudi, de source officielle. Sa mort porte à quinze le nombre des journalistes tués en Algérie depuis mai 1993.

Le chef du gouvernement, Mokdad Sifi, n'en a pas moins estimé, jeudi, à Madrid, au deuxième jour de sa visite officielle en Espagne, que, *«globalement, en dehors des actes qui ont des objectifs médiatiques, la situation s'est améliorée en Algérie»*. Evoquant la volonté gouvernementale d'ouvrir un dialogue avec l'opposition, y compris avec les proches de l'ex-Front islamique du salut (FIS), *«à condition qu'ils condamnent la violence»*, M. Sifi a affirmé que le rôle des *«islamistes modérés»* était essentiel pour résoudre la crise. *«Nous sommes tous musulmans en Algérie. L'islam est une religion pacifique. Par conséquent, pourquoi ne pas négocier avec les islamistes ?»*, a-t-il conclu. – *(AFP, Reuter.)*

ALLEMAGNE

Reinhard Höppner prend la tête du gouvernement de Saxe-Anhalt grâce à l'appui des communistes

Le nouveau Parlement Saxe-Anhalt a élu, jeudi 21 juillet, le social-démocrate Reinhard Höppner comme ministre-président sur la base d'une coalition minoritaire formé par le SPD et les Verts et grâce au soutien des communistes réformateurs du PDS, héritiers du parti communiste est-allemand. Sept députés du PDS ont en effet donné leur voix à M. Höppner élu à la majorité relative. Cette expérience politique inédite, qui prend en compte la montée en puissance des communistes réformateurs dans l'est de l'Allemagne, est le résultat des élections régionales du 26 juin dernier. La première formation politique du Land, le Parti démocrate-chrétien, qui l'avait emporté d'une courte tête, a réclamé vainement une grande coalition avec le SPD, comme il en existe déjà à Berlin et au Bade-Wurtemberg. Reinhard Höppner, qui avait dirigé comme vice-président de la Volkskammer tous les grands débats du dernier Parlement de l'Allemagne de l'Est, est l'un des refondateurs du SPD. – *(Corresp.)*

COMMENTAIRE

Liberté et responsabilité

LA réaction quasi unanime de l'opinion du Bangladesh à l'égard de Taslima Nasreen peut *nous surprendre, dans notre douillet* confort des démocraties occidentales. Surtout de la part de ses élites les plus ouvertes, et laïques. Elle détonne en tout cas par rapport à ce qu'on entend en Occident en faveur de celle que l'on a parfois surnommée la *«Salman Rushdie du Bangladesh»*. Et pourtant, parmi ces Bangladais que cite notre envoyé spécial à Dacca, on trouve pêle-mêle des féministes, des laïcs, d'anciens marxistes même, comme le journaliste – et ancien ambassadeur – Ennayetullah Khan, personnalité libérale des plus connues dans le pays.

Le Bangladesh n'entre pas dans les schémas classiques. Pays musulman certes, conservateur aussi, il n'a jamais été islamiste, et les fondamentalistes, en dépit de leurs efforts, ne représentent pas grand-chose sur l'échiquier politique. Surtout après que certains de leurs chefs ont été compromis du côté pakistanais lors de la guerre d'indépendance de 1971.

Le parti au pouvoir est laïc, la principale formation d'opposition, la Ligue Awami, l'est encore plus. En outre, chacun des deux s'est *donné comme chef une femme*, la bégum Khaleda Zia, au poste de premier ministre, la fille du héros de l'indépendance Mujibur Rahman, Cheikh Hasina, à la tête de l'opposition. Le premier ministre de l'autre pays musulman du sous-continent, le Pakistan, a lui aussi une femme comme chef du gouvernement, Benazir Bhutto.

Sortir les «barbus» de l'anonymat

Dans ce contexte, on peut comprendre les réactions de Bangladais craignant que ce qu'ils considèrent comme les excès verbaux et médiatiques de Taslima Nasreen ne donne paradoxalement des armes à ceux-là mêmes qu'elle prétend combattre. Et qui *regrettent, pour le moins, une* expression jugée *«irresponsable»* ou *«stupide»*, même s'ils la considèrent comme en partie fondée. En clair, ceux-là redoutent que, dans une société pudibonde, traditionnelle, fragile, marquée par l'islam et confrontée à l'hindouisme majoritaire dans la péninsule, ces propos au ton provocateur ne fassent le lit des thèses intégristes.

Que les «barbus» puissent utiliser leur impact sur une opinion qui n'a pas toujours notre niveau d'éducation et d'ouverture pour sortir de l'anonymat électoral dans lequel ils étaient confinés, et *qu'ainsi ils puissent risquer de* menacer une tolérance que bien des pays du Proche-Orient envieraient au Bangladesh, c'est l'évidence – un pays qualifié, à sa naissance, de *«mendiant international»* non viable et qui, depuis, n'a pas ménagé ses efforts pour s'en sortir.

Il est, sur ce point, important de remarquer que, tout en condamnant, parfois en termes très vifs, l'outrance de l'écrivain, aucun des interlocuteurs de Bruno Philip – islamistes exceptés – n'a repris à son compte la condamnation à *mort des «fatwas» proclamées* par des groupuscules d'excités qui ne représentent qu'eux-mêmes. Le ministre des affaires étrangères, lui-même membre du gouvernement, qui a retiré son passeport à Taslima Nasreen et lancé contre elle un mandat d'arrêt, a condamné *«les fatwas illégales»*.

Alors, peut-on juger le Bangladesh musulman au nom de principes occidentaux ? Sans doute pas. Tout en prenant soin de rappeler sans cesse et avec force que la liberté d'expression, le droit à la différence, le respect de la personne humaine sont des principes sur lesquels on ne saurait transiger. Que tout extrémisme, toute menace – et pas seulement de mort – contre quelqu'un qui défend des idées, quelles qu'elles soient, et où que ce soit, est inadmissible.

Quel que soit le message ou le messager qui le porte, laliberté et les droits de l'homme restent imprescriptibles et s'appliquent à tous. N'en déplaise à certains dirigeants asiatiques, comme les Chinois ou les Vietnamiens, qui abritent leur répression derrière le paravent de la *«spécificité»* de leur civilisation. Et à condition que l'on n'applique pas de manière systématique nos critères à des sociétés diverses et que l'on n'utilise pas leurs soubresauts comme munitions dans nos propres combats politiques ou médiatiques. Il y va de notre responsabilité.

PATRICE DE BEER

هكذا عن الاصل

Taslima Nasreen

nsabilité

DIPLOMATIE

La visite de M. Christopher à Gaza

Les Etats-Unis promettent d'accélérer l'aide aux Palestiniens

Les appels alarmistes de Yasser Arafat à la communauté internationale ont produit les effets souhaités : les Etats-Unis ont décidé de donner un coup de pouce à l'économie palestinienne en gestation. Il faut dire que le chef de l'OLP n'a pas lésiné sur les mots en accueillant, pour la première fois dans la bande autonome de Gaza, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« *La bande de Gaza va bientôt franchir le seuil de la famine*, a déclaré Yasser Arafat à M. Christopher. *L'économie est notre principal problème, et il faut le régler avant la catastrophe, car Dieu seul sait ce qui se passera à l'avenir si rien n'est fait pour améliorer notre situation.* »

La mesure concrète prise par le secrétaire d'Etat, qui fait la navette entre Israël et la Syrie, vient soulager les pays donateurs, qui éprouvent des difficultés à accélérer le versement des fonds qu'ils ont promis pour prêter assistance au président de l'Autonomie palestinienne. Ces Etats, visiblement peu enclins à faire confiance à Yasser Arafat, réclament la « transparence » de la gestion des dons. Cette exigence irrite le chef de l'OLP, qui les accuse de vouloir le faire « plier » sous le poids de leurs conditions. Pour garantir cette « transparence », M. Christopher va laisser à Gaza le sous-secrétaire d'Etat au Trésor, Joan Spero, « *afin de travailler avec Yasser Arafat et ses collaborateurs* » sur les moyens de satisfaire les Etats donateurs, qui rechignent à débloquer la somme de 720 millions de dollars dont ils avaient annoncé l'envoi cette année.

500 millions de dollars en cinq ans

Pour l'heure, seuls 47,5 millions de dollars ont été concédés et déjà engloutis dans l'installation et le paiement des salaires des policiers, des fonctionnaires et des « ministres » de l'Autonomie. Les Etats-Unis, qui n'ont versé que 5 millions de dollars – en argent liquide et en véhicules militaires –, ont réitéré leur promesse de débloquer, en cinq ans, 500 millions de dollars.

« *Je vous encourage à travailler pour réussir dans votre entreprise. En parlant des problèmes économiques auxquels vous faites face, j'ai pu les évaluer différemment* », a dit le secrétaire d'Etat au chef de l'OLP, reprenant les propos tenus par ce dernier lors de son arrivée, le 1er juillet, à Gaza : « *Je vous enjoins de retrousser vos manches et de vous mettre au travail afin de faire de notre futur Etat un tigre économique.* »

Depuis, la vie quotidienne des habitants de Gaza n'a pas changé, faute d'argent. Au contraire. Les autorités israéliennes avaient bouclé l'enclave autonome après les émeutes de la misère, dimanche dernier, au barrage d'Erez et n'ont levé cette mesure que ce vendredi, permettant à quelque vingt et un mille Palestiniens de gagner leur pain sur les chantiers ou les arrière-salles de restaurant israéliens. Plusieurs dizaines de chômeurs s'agglutinent chaque matin devant le portail de l'Hôtel Palestine, la résidence de leur « président », dans l'espoir sinon d'obtenir un emploi, du moins de lui confier leur désarroi.

Outre les difficultés économiques, M. Christopher a pu constater à Gaza que la bataille pour Jérusalem battait son plein. A la demande d'un journaliste israélien, curieux de connaître son sentiment sur l'invitation lancée par Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne, au roi Hussein de Jordanie de visiter les Lieux saints, Yasser Arafat a répondu sans détour : « *Vous n'avez pas le droit de lancer de telles invitations. C'est mon devoir et ma responsabilité d'inviter mes frères et mes amis à venir prier dans la Ville sainte à mes côtés.* »

M. Christopher a préféré ne pas réagir à cette déclaration, mal prise par les dirigeants israéliens. Il s'est engouffré dans la Jeep blindée qui l'a ramené au barrage d'Erez, où l'attendait son hélicoptère. *(Interim.)*

Le premier ministre turc à Paris

Mme Ciller cherche l'appui de la France à sa politique économique

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a entamé, jeudi 21 juillet au soir, une visite de deux jours à Paris à l'invitation d'Edouard Balladur. Mme Ciller devrait chercher le soutien de la France à son programme de redressement de l'économie turque et à sa volonté de rapprochement avec l'Union européenne.

ISTANBUL

de notre correspondante

Derrière le sourire permanent de Mme Ciller, que la presse turque dit d'acier, se cache une politicienne habile et déterminée, qui dément jusqu'ici les sombres pronostics de ses détracteurs quant à sa longévité aux affaires.

Son maintien comme chef du gouvernement, à l'issue d'une année mouvementée à la tête de la fragile coalition formée par son Parti de la juste voie (DYP) et le Parti populaire social-démocrate (SHP), est cependant l'un de ses rares succès incontestés. Au cours de cette période, l'économie de la Turquie a connu une crise grave, les rapports sur les violations des droits de l'homme se sont multipliés et les islamistes du Parti de la prospérité (RP) ont marqué une avance spectaculaire lors des élections municipales en mars. Le parti de Mme Ciller, avec seulement 21 % des voix, maintient de justesse sa première place.

Au fil des mois, les illusions de ceux qui avaient cru élire une vraie réformiste se sont évanouies. Sans base solide au sein de son propre parti, Mme Ciller a choisi la voie du populisme et le soutien de l'armée pour asseoir son pouvoir. Elle a fait de la lutte contre les combattants du PKK, populaire auprès de la droite conservatrice, son cheval de bataille, se prévalant des bilans sanglants des opérations des forces de sécurité contre le terrorisme et rejetant les accusations de violations des droits de l'homme portées par de nombreuses organisations et gouvernements occidentaux. Mme Ciller a récemment laissé entrevoir la possibilité de droits culturels pour les Kurdes – éducation, radio et télévision – mais aucune mesure concrète n'a pour l'instant été prise.

L'union douanière avec l'Europe

L'économie, son domaine, s'est révélée son plus grand handicap. La devise nationale a perdu plus de 50 % de sa valeur depuis janvier. Toutefois, le programme d'austérité annoncé le 5 avril a reçu l'approbation du Fonds monétaire international, qui versera à la Turquie 742 millions de dollars sur une période de quatorze mois. Trois mois après l'entrée en vigueur de son plan de redressement, Mme Ciller a pu annoncer quelques résultats positifs – notamment la réduction du déficit budgétaire, la stabilisation de la livre turque et une diminution de l'inflation mensuelle – qui ont cependant été reçus avec scepticisme par de nombreux industriels et plusieurs centaines de milliers de récents chômeurs.

Les révélations récentes faites par la presse sur la fortune de Mme Ciller, qui a acquis plusieurs propriétés aux Etats-Unis, dont un hôtel et un centre commercial, n'ont pas contribué à sa popularité, surtout à un moment où le premier ministre exhortait ses concitoyens, notamment les travailleurs en Europe, à placer leur confiance dans la monnaie nationale. Mais, une fois de plus, le premier ministre s'est tiré de ce mauvais pas en évitant l'ouverture d'une enquête parlementaire sur sa fortune personnelle et en imposant à tous les partis et à leurs dirigeants d'ouvrir leurs comptes pour inspection.

A Paris, Mme Ciller, qui est accompagnée du ministre en charge de l'économie, Aykon Dogan, ainsi que du ministre des transports et de responsables du trésor et du commerce extérieur, doit rencontrer notamment MM. Balladur et Juppé. A l'ordre du jour de leurs discussions devait figurer l'union douanière avec l'Europe, prévue en principe pour la fin 1995, ainsi que l'échéance plus lointaine d'une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Les responsables turcs espèrent obtenir l'appui de la France pour surmonter leurs difficultés économiques. Il sera donc question des investissements français en Turquie, notamment dans le domaine de l'automobile. La question kurde et celle des droits de l'homme figureront également à l'agenda.

NICOLE POPE

Des organisations humanitaires françaises dénoncent la *répression contre les Kurdes*. – Onze organisations humanitaires françaises, parmi lesquelles la Fédération internationale des droits de l'homme, la CIMADE et la Fondation France Libertés, ont adressé une lettre ouverte au premier ministre turc, Tansu Ciller, dans laquelle elles s'élèvent contre sa politique à l'égard de la question kurde. « *Vous avez donné votre caution à l'armée turque pour qu'elle résolve par ses propres moyens la question kurde* », déclarent ces organisations, qui protestent contre les exactions dans l'est du pays, et contre la répression qui s'abat sur ceux qui, parce qu'ils les dénoncent, sont assimilés à des terroristes.

AMÉRIQUES

HAÏTI

Washington compte obtenir avant le 29 juillet le feu vert de l'ONU pour une intervention militaire

Les Etats-Unis comptent obtenir avant le 29 juillet le feu vert du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'une intervention militaire essentiellement américaine en Haïti, a indiqué, jeudi 21 juillet, l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU. Dans une déclaration à la presse, Mme Madeleine Albright a ajouté que l'adoption d'un projet de résolution en ce sens préparé par Washington « *donnerait la bénédiction à une coalition multinationale, dirigée par les Etats-Unis, dont la tâche consisterait à établir un environnement de sécurité, en utilisant tous les moyens nécessaires* », y compris la force militaire.

Des diplomates américains affirment que le président haïtien Jean-Bertrand Aristide, en exil à Washington, a d'ores et déjà indiqué qu'il était favorable au déploiement d'une telle force. Cependant, M. Aristide devrait s'abstenir d'exprimer cette position publiquement, la Constitution haïtienne lui interdisant de faire appel à une intervention militaire dans son pays. Mme Albright a précisé qu'« *aucune décision* [n'avait] *été prise par Washington et aucune date butoir fixée en vue d'une invasion* ».

Le projet d'intervention militaire américaine a reçu un accueil plutôt favorable au sein du groupe des pays « amis d'Haïti », a-t-on appris jeudi de sources diplomatiques occidentales. Au cours d'une réunion mercredi soir à New-York, les représentants à l'ONU des cinq pays membres de ce groupe (Argentine, Canada, Etats-Unis, France et Venezuela) ont examiné le rapport de M. Boutros-Ghali, qui a recommandé le déploiement en Haïti d'une force « *multinationale ou interaméricaine* » d'environ 15 000 hommes. L'ancien président George Bush a, de son côté, catégoriquement rejeté l'idée d'une intervention américaine dans un pays qui, selon lui, ne présente pas un intérêt vital pour les Etats-Unis. – *(AFP.)*

ARGENTINE : l'attentat antisémite du 18 juillet a fait 41 morts, selon le ministère de l'intérieur. – L'attentat du lundi 18 juillet contre la principale association juive argentine à Buenos-Aires a fait 41 morts, selon un bilan provisoire fourni jeudi 21 par le ministère de l'intérieur. Des dizaines de milliers d'Argentins ont manifesté, également jeudi, à Buenos-Aires, sous une pluie battante, pour exprimer leur indignation face à cet attentat. – *(AFP.)*

VENEZUELA : la plupart des garanties constitutionnelles sont rétablies. – Le Congrès a rétabli jeudi 21 juillet la plupart des garanties constitutionnelles que le gouvernement avait suspendues en juin en raison de la crise économique. Les arrestations sans mandat ainsi que les expropriations ne sont plus autorisées. Les Vénézuéliens peuvent de nouveau voyager librement et acquérir des biens immobiliers. – *(Reuter.)*

EUROPE

Les tentatives de règlement du conflit en ex-Yougoslavie

Le président bosniaque Izetbegovic enterre le plan de paix international

La présidence bosniaque a profité dès jeudi 21 juillet du « ni oui ni non » serbe pour enterrer le plan de paix proposé par les cinq pays du groupe de contact (Etats-Unis, Russie, France, Allemagne, Royaume-Uni). M. Izetbegovic a en effet remis en cause l'approbation qu'il avait précédemment donnée à ce plan.

SARAJEVO

de notre correspondant

Le président Alija Izetbegovic s'est empressé de réclamer les sanctions promises aux Serbes par la communauté internationale s'ils refusaient son plan. *« Il paraît clair*, a-t-il déclaré, *que les Serbes ont totalement rejeté ce plan. Notre « oui » inconditionnel a donc cessé d'être valide. »*

Lundi 18 juillet, le Parlement de la fédération croato-musulmane s'était presque unanimement prononcé pour un *« oui »* au plan de paix. Le même jour, le Parlement serbe, hostile à ce plan mais voulant, par « diplomatie », éviter un refus frontal, avait, en guise de réponse à la communauté internationale, exigé de renégocier *« les dispositions constitutionnelles, le partage de Sarajevo, l'accès à la mer de la « République serbe »* [autoproclamée] *et la levée des sanctions contre le peuple serbe »*. M. Izetbegovic a qualifié cette déclaration de *« rejet évident »* et a rappelé au « groupe de contact » quels étaient ses engagements.

Le président bosniaque a énuméré les représailles envisagées par la communauté internationale en cas de refus serbe : renforcement des sanctions économiques, raids aériens de l'OTAN en cas d'attaque contre les *« zones protégées »* et levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans. En retirant le *« oui »* bosniaque, M. Izetbegovic a essentiellement voulu rappeler aux Occidentaux et aux Russes que la date limite d'acceptation ou de refus du plan de paix avait été fixée au 19 juillet au plus tard. Et que les dix jours qui vont s'écouler avant la réunion des ministres du « groupe de contact », le 30 juillet à Genève, ne doivent pas constituer une séance de rattrapage pour les Serbes de Bosnie.

La grande peur bosniaque est que les Serbes gagnent leur pari de briser la cohésion des grandes puissances. Ils craignent en effet que les Russes, alliés traditionnels des Serbes, refusent au final de prendre des sanctions contre ceux-ci. *« Nous devions réagir vite »*, note le conseiller du président Izetbegovic, Kemal Muftic. *« Nous en avons assez des promesses non tenues. Nous retirons notre « oui » au plan international parce que, dans notre esprit, ce projet n'existe déjà plus. »* L'acceptation du plan de paix par le Parlement de Sarajevo fut donc un *« oui »* de circonstance, voté par des parlementaires persuadés que les Serbes allaient dire *« non »*.

Logique guerrière

Les Bosniaques paraissent plus que jamais privilégier l'hypothèse d'une victoire future et semblent plus attachés à affaiblir les Serbes qu'à négocier avec eux. M. Izetbegovic a d'ailleurs souligné jeudi que la coalition croato-musulmane *« avait gagné des points sur le plan politique en acceptant le plan de paix alors que les Serbes en avaient perdus »*. Mais, si aucune paix ne se révèle possible, *« les Bosniaques ont leur armée »*, a-t-il ajouté. Côté serbe, la logique guerrière paraît encore plus forte, puisque aucun des membres du Parlement réuni à Pale n'acceptait l'idée de devoir, un jour, rendre une partie des territoires conquis ces deux dernières années.

Parallèlement, Sarajevo a connu, jeudi, un net regain de tension. Pour la deuxième journée consécutive, l'aéroport contrôlé par la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) a été fermé et placé en *« alerte rouge »*. Trois avions ont été touchés par des tirs de provenance non identifiée alors qu'ils se préparaient à atterrir dans la capitale bosniaque. L'un des appareils a été atteint par une vingtaine de balles, et, dans un autre, un passager américain a été blessé à la jambe.

Fusillades à Sarajevo

Dans les faubourgs ouest de la ville, un violent accrochage a opposé les « casques bleus » français et les miliciens serbes du quartier de Nedjarici. Les soldats de la FORPRONU désiraient dresser un mur de containers afin de protéger le terminal du tramway des tirs de francs-tireurs. A plusieurs reprises, les autorités serbes locales avaient averti qu'elles s'opposeraient à cette action, *« pourtant purement humanitaire »*, souligne le commandant Verdon, porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo. Dès leur arrivée sur les lieux, les Français ont été victimes de quelques *« tirs d'intimidation »*. *« Nous avons riposté, le calme est revenu, et nous avons commencé à travailler*, explique l'officier français. *Un soldat bosniaque a alors provoqué les Serbes en tirant une brève rafale d'arme légère. Ces derniers ont saisi l'occasion pour nous mitrailler. Nos « casques bleus » ont répliqué. »* La fusillade a duré près d'une demi-heure, le temps pour les soldats français de dégager cinq de leurs camarades bloqués derrière un camion. C'est la première fois qu'à Sarajevo les soldats de la FORPRONU ont à combattre ainsi. Ce regain de tension est-il lié à la situation diplomatique ? Les « casques bleus », en attendant le 30 juillet, vont faire preuve d'une prudence accrue.

RÉMY OURDAN

Les Occidentaux jugent « inacceptable » la réponse des Serbes

Après avoir pris connaissance jeudi 21 juillet de la décision des Serbes de Bosnie de ne pas se prononcer sur le plan de paix, *« faute de disposer de tous les éléments »* du projet, les Occidentaux ont agité la menace de nouvelles sanctions jugeant *« inacceptable »* cette réponse dilatoire sur le plan de paix. *« Déçu par la réponse des Serbes »*, le secrétaire américain à la défense, William Perry, a évoqué un possible renforcement des sanctions contre la Serbie et la levée de l'embargo sur les armes pour la Bosnie. Des mesures que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, s'est engagé à examiner dans les plus brefs délais. Quant à son émissaire spécial pour l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, il a déclaré que *« l'ONU et l'OTAN prépareraient des mesures de rétorsion à l'encontre des Serbes, notamment le retrait de la FORPRONU de Bosnie »* au cas où les Serbes persisteraient à refuser le plan de paix.

A l'instar des Etats-Unis, la France et l'Allemagne espèrent que les Serbes réfléchiront *« à deux fois sur les conséquences »* de leur refus avant la réunion des ministres du groupe de contact le 30 juillet à Genève. La Russie, en revanche, est restée en retrait en estimant qu'il était trop tôt pour se prononcer sur l'attitude des Serbes bosniaques, qui ont demandé, mercredi, la poursuite des négociations. *« Personne ne peut interdire aux Serbes de se prononcer sur les questions constitutionnelles »*, précisait le ministère russe des affaires étrangères. – *(AFP, Reuter.)*

La Croix-Rouge dénonce les arrestations de Musulmans. – Soixante-dix musulmans de Bosnie ont été arrêtés et emmenés vers une destination inconnue depuis la fin de semaine dernière, a indiqué un communiqué du CICR, jeudi 21 juillet. Selon la même source, cent trente-huit civils, femmes et enfants pour la plupart, de la région de Bijeljina, ont été conduits, le 16 juillet, sur la ligne de front, dépouillés de leurs biens et contraints de fuir vers Tuzla. – *(AFP.)*

CROATIE : menace de retrait des Casques bleus. – Le représentant spécial de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, a déclaré, jeudi 21 juillet à Zagreb, que la FORPRONU pourrait quitter la Croatie si son travail y devenait impossible. Cependant, le gouvernement croate a appelé dans la journée les réfugiés à lever le blocus des points de passage établis par les Casques bleus entre les zones occupées militairement par les Serbes et le reste de la Croatie. – *(AFP.)*

EN BREF

La Bourse de l'Australie France Foundation attribuée à une journaliste du « Monde ». – La Bourse de journalisme de l'Australia France Foundation a été attribuée pour 1994 à une journaliste du *Monde*, Pascale Krémer, pour son projet concernant le développement du tourisme et de l'écotourisme en Australie. Un Prix spécial a été attribué à Marie-France Baud, du *MOCI (Moniteur du commerce international)*, pour un projet sur la société multiculturelle australienne. Cette bourse, organisée avec le concours des compagnies aériennes Cathay Pacific et Ansett et du groupe Accor Asia Pacific, a pour objectif de rehausser la connaissance de l'Australie au travers des articles publiés par les lauréats.

LITUANIE : exhumation de charniers de la répression stalinienne. – Les autorités lituaniennes ont achevé de mettre à jour les restes de près d'un millier de victimes de la répression stalinienne, enterrées dans un quartier résidentiel de Vilnius, a rapporté, jeudi 21 juillet, la commission spéciale chargée d'enquêter sur ces massacres. Parmi les victimes, exécutées entre 1944 et 1947, on compte des prisonniers politiques et des membres de la résistance lituanienne antibolchevique. Au total, on estime à trois cent mille le nombre de Lituaniens déportés ou emprisonnés entre 1941 et 1952. – *(AFP.)*

UKRAINE : le Parlement de Simferopol pour une citoyenneté criméenne. – Les députés de Crimée ont adopté, jeudi 21 juillet, en première lecture, un projet de loi donnant aux habitants de la péninsule qui le souhaitent, outre la nationalité ukrainienne, une nationalité criméenne. Le 21 mai dernier, le Parlement de Crimée a rétabli une Constitution séparatiste. Depuis cette date, Simferopol et Kiev tentent de parvenir à un accord sur le statut de cette péninsule. – *(AFP.)*

M. Eltsine ratifie la loi sur la Cour constitutionnelle. – Le président Boris Eltsine a ratifié, jeudi 21 juillet, la loi rétablissant avec un nouveau statut la Cour constitutionnelle. Cette loi interdit toute activité politique aux juges de la Cour. La Cour constitutionnelle avait refusé de dissoudre le Parlement en septembre 1993 et avait ensuite été suspendue par Boris Etsine en octobre. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF. – Dans notre article consacré à l'échec des négociations sur le retrait des troupes russes d'Estonie *(le Monde* du 22 juillet), une erreur de transcription nous a fait attribuer à l'Estonie un paragraphe consacré en réalité à la Lettonie, celui portant sur le projet de loi sur la citoyenneté que Riga envisage d'appliquer et qui risquerait de rendre apatrides quelque 500 000 Russes.

GRANDE-BRETAGNE

Tony Blair prend la tête du Parti travailliste

Tony Blair a été élu, jeudi 21 juillet, à la tête du Parti travailliste.

Il a recueilli 57 % des voix des députés, syndicalistes et militants ayant participé au vote, devançant largement ses deux concurrents, John Prescott et Margaret Beckett, considérés comme les tenants de l'aile gauche du Labour. Dans un scrutin séparé, M. Prescott a battu Mme Beckett pour le poste de numéro deux. Sous les applaudissements des délégués, M. Blair a longuement rendu hommage à John Smith, le précédent leader du parti décédé en mai dernier. Il a assuré que le Labour paierait sa « dette » à son égard en retournant bientôt au pouvoir.

Un « socialiste chrétien »

LONDRES

de notre correspondant

A-t-il la « densité » nécessaire pour devenir premier ministre ? Jusqu'au bout, cette incertitude aura gêné ceux qui, au sein du Parti travailliste et au-delà, ne succombent pas – ils sont rares – à la magie personnelle de Tony Blair. Du charme, une présence télégénique indéniable, des idées et du dynamisme certes, mais qu'en est-il du « caractère » et de cette « gravité » qui permettent de surmonter les crises et qui font toute la différence entre un homme politique et un homme d'Etat ? Ce qui domine, en tout cas, c'est la force de l'ambition. Le nouveau leader du Labour aura mené campagne parmi ses pairs comme il a mené sa carrière politique : irrésistiblement, à tel point que la *« bataille »* pour la direction du parti a pris l'allure d'un simple plébiscite.

Le voici, à quarante-deux ans, auréolé de son image de *« grand modernisateur »* du Labour, chef d'une formation qui est porteuse du changement et qui, caracolant depuis de nombreux mois en tête des sondages, est peut-être dans l'antichambre d'un pouvoir où les conservateurs, hommes et idées politiques confondus, se sont usés pendant quinze ans. Le voilà, lui qui avait vingt-six ans lorsque Margaret Thatcher commençait sa *« révolution libérale »*, en position d'atteindre ce succès que les urnes et un sort funeste refusèrent, respectivement, à Neil Kinnock et à John Smith. Parce qu'il apparaît *« bourré de talents »* face à un premier ministre, John Major, largement démonétisé, Tony Blair fait peur aux tories.

A la Chambre des communes, ses qualités d'orateur sont reconnues de tous. Dans le sud de l'Angleterre, longtemps chasse gardée des conservateurs, il fait forte impression auprès de l'électorat des classes moyennes. Il incarne un Parti travailliste modéré, rénové et réaliste, qui n'envisage plus de revenir sur les principales réformes des « années Thatcher ». D'ailleurs, il ose admirer les *« qualités de leadership »* de « Maggie », prétend même que c'est cela – des *« idées claires »* – qu'il faut au Parti travailliste. Au sein du Labour, Tony Blair est l'aiguillon de la modernité, le symbole du mouvement.

Les « barons » du mouvement syndical ont mis une sourdine à leurs rancœurs. Le choix de Tony Blair est peut-être avant tout le signe que le Labour ne se contente plus d'être le parti de la contestation, qu'il a redécouvert un appétit pour le pouvoir. Ce « lifting » idéologique, les origines, le parcours et le discours du nouveau leader l'illustrent parfaitement. Son père, proche du Parti conservateur, habitait Durham, une ville du nord-est jadis industriel de l'Angleterre. Tony Blair a fait une grande partie de ses études en Ecosse, dans un collège réputé et strict, avant de rejoindre Oxford. On lui prête alors un talent pour agiter des *« idées »* et on lui connaît une passion, le rock.

Ni « welfare state » ni « gauche caviar »

Des convictions ? *« Socialiste chrétien »*, comme il aime à se définir, c'est un anglican (pratiquant), marié à une catholique. Ni héritier des luttes sociales de l'après-guerre ou du *welfare state* – cet Etat-providence qui a favorisé une certaine promotion sociale – ni produit de la « gauche caviar » ou un rescapé de la dernière expérience gouvernementale du Labour, avant 1979, il n'appartient à aucune catégorie précise. Il découvre la politique à vingt-trois ans, en 1976, année de son adhésion au Parti travailliste. Son engagement, il l'explique par la soif de *« justice sociale »* et la volonté d'améliorer *« le sort des individus »*.

Ensuite, il va vite : en 1982, il échoue dans la circonscription tory de Beaconsfield, mais se rattrape l'année suivante, enlevant le siège de Sedgefield, dans le comté de Durham. Au sein du Labour, il obtiendra successivement les « portefeuilles » du Trésor, du commerce et de l'industrie, de l'énergie, et de l'emploi. En 1989, Tony Blair prendra un vrai risque politique, du moins par rapport à ses ambitions : il se prononce contre le maintien de l'exclusivité syndicale dans les entreprises, ce qui lui aliène bien des sympathies parmi les « faiseurs de roi » du Labour, les « barons » du Trade Union Congress. Qu'importe : il a favorisé les desseins de Neil Kinnock. Au lendemain de la défaite parlementaire de 1992, il devient ministre de l'intérieur du « cabinet fantôme ».

« Le leader le plus à droite »

C'est presque un bâton de maréchal, en tout cas un fameux tremplin politique. Tony Blair va alors préciser ses idées. *« Communauté »*, *« individu »*, *« cohésion sociale »*, *« opportunité »* et *« solidarité »* sont ses mots-clés. S'agissant de la loi et de l'ordre, il va lancer un slogan qui fera florès *(« dur envers la criminalité, dur envers les causes de la criminalité »)*, parce qu'il manifeste le nouveau réalisme du Labour : l'individu est autant responsable que la société. Ce pragmatisme est une doctrine chez Tony Blair. Ainsi, si l'économie de marché doit être *« dynamique »*, le *« marché »* doit reconnaître que l'Etat sait mieux faire un certain nombre de choses. Dans l'entreprise, si les *« droits des salariés »* doivent être reconnus, les syndicats doivent faire preuve de *« responsabilité »*.

Européen convaincu, il rappelle cependant que les *« conditions économiques »* doivent être créées pour que la monnaie unique voie le jour. Même prudence à propos du salaire minimum, du *« plein emploi »* ou des dispositions sociales du traité de Maastricht... Trop œcuménique ou très politique ? Ses adversaires l'affublent des surnoms de *« Bamby »* et de *« Tony Blur »* (flou). La deuxième épithète sonne assez juste. Il le reconnaît presque : si longtemps avant l'échéance normale des élections parlementaires, il faudrait être fou pour dévoiler son jeu, donner des armes au Parti conservateur.

Ken Livingstone, figure emblématique de l'extrême gauche du Labour, assure qu'il sera *« le leader le plus à droite »* que les travaillistes aient jamais eu. Mais la presse, y compris conservatrice, le compare avec insistance à Kennedy. Pas si mal, comme intronisation politique, pour celui qui devient le *« chef de file de l'opposition de Sa Majesté »*...

LAURENT ZECCHINI

ITALIE

Les députés rejettent le décret sur la détention préventive

Les députés italiens ont rejeté, jeudi 21 juillet, à une large majorité (418 non sur 492 parlementaires présents) le décret-loi controversé limitant la détention préventive, en estimant qu'il ne présentait pas le caractère de nécessité et d'urgence requis par la Constitution. Le gouvernement avait déjà décidé mardi de le remplacer par un projet de loi.

La rupture qui s'est produite au sein de la majorité gouvernementale à propos de ce texte s'est confirmée lors du débat parlementaire. Celui-ci a été houleux. Des invectives ont été échangées entre deux partis de la majorité, la Ligue du Nord, et Forza Italia. Lorsque le représentant du parti de Silvio Berlusconi, Pietro Di Muccio, a déclaré qu'*« il vaut mieux avoir mille délinquants en liberté qu'un seul innocent en prison »*, les députés de la Ligue lui ont coupé la parole, et les huissiers ont dû empêcher que les représentants des deux formations n'en viennent aux mains, sous les applaudissements de l'opposition.

Depuis l'entrée en vigueur du décret jeudi dernier et jusqu'à mercredi matin, 2 137 personnes en détention préventive, dont 189 soupçonnées de corruption, avaient été libérées et pour la plupart mises aux arrêts domiciliaires, selon des sources judiciaires. La situation juridique qui prévalait avant l'adoption du décret est désormais rétablie, et les centaines de personnes qui ont été libérées au cours des derniers jours risquent de retourner en prison.

Le président du conseil, Silvio Berlusconi, a exprimé jeudi sa colère à l'encontre des médias italiens, estimant que leur attitude généralement très critique à son égard lors de la polémique sur le décret se retournerait *« comme un boomerang »* contre eux. *« Les journaux et les télévisions m'ont traité très mal. D'un projet de bonne foi, ils ont donné une image exactement contraire, mais ça ne se finira pas comme ça »*, a-t-il déclaré. – *(AFP.)*

Les premières décisions de l'Assemblée des Douze à Strasbourg

Le Parlement européen approuve de justesse la désignation de Jacques Santer à la présidence de la Commission

Le Parlement européen a approuvé, jeudi 21 juillet, par 260 voix contre 238 et 23 abstentions la nomination de Jacques Santer à la présidence de la Commission de Bruxelles. L'actuel premier minstre luxembourgeois avait été désigné, la semaine dernière par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union pour succéder à Jacques Delors. L'assemblée de Strasbourg procédera en décembre prochain au vote d'investiture de l'ensemble du collège bruxellois qui se mettra en place le 7 janvier 1995.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Le Parlement s'est encore fait peur, mais peut-être que cette fois ce ne sera pas sans lendemain. La faible majorité obtenue par M. Santer reflète l'âpreté du débat qui a précédé le vote de confiance. La gauche de l'hémicycle à laquelle se sont associés les Verts et une partie des libéraux – dont Yves Galland (UDF, radical) – s'est déchaînée contre le candidat du Conseil européen. Malheureusement, tous ses représentants n'ont pas été très clairs pour expliquer leur position, alors même que leur principal grief contre les chefs de gouvernements portait sur le manque de transparence de la procédure qui a abouti à la désignation de M. Santer par les Douze.

Ainsi, Pauline Green (travailliste britannique), présidente du groupe socialiste, a reproché aux Douze de ne pas avoir présenté une liste de plusieurs noms à partir de laquelle les eurodéputés auraient fait leur choix. Indépendamment du fait que cette interprétation de l'article 158 du traité de Maastricht est contestable, cet argumentaire de la représentante du Labour aurait pu s'appliquer tout autant à la candidature de Jean-Luc Dehaene, si la Grande Bretagne n'avait pas mis son veto, lors du sommet de Corfou, à la désignation du premier ministre belge.

Arguments procéduriers

Curieusement, nombre de parlementaires se sont appuyés sur cette lecture de la procédure prévue par les textes européens pour récuser M. Santer. Ce fut le cas de Jean Gol (libéral belge) qui a également tourné autour du pot, même s'il a conclu son intervention en appelant de ses vœux *« une crise institutionnelle de deux mois plutôt que cinq ans de marécage »*.

Pourtant Klaus Kinkel, ministre allemand des affaires étrangères, n'avait pas caché en séance que le véto britannique avait conduit à cette situation et que, dans ces conditions, *« Jacques Santer, européen convaincu, ne pouvait être récusé par un argument procédurier »*. Carlos Carnero (communiste espagnol) a le premier évoqué le véritable enjeu du débat en dénonçant l'attitude de John Major au Conseil européen. Puis ce fut au tour des Français de mettre le doigt sur l'essentiel. Pour Catherine Lalumière, présidente du groupe Association radicale européenne (elle a remplacé jeudi Jean-François Hory à ce poste), il s'agissait de *« ne pas s'incliner devant le fait accompli et refuser le compromis de Bruxelles »*, imposé par le gouvernement britannique.

Michel Rocard (PS) a été encore plus explicite. A l'adresse de M. Santer il a déclaré : *« Le veto de M. Major affaiblit la Commission et vos seuls talents ne suffiront pas à assumer la tâche qui lui revient »*. Piet Dankert (socialiste néerlandais), ancien président du Parlement, et Raymonde Dury (socialiste belge) ont développé le même thème, cette dernière soulignant le *« cadeau empoisonné »* qui avait été offert au premier ministre du Grand-Duché en raison du *« poids que pèsera »* le refus britannique pendant les cinq années de mandat de la prochaine Commission.

Alain Lamassoure, présent à Strasbourg au moment où M. Santer passait un *« examen redoutable »*, a considéré à la fin du débat d'investiture que le Parlement européen venait d'instaurer *« un nouvel équilibre institutionnel dont les Douze devront tenir compte »*. Le ministre délégué aux affaires européennes a en outre estimé que *« le conflit de pouvoirs du départ s'était achevé en affrontement entre la droite et la gauche »*. Cette dernière analyse n'est pas partagée par tout le monde. Le Néerlandais Gijs De Vries, président des libéraux, limite l'exercice à *« un incident de parcours »*.

Reste que la répartition des suffrages fait apparaître une belle fissure dans le consensus prévu entre socialistes et chrétiens-démocrates. Certes, si tous les communistes ont refusé leur confiance à M. Santer, il n'en va de même pour les socialistes dans les rangs desquels Espagnols et Grecs ont adopté une position inverse, respectant ainsi les consignes des gouvernements Gonzalez et Papandréou. Les socialistes portugais ont choisi eux aussi la même voie pour respecter leur stratégie actuelle : peaufiner leur image de parti responsable, donc apte à accéder au pouvoir, pour tenter de sortir d'une trop longue et pesante opposition.

Il n'empêche : plus de cent quarante socialistes ont récusé M. Santer sur un total de cent quatre-vingt dix-huit. Tous les membres du SPD – à l'exception de deux d'entre eux, dont Klaus Hänsch, qui se sont abstenus – ont respecté la discipline de vote. Or, le président du Parlement a été le premier et principal bénéficiaire de l'entente avec le Parti populaire européen (PPE), qui a respecté ses engagements en ne présentant pas de candidat contre lui. Dès la première session de la législature, l'accord tacite n'a pas tenu sur une question pourtant capitale. Les représentants de la CDU allemande, confrontés à un scrutin à l'issue incertaine, ne cachaient pas leur colère devant ce lâchage par les socialistes qui mettait en péril la personnalité choisie par le chancelier Kohl.

Philippe de Villiers absent

Face au danger, les PPE, renforcés par les représentants de Forza Italia et du RPR, ont serré les rangs pour soutenir la candidature de M. Santer, une seule voix ayant fait défaut, celle de Léo Tindemans (Belgique) qui s'est abstenu. Les suffrages des élus de la liste de Philippe de Villiers, eux, se sont partagés entre abstentions et votes contre. Thierry Jean-Pierre avait souhaité un report du débat afin que l'assemblée ne cède pas à une *« manœuvre à la hussarde »* et qu'elle prenne le temps de vérifier *« les bons sentiments de la présidence allemande »*.

Le juge d'instruction avait ainsi la responsabilité des troupes de la Majorité pour l'autre Europe, en l'absence de M. de Villiers, qui n'est pas venu de la semaine à Strasbourg, et de Jimmy Goldsmith, parti avant le vote d'investiture. Tout comme Daniel Cohn-Bendit (Verts, Allemagne), qui avait rejoint sa bonne ville de Francfort, sans doute las de voir *« passer les mecs à la caisse pour toucher les indemnités journalières »*. En revanche, Gérard d'Aboville (RPR) était resté jusqu'au bout, fasciné par le bateau parlementaire *« où chacun cherche sa cabine »*, ainsi que Nana Mouskouri (Nouvelle démocratie grecque), émerveillée par le spectacle *« impressionnant, grandiose et émouvant »*.

MARCEL SCOTTO

Leçons de choses pour les « bleus »

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Certains, comme Hélène Carrère d'Encausse (RPR), avaient eu le temps de s'y préparer, trop bien placés sur la liste électorale pour ne pas être élus. D'autres, au contraire, se sont réveillés « euro-député », le 13 juin au matin, sans avoir vraiment eu le temps d'y songer, propulsés à Strasbourg et à Bruxelles par les emballements du scrutin européen. C'est le cas d'Édouard Des Places, douzième sur la liste de Philippe de Villiers. Il a été contraint de trouver, en catastrophe, un successeur à la présidence de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Indre et des solutions pour la gestion de son exploitation de 250 hectares, comme pour les quelque 500 hectares supplémentaires qu'il cultivait en régie.

Il y a ceux pour qui ce premier mandat électif s'inscrit dans le prolongement d'un engagement militant déjà ancien, presque dans un plan de carrière politique, comme Odile Verrier, neuvième sur la liste de Bernard Tapie, et présidente de la fédération de Paris du Mouvement des radicaux de gauche. Ceux encore qui, de longue date, étaient plongés dans les débats européens, comme Pervenche Beres, élue sur la liste socialiste, administratrice de l'Assemblée nationale à Paris depuis 1981, et qui, au Palais-Bourbon, comme auprès de Laurent Fabius ou au PS, a toujours suivi les dossiers de la Communauté européenne.

Pour d'autres, en revanche, le changement de cap et de vie est total : Aline Pailler, journalistu de radio et de télévision, s'est ainsi retrouvée engagée, *in extremis*, dans la campagne européenne de la liste communiste, sans être membre du parti mais forte de ses engagements (depuis le Chili jusqu'au « non » à Maastricht, depuis les luttes des femmes jusqu'aux Etats généraux de la culture) et bien décidée à foncer, à profiter à fond de cette *« ouverture magnifique vers l'Europe, ses singularités, ses particularités, ses cultures, pour réaffirmer et repenser* [ses] *valeurs de gauche et leur universalité »*.

Un cocon parfaitement huilé

Pour tous ces « bleus » du Parlement européen – près des deux tiers des élus français –, les premiers pas d'eurodéputé auront été un véritable parcours du combattant. Tous le reconnaissent : l'aventure commence par la découverte du Palais de l'Europe, à Strasbourg, avec son invraisemblable dédale de couloirs et de bureaux, de restaurants et de salles de réunion, de passerelles et de déambulatoires, le tout dans une effervescence polyglotte et bon enfant. *« On est tous aussi paumés, chacun essaie de surnager »*, lâche Mme Verrier en se promettant de se remettre à l'anglais. *« Il faut commencer par comprendre l'extravagance des lieux et apprendre à ne pas trop perdre de temps »*, note M[me] Carrère d'Encausse.

Ce qui est vrai des locaux ne l'est pas moins des procédures. *« Je connaissais intellectuellement le système,* admet cette académicienne. *Mais le passage à la pratique est affolant, avec des ordres du jour bousculés, des suspensions de séance impromptues, un système de vote déroutant au début et la perception aiguë que, derrière les enjeux de la grande politique européenne, il y a ces petites combines domestiques, ces contorsions politiciennes très pesantes. »* Mais, déjà, elle songe à tout ce qu'elle pourra raconter à ses étudiants de sciences politiques sur les mécanismes du pouvoir à l'échelle européenne.

L'application de la règle proportionnelle pour toutes les décisions, pour la répartition des postes dans les commissions ou pour la répartition des temps de parole entre les groupes et à l'intérieur de chaque groupe *« est d'une certaine façon plus démocratique que la règle majoritaire du Parlement français, mais cela prend un temps fou »*, soupire M[me] Beres. A quoi s'ajoute *« ce puzzle de stratégies nationales, difficile à organiser »*, comme le souligne Blaise Aldo, conseiller général et régional (RPR) de la Guadeloupe, et qui veut être, à Strasbourg, le défenseur de la *« spécificité de l'outre-mer français »*.

Tous ont, à l'évidence, du mal à trouver leurs marques, pas encore habitués au nomadisme qui va les conduire, chaque semaine ou chaque mois, à Bruxelles et à Strasbourg, soucieux de protéger, autant que possible, leur vie familiale, téléphonant à leurs enfants ou s'inquiétant de l'avancement de la moisson, hésitant entre le train et l'avion, submergés de propositions d'attachés parlementaires européens au chômage, immédiatement emportés par *« cette vie sociale... et digestive que les plus chevronnés connaissent bien »*, selon le mot de M[me] Carrère d'Encausse.

Et la plupart sont déjà un peu inquiets de ce tourbillon. *« On a tout à disposition : téléphone, fax, voiture, bureau, il suffit de claquer des doigts. La vraie question est de savoir comment sortir de ce cocon parfaitement huilé »*, souligne M. Des Places. *« Il faut apprendre à utiliser l'institution sans s'y laisser piéger »*, ajoute M[me] Pailler. *« Le risque est de se laisser porter par ce statut confortable, de devenir complètement assisté et de couper tout contact avec la vie réelle »*, conclut M[me] Carrère d'Encausse.

GÉRARD COURTOIS

POINT DE VUE

Pour une gauche moderne et écologiste

par Noël Mamère
et Christine Barthet-Mayer

PARCE que nous avons refusé la logique suicidaire des leaders de l'écologie politique, nous sommes aujourd'hui deux écologistes français au Parlement européen. Nous avons sauvé l'honneur. C'est à nous, maintenant, de prouver que, si les partis écologistes français ont préféré leurs divisions à l'Europe, nous, nous sommes là pour défendre et promouvoir l'écologie. C'est là que les députés européens travaillent, débattent, proposent. Là qu'ils font avancer leurs dossiers.

Nous y retrouverons des représentants du groupe Verts auxquels nous allons proposer une « coordination » permanente afin d'assurer, dans les meilleures conditions d'efficacité, la défense de tous les grands dossiers écologiques.

Parce que les écologistes du sud de l'Europe sont sortis laminés du scrutin du 12 juin, ils doivent pouvoir compter au Parlement sur l'indispensable solidarité de ceux du nord. Sans ce minimum, il nous sera difficile de défendre des dossiers comme la ligne ferroviaire du Somport ou la pêche en Méditerranée. Même si des clivages idéologiques assez profonds, tels que la défense, le GATT ou Maastricht, nous séparent de certains Verts européens, nous devons absolument nous rassembler sur le terrain de l'écologie.

L'Europe mérite bien que l'on dépasse nos querelles et nos égoïsmes nationaux. Le président de la République a donné l'exemple, en invitant les troupes allemandes à défiler sur les Champs-Elysées, le 14 juillet. Les seuls à refuser de tourner la page, comme par hasard, ont été les historiques du RPR et les communistes. Les mêmes qui n'acceptent pas l'idée d'une entité politique européenne sous la forme fédérale. Ce n'est pas en se tournant vers le passé que l'on construira l'Europe qu'attendent nos enfants.

A deux, nous ne pourrons tenir la distance sans l'appui des autres écologistes européens. De plus, il y a au Parlement une gauche européenne suffisamment forte de ses diversités pour pouvoir s'imposer, à condition que les socialistes le veuillent. A bien y regarder, le Parlement de Strasbourg n'est pas un *« machin »* de plus, selon une expression gaullienne, mais bien un laboratoire politique qui peut annoncer des retours en arrière comme des grandes recompositions.

Aux socialistes de savoir s'ils veulent que la gauche marche sur deux jambes ou qu'elle tombe sur le bas-côté pour longtemps. A nous écologistes, radicaux, mouvement civique et social, humanistes, de savoir si nous voulons nous contenter de rester une force d'appoint ou, au contraire, devenir de vrais partenaires respectés et, donc, des acteurs de la recomposition.

Tout reste à faire sur ce chantier. Si les responsables écologistes s'obstinent à reproduire, pour l'élection présidentielle en 1995, le même scénario de division que lors des européennes, l'écologie politique, en tant que structure autonome, sera condamnée au statut de groupuscule. Le label Verts n'aura d'autre utilité que le recyclage de vieilles idées, gauchistes d'un côté et messianiques de l'autre.

Nous deux, nous avons compris que l'avenir politique des écologistes passe par des contrats de partenariat avec d'autres formations, non écologistes, qui respectent notre identité et notre liberté.

▶ Noël Mamère et Christine Barthet-Mayer sont députés européens, élus sur la liste de Bernard Tapie. Ils siègent au groupe de l'Alliance radicale européenne.

M. Balladur veut renforcer le contrôle des décisions communautaires

Le premier ministre avait pris l'engagement, devant l'Assemblée nationale, le 29 juin, de faciliter le contrôle du Parlement français sur l'action de l'Union européenne *le Monde* des 1[er] et 12 juillet). Joignant le geste à la parole, Edouard Balladur vient d'adresser à l'ensemble des membres du gouvernement une circulaire, publiée au *Journal officiel* du 21 juillet, *« relative à la prise en compte de la position du Parlement français dans l'élaboration des actes communautaires »*.

Le premier ministre a estimé nécessaire de *« compléter »* deux précédentes circulaires, du 21 avril 1993 et du 21 mars 1994, sur l'application de l'article 88-4 de la Constitution, *« afin de* [leur] *donner leur plein effet »*. *La nouvelle circulaire invite, tout d'abord, les ministres, « préalablement à* [leur] *participation aux négociations au sein des instances compétentes du conseil des ministres de l'Union européenne, à vérifier si la représentation nationale a l'intention ou non d'examiner une proposition d'acte communautaire comportant des dispositions de nature législative »*. Cette *« intention »* devra être considérée comme *« manifeste »* si une proposition de résolution a été déposée par le Parlement français sur une proposition d'acte communautaire. En cas de doute, chaque ministre est convié à s'informer des intentions des parlementaires auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement.

Pour faciliter la circulation de l'information, il a demandé au secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) de réunir, *« au moins une fois par mois »*, les membres compétents des cabinets du ministre des relations avec le Parlement et de celui des affaires européennes, *« afin de confronter les calendriers communautaire et parlementaire »* et d'*« alerter »* les ministres concernés.

En second lieu, le premier ministre précise la marche à suivre lorsque le Parlement français a clairement manifesté son intention de débattre d'une proposition d'acte communautaire. Si une telle proposition est inscrite en urgence (dans un délai inférieur à deux semaines) à l'ordre du jour du conseil des ministres de l'Union européenne, *« le SGCI donnera instruction à notre représentation permanente auprès de l'Union européenne de faire savoir au comité des représentants permanents que la France s'oppose à cette inscription »*. Autrement dit, il s'agit clairement d'éviter que le Parlement français soit pris de court par le calendrier imposé par Bruxelles et qu'il ne se retrouve dans la situation de débattre d'un acte communautaire qui aurait déjà été adopté par le conseil des ministres des Douze.

Si, conformément au règlement intérieur du conseil des ministres de l'Union européenne, le délai de deux semaines est respecté pour l'inscription d'un acte à l'ordre du jour du conseil, le représentant français à Bruxelles sera alors chargé de demander un report sur un ordre du jour ultérieur. Bref, de s'efforcer de gagner du temps pour donner aux parlementaires français la possibilité d'en discuter préalablement. Enfin, M. Balladur détaille les dispositions qui devraient permettre d'améliorer l'information du Parlement sur le déroulement des procédures communautaires.

Et il précise : *« Je tiens à ce que le comité interministériel consacré aux affaires européennes, que j'ai décidé de convoquer chaque mois, évoque les positions que le Parlement a prises ou s'apprête à prendre sur les propositions d'actes communautaires »*. Ce devoir d'*« évocation »* trace bien, cependant, les limites de l'influence des parlementaires français sur l'attitude du gouvernement.

G. C.

M. Pasqua n'exclut pas sa candidature à l'élection présidentielle.- Dans un entretien que publie le *Figaro* de vendredi 22 juillet, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, n'exclut pas de se porter candidat à l'élection présidentielle de 1995. Il confie qu'il *« ne ferme pas la porte à une éventuelle candidature, même s'il ne l'ouvre pas non plus »*. M.Pasqua précise : *« Je me déterminerai en fonction de l'intérêt du pays. En tout cas, de l'idée que je m'en fais. »* Le ministre de l'intérieur espère que la majorité sera *« capable de choisir un candidat unique »* qu'il soutiendra, *« quelqu'il soit »*. Il rappelle que son projet sur l'organisation de « primaires » présidentielles va dans ce sens. Reconnaissant que, *« pour l'instant, les partis n'y sont pas favorables »*, M. Pasqua affirme qu'il *« se donne les moyens de présenter le texte »*, car il pense que les parlementaires ne partagent pas leur point de vue. Ceux-ci, dit-il, *« n'ont aucune envie d'être écartelés entre les candidats éventuels, naturels ou virtuels »*.

Alors que Paris-VII interrompt les inscriptions jusqu'à la rentrée

2 500 bacheliers parisiens seraient encore sans affectation dans les universités

A la suite d'incidents, mercredi 20 juillet, à Jussieu entre des vigiles et des militants de l'UNEF-SE (proche du PCF), Jean-Pierre Dedonder, le président de l'université Paris-VII a décidé d'interrompre toutes les procédures d'inscription et de fermer le service de la scolarité jusqu'au début du mois de septembre.

Chaque année, c'est le même casse-tête. L'inscription des nouveaux bacheliers, environ 53 000 dans les universités de la région parisienne, donne lieu à une série d'incidents révélateurs des tensions et des difficultés rencontrées par les établissements pour absorber un nombre sans cesse croissant d'étudiants. Avec un taux de réussite record au baccalauréat cette année – 73,4 % –, on pouvait craindre le pire. Pour l'instant, il ne s'est pas encore produit. A l'exception de l'université Paris-VII, dont le président, Jean-Pierre Dedonder, vient de décider la fermeture où les procédures d'inscription de tous les étudiants, y compris des second et troisième cycles, sont reportées au 5 septembre.

Cette mesure a été prise à la suite d'incidents qui ont opposé des vigiles de l'université à quelques dizaines de bacheliers, mobilisés par l'UNEF-SE, qui occupent, depuis le lundi 18 juillet, la « pyramide » centrale de Jussieu, lieu de passage obligé pour accéder au service de la scolarité.

A l'origine de cette situation, la mobilisation organisée par l'UNEF en faveur des « sans fac », les « oubliés » du système télématique de pré-inscription Ravel qui n'ont pas reçu leur convocation et qui, de ce fait, ne peuvent s'inscrire dans la filière et l'université de leur choix. Pour faire aboutir cette revendication, puisée dans l'article 14 de la loi Savary de 1984 obligeant les universités à accueillir tous les bacheliers, l'organisation étudiante a mis en place un service « SOS-étudiants » et installé des « guichets » à l'entrée des facs, où elle estime à 3 000 le nombre de futurs étudiants recalés.

Comme chaque année, cette demande se heurte toutefois aux limites des capacités d'accueil. Dans le cas de Paris-VII, elle avait été fixée initialement à 1 750 places, provoquant ainsi quelque 500 refus, notamment dans des sections encore particulièrement demandées, comme les sciences de la vie, le droit et la psycho. Quelques jours auparavant, l'université Paris-I Tolbiac avait été contrainte de refuser plusieurs centaines de candidats en arts plastiques, tandis que des tensions étaient aussi enregistrées dans la filière Administration économique et sociale (AES) à Paris-VIII, très sollicitée par les bacheliers des séries G tertiaires.

Les bacheliers sans affectation dont le rectorat estime actuellement le nombre à 2 500 et qui devraient voir leur casréglé en septembre, sont-ils pour autant les otages d'une partie de bras de fer qui oppose les universités au ministère ? Récemment, l'université de Paris-X Nanterre faisait savoir qu'elle n'inscrirait plus personne parce qu'avec 35 000 étudiants, elle était largement au-delà du seuil de 18 500 fixé par les règles de sécurité des bâtiments. Depuis, ses responsables ont adopté une position plus conciliante. La cellule de crise, mise en place par le ministère, s'est d'ailleurs engagée à étudier, cas par cas, les difficultés et à tenter de trouver des solutions, soit pour placer les étudiants dans d'autres universités pas trop éloignées de leur domicile, soit pour leur conseiller d'autres formations correspondant mieux à leur parcours scolaire.

En dépit de la procédure de pré-inscriptions mise en place depuis huit ans en Ile-de-France par l'intermédiaire du système télématique Ravel, les universités doivent, il est vrai, gérer la part d'incertitude liée au choix des élèves, qui peut créer rapidement une situation explosive. L'an dernier, elles avaient assisté avec une certaine impuissance, à un rush sur la psychologie. Cette ruée semble s'être freinée même si le nombre de demandes dans cette filière, reste encore très élevé. En revanche, comme le confirme Bernard Guiraud-Chaumeil, président des doyens des facultés de médecine, on attend 20 % d'inscrits supplémentaires en première année dans toute la France, alors que le nombre de places mises au concours de fin de première année n'a pas changé.

Absence d'informations

Ce renouveau en faveur de la médecine pourrait s'expliquer par une certaine désaffection, parmi les bons élèves des séries C dans les classes préparatoires, scientifiques et surtout commerciales. La crise des débouchés dans les écoles d'ingénieurs, mais surtout dans les écoles de commerce, concurrencées par ailleurs par le bon niveau de filières universitaires équivalentes provoque des déplacements d'orientation.

« D'une manière générale, nous constatons une absence d'information des bacheliers sur le parcours et les débouchés des études qu'ils souhaitent entreprendre », souligne Michel Léger, vice-président de Paris-VII. Les campagnes menées en cours d'année de terminale, comme en témoigne l'échec de l'opération « un mois pour moi » du ministère de l'enseignement supérieur en mars, se révèlent très insuffisantes pour préparer les jeunes lycéens à leur entrée dans l'enseignement supérieur. Cette année, de surcroît, elles se sont déroulées durant les manifestations contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP). Contrairement aux craintes des directeurs d'IUT, ce mouvement n'a pas eu de conséquence sur le recrutement dans cette filière technologique. Certes, ils ont enregistré une baisse d'environ 25 % de demandes d'inscription, mais compte-tenu du niveau de sélection opéré, les IUT ne devraient guère connaître de problèmes de remplissage. Hormis peut-être souligne-t-on au ministère dans les tout nouveaux départements créés, au nombre de 37, ou dans certaines sections en proie à des difficultés économiques, comme l'informatique, en diminution de 28 %.

Pour l'heure, alors que les inscriptions dans les autres universités françaises sont à peine engagées ou sont prévues à la rentrée septembre, le taux de réussite record au baccalauréat ne semble pas inquiéter les responsables du ministère. Il concerne essentiellement les bacheliers des sections professionnelles, plus de 10 000 des 15 000 reçus qui *a priori*, ne devraient pas s'engager dans l'enseignement supérieur. A l'inverse, le nombre de bacheliers des séries générales (C, D, B A ou E) a diminué de 5 000. Au total pourtant, ce sont pourtant 7 % d'étudiants supplémentaires qui sont attendus dans le premier cycle. Ils devraient se répartir dans les nouvelles antennes et les universités nouvelles de la région parisienne ou du nord de la France qui devraient poursuivre leur progression d'effectifs.

L'inquiétude de la rentrée portera essentiellement sur l'accueil des second et troisième cycles, en hausse de 9 %, chiffre largement supérieur à celui des années précédentes et qui traduit la tendance à la poursuite d'études longues. Il n'est pas sûr que la limitation des budgets des universités comme des créations de postes d'enseignants et de personnels administratifs suive cette évolution. La France, qui dépassera largement la barre des 2 millions d'étudiants peut s'attendre à une rentrée à hauts risques.

MICHEL DELBERGHE

La santé du président de la République

Le professeur Debré est opposé à la création d'une structure médicale évaluant la capacité à gouverner

Opéré, lundi 18 juillet, de la prostate dans le service d'urologie de l'hôpital Cochin à Paris, François Mitterrand a reçu, jeudi 21 juillet, plusieurs visiteurs, dont Anne Lauvergeon, secrétaire générale adjointe de l'Elysée, l'acteur Roger Hanin, Jacques Attali, ancien conseiller à l'Elysée, et Robert Badinter, ancien ministre de la justice et président du Conseil constitutionnel. Le professeur Bernard Debré a confirmé vendredi 22 juillet que le président *« allait bien »* et avait le choix de la date de sa sortie à partir de samedi 23. Dans les propos qu'il nous a confiés, le professeur se dit opposé à la création d'une structure médicale évaluant la capacité à gouverner des chefs d'État.

Comment parler de la maladie de François Mitterrand et de l'évolution de son état, au détour de l'intervention chirurgicale qu'il vient de subir, sans enfreindre les règles habituelles du secret professionnel et de la déontologie médicale ? Peut-on, dans quelles circonstances et selon quelles modalités, faire état des pathologies dont souffrent les chefs d'État et des traitements qui leur sont prescrits ? Ces questions ne sont sans doute pas nouvelles. Elles se révèlent paradoxalement d'autant plus complexes aujourd'hui que François Mitterrand avait fait savoir en 1981 qu'il rendrait publiques les informations médicales et biologiques le concernant et aussi *« les informations que les Français sont en droit d'attendre de celui qu'ils ont choisi pour assurer la plus haute charge de l'Etat »*.

Au lendemain de l'intervention subie par le chef de l'État (*le Monde* du 20 juillet), le professeur Bernard Debré, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, avait fait preuve d'une très vive irritation devant les diagnostics, les commentaires et les pronostics publiés, ici ou là, concernant François Mitterrand. Contrairement à ce qui avait pu alors être interprété, la réaction critique du professeur Debré ne visait pas directement les informations publiées dans ces colonnes, mais plus précisément les déclarations de certains de ses confrères. Plusieurs spécialistes d'urologie se sont en effet exprimés ces derniers jours pour faire valoir, par voie de presse, leurs points de vue sur le dossier médical du chef de l'Etat.

« On est dans ce domaine d'autant plus prolixe que l'on ne sait rien. Et voir mes collègues urologues donner des détails, des avis et des explications est à mes yeux proprement psychédélique, a déclaré au *Monde* le professeur Debré. *Pour ma part, comme l'imposent la déontologie médicale et les règles du secret professionnel, je ne fais ni ne ferai aucune communication publique, en dehors de quelques éléments factuels. Je n'ai jamais, concernant M. Mitterrand, signé de communiqué médical. C'est au médecin personnel du président de la République ou au palais de l'Elysée de publier de telles informations, si M. Mitterrand le souhaite. »* Pour le chef de service d'urologie de l'hôpital Cochin, trop de transparence peut ici confiner à la stupidité : *« On n'a pas à exposer ses maux ou ses infirmités sur la place publique. »*

Contre toute forme de voyeurisme

Pour le professeur Debré, les seuls problèmes qui pourraient dans ce domaine être soulevés concerneraient les diagnostics confirmés d'une affection cérébrale grave, ou encore l'administration d'une thérapeutique médicamenteuse pouvant avoir pour effet d'induire des troubles psychologiques ou psychiatriques et une modification des comportements. Ce fut notamment le cas, rappelle-t-il, avec les fortes doses de cortisone administrées au président Georges Pompidou, dont plusieurs médecins, parmi lesquels son grand-père [le professeur Robert Debré], avaient connaissance avant l'élection présidentielle de 1969, ainsi que de la nature de la maladie qui devait l'emporter en 1974.

Que faire dans de tels cas ? Pour le professeur Debré, les médecins soignants du chef de l'État devraient alors faire en sorte que les décisions nécessaires puissent être prises. Il est notamment opposé à la proposition formulée, il y a quelques années dans ces colonnes, par le professeur Pierre Rentchnick, spécialiste des maladies des grands de ce monde (*le Monde* du 30 septembre 1992), visant à la création d'une structure médicale *ad hoc* chargée de se prononcer, à échéance régulière et sans violer le secret professionnel, sur l'aptitude du chef de l'Etat à gouverner.

« On ne va tout de même pas aller jusqu'à faire passer des tests psychométriques pour savoir si les candidats à l'élection présidentielle sont ou non aptes à gouverner ! précise le professeur Debré. *Plus généralement, j'estime que les bulletins de santé rédigés en termes quelque peu laconiques suffisent amplement. Je suis opposé à toute forme de voyeurisme, et si un drame survient, il revient aux médecins directement concernés d'aider à trouver au mieux une solution compatible avec l'intérêt public. »*

Il ajoute enfin qu'il n'aurait peut-être pas dû, en 1992, donner des précisions à la presse médicale – il s'agissait alors de l'hebdomadaire *Impact médecin* – sur le degré histologique du cancer de la prostate de M. Mitterrand et sur la moyenne de survie (de cinq à quinze ans) que ce type de lésion pouvait raisonnablement laisser espérer.

JEAN-YVES NAU

Une visite de Simone Veil dans la Sarthe

Les Scouts de France accueillent 2 500 jeunes de cités défavorisées

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, devait rendre visite, vendredi 22 juillet, aux 2 500 jeunes des banlieues défavorisées en vacances depuis le 9 juillet à Sillé-le-Guillaume (Sarthe), encadrés par leurs animateurs de quartiers et par des chefs des Scouts de France.

SILLÉ-LE-GUILLAUME

de notre envoyée spéciale

Deux mille cinq cents jeunes des cités dans un camp scout ? On imagine le cirque, un rassemblement propre à effrayer toute la population alentour. Et on découvre des petits camps de toile installés dans les champs en friche gracieusement prêtés par les agriculteurs, disséminés autour de Sillé-le-Guillaume, grosse bourgade endormie à l'ombre de son château.

L'idée est venue du Chili, où les scouts accueillent chaque année 60 000 jeunes des *favelas* en difficulté. En France, c'est un tout jeune commissaire national des Scouts de France, Gilles Vermot-Desroches, qui est aux commandes de l'opération « Camp pour tous ». Il a voulu *« vérifier la capacité des scouts à avoir une utilité sociale »* loin des clichés attachés à cette organisation. Depuis quelques années, les scouts se sont donc propulsés dans les banlieues de triste réputation pour aider à la formation d'animateurs d'associations diverses et proposer des activités aux jeunes désœuvrés – et accessoirement susciter des vocations scoutes.

Ce camp d'été, pour lequel se sont cotisés les ministères (justice, jeunesse et sports, défense, santé et ville), les collectivités locales, les associations des cités (ATD Quart-Monde, Secours catholique) et les familles des jeunes dans la mesure de leurs moyens, est le point d'orgue de cette activité sur le terrain.

Au village du Tertre, l'activité du jour caniculaire semble être la bataille d'eau. Abdelkader, Ludivine, Saïd, Cedric, treize ans en moyenne, viennent de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie ou de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines). Ils trouvent tout *« génial »* sauf... qu'ils se lèvent trop tôt, que le village est trop loin, qu'ils ne peuvent pas suivre le foot, qu'ils travaillent alors qu'ils sont en vacances. Ils clament qu'ils sont des *« esclaves »* en s'envoyant des baquets d'eau à la figure. Ibrahima, vingt et un ans, qui vient de passer son bac, est trésorier de l'association Jeunesse sportive et culturelle de Mantes-la-Jolie, et responsable ici d'un groupe de trente jeunes de onze à quinze ans. Musulman pratiquant, il fait ses cinq prières quotidiennes – quand il a le temps : l'éventuel prosélytisme catholique des scouts est plutôt discret, se résumant à un panneau où est inscrite *« la prière scoute. »*

Les problèmes d'adaptation de ces enfants, pour deux tiers issus de l'immigration, sont nombreux, depuis la peur de la nature inconnue jusqu'à l'agressivité de jeunes habitués à défier l'autorité, quelle qu'elle soit, en passant par la cohabitation, parfois houleuse, entre chefs scouts et animateurs des cités en cours de formation, dont la présence est indispensable. Gilles Vermot-Desroches a l'expérience du camp de l'an dernier et de ses bagarres sous la pluie à Morteau (Jura). Cette année, c'est la chaleur qui est au rendez-vous avec les activités : VTT, poney, bateau sur les lacs du coin, tir à l'arc...

Visite éclair

Autre camp, autres mœurs : à l'Ecluse, les jeunes avaient mis leur tee-shirt neuf aux couleurs des scouts lorsqu'ils ont eu, il y a quelques jours, la visite du président du conseil régional de la Sarthe, également ministre de l'enseignement supérieur, François Fillon. Ballets de voitures, policiers des renseignements généraux, télévision : les enfants ne tenaient plus en place. Petite démonstration à l'attention du ministre, *« parent de scout et chef scout pendant des années »* : les enfants ont signé la charte décidée en commun s'engageant à ne pas se battre ni s'insulter, à respecter le sommeil d'autrui et la nature. M. Fillon, accompagné par les vaches des alentours, y était allé de sa comparaison entre l'apprentissage de la vie en commun et la démocratie, et noue les foulards roses autour des cous qui se tendent. *« Couleur de pédé »*, protestent les jeunes garçons fraîchement adoubés.

Coût prévu de l'opération : 9millions de francs, pas tout à fait amortis par les subventions, même si, chacun le souligne, cette aventure est avant tout exceptionnelle par l'élan de solidarité qu'elle a suscité, en particulier à Sillé-le-Guillaume, où 150 bénévoles, scouts ou non, assurent l'énorme organisation logistique. Si l'on ajoute que la SNCF a fourni les trains spéciaux, que l'IGN a donné des cartes de randonnée et Moët et Chandon le champagne, cela fait un joli conte d'été.

Ju. K.

REPÈRES

JUSTICE

Prison ferme pour les protagonistes de l'affaire Ibrahim Sy

Le tribunal correctionnel d'Evreux (Eure) a rendu, jeudi 21 juillet, son jugement dans l'affaire Ibrahim Sy, qui avait été à l'origine des émeutes rouennaises au début de l'année. Le 26 janvier, Ali Brahimi, vingt et un ans, Bader Moussaïd, dix-neuf ans et Ibrahim Sy, dix-huit ans, pillaient des voitures stationnées sur des parkings d'hôtels du Val-de-Reuil quand ils avaient été surpris par une patrouille de gendarmerie. Le trio avait voulu prendre la fuite à bord d'une R 25 volée, en fonçant sur les gendarmes. L'un de ceux-ci avait tiré, blessant mortellement le jeune Ibrahim Sy. Sa mort avait provoqué trois nuits d'émeutes dans le quartier des Sapins d'où il était originaire, sur les hauts de Rouen. L'un des comparses, Ali Brahimi, qui était au volant, a été condamné à vingt-quatre mois de prison dont neuf avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve, et Bader Moussaïd à un an de prison et six mois avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. – *(Corresp.)*

DÉFENSE

Des manœuvres germano-franco-polonaises en France en octobre

A la suite d'un accord conclu lundi 18 juillet à Varsovie, des exercices militaires devraient réunir en octobre prochain, en France, des unités polonaises et la brigade franco-allemande, forte de quelque 5 000 hommes. Le thème de la manœuvre est une action humanitaire au bénéfice d'un pays étranger. La brigade mixte est, à ce jour, la seule unité du corps européen déclarée opérationnelle depuis le début de 1994. En septembre prochain, au terme d'un précédent accord déjà annoncé, des formations de l'OTAN (dont la France) et des forces de pays européens de l'Est auront – pour la première fois depuis 1945 – manœuvré en commun en Pologne dans le cadre du « partenariat pour la paix ».

SÉISME

Fort tremblement de terre au Japon

Une forte secousse sismique, de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter et dont l'épicentre a été situé dans la mer du Japon, non loin de la ville russe de Vladivostok, a ébranlé, jeudi 21 juillet à 20 h 38, l'archipel nippon. L'île de Hokkaido a été secouée, mais on ne déplore, au Japon, ni victimes, ni dégâts pour ce puissant séisme dont les effets se sont faits ressentir au sud jusqu'à Tokyo. – *(AFP, Reuter.)*

ENVIRONNEMENT

Les entreprises françaises devront faire traiter tous les déchets d'emballages

Les entreprises devront désormais faire traiter dans les filières de valorisation tous les emballages (palettes, caisses, carton, housses plastiques et autres fûts) issus de l'utilisation ou de la vente de marchandises, et non plus les envoyer en décharge ou simplement les brûler. Au terme d'un décret, publié jeudi 21 juillet au *Journal officiel*, cette valorisation prévoit le réemploi, le recyclage ou la transformation énergétique des emballages. Un premier décret, en avril 1992, visait les emballages jetés par les ménages.

JUSTICE

Décidés à saisir la Cour européenne des droits de l'homme

Les avocats du docteur Garretta s'insurgent contre sa prochaine mise en examen pour empoisonnement

Les avocats du docteur Michel Garretta ont fait savoir, jeudi 21 juillet, que leur client serait mis en examen la semaine prochaine sous la qualification d'« empoisonnement ». Devant cette nouvelle procédure, menée contre le docteur Garretta dans l'affaire du sang contaminé, alors qu'il a été définitivement condamné par la cour d'appel de Paris à quatre ans de prison, Mes Xavier Charvet et François Morette ont annoncé leur intention de saisir « immédiatement » la Cour européenne des droits de l'homme. Parallèlement, la commission d'instruction de la Cour de justice de la République se réunira lundi 25 juillet, et pourrait requalifier l'information ouverte pour « complicité d'administration de substances nuisibles à la santé » contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé.

Depuis quelques jours, la nouvelle courait dans les couloirs du palais de justice : le docteur Garretta allait être mis en examen pour empoisonnement. Jeudi, les avocats de l'ancien directeur général du CNTS ont cependant décidé de devancer l'événement. A leurs yeux, le calendrier judiciaire, en cette période de vacances, n'était pas innocent, et il semble qu'ils aient voulu briser son ordonnance. Ainsi Mes Charvet et Morette ont-ils révélé que la mise en examen de leur client pour *« ingérence »* avait en fait eu lieu le 21 juin dernier, soit la veille de l'arrêt de cassation consacrant le caractère définitif de sa condamnation. Le 19 juillet, le docteur Garretta a été extrait de sa prison pour un interrogatoire par le juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, et c'est à cette occasion qu'il a appris sa prochaine mise en examen pour *« empoisonnement »*, assortie d'un mandat de dépôt.

Jeudi, au palais de justice, Me Charvet s'étonnait de cette suite de mises en examen en parlant pudiquement de *« logique extra-judiciaire »*, alors que son confrère, Me Morette, déclarait tout net à l'AFP qu'il s'agissait d'une opération *« orchestrée et organisée »* dans un but *« politique »*, afin de *« faire traîner les choses jusqu'à la présidentielle »*.

L'ambiguïté de la Cour de cassation

Sur le fond, les avocats s'insurgent contre la mise en examen de Michel Garretta, en considérant que sa condamnation par la cour d'appel de Paris, le 13 juillet 1993, possède l'antorité de la chose jugée, consacrée par l'article 6 du code de procédure pénal, qui dispose : *« L'action publique pour l'application de la peine s'éteint par la mort du prévenu, la prescription, l'amnistie, l'abrogation de la loi pénale et la chose jugée. »* Or l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 22 juin a rejeté les pourvois sans faire de cassation partielle. *« Il donne plein et entier effet à l'arrêt de la cour d'appel »*, souligne Me Charvet, tout en critiquant les *« commentaires inhabituels »* prononcés à l'issue de l'arrêt par le président de la cour de cassation, Christian Le Gunéhec. Pour l'avocat, *« le docteur Garretta a été définitivement condamné pour des faits qui ont été définitivement déclarés comme ne constituant pas l'empoisonnement »*.

Cette lecture de l'arrêté mérite d'être pondérée. Le défenseur s'appuie sur le fait que le tribunal et la cour d'appel ont tous deux déclaré que les faits ne relevaient pas de l'empoisonnement, mais la Cour de cassation a considéré qu'il s'agissait là de motifs *« surabondants »* et que, la qualification criminelle d'empoisonnement, *« comportant des éléments constitutifs distincts au regard notamment de l'intention coupable, essentiellement différente, [...] serait susceptible de poursuites séparées »*. L'ambiguïté de cette décision a surpris les juristes.

Dans les couloirs et à la buvette du palais, elle est au centre des conversations des magistrats et des avocats. Sans renoncer aux commentaires acerbes sur le rôle du docteur Garretta dans l'affaire du sang contaminé, beaucoup de magistrats du siège comme du parquet jugent la qualification d'empoisonnement *« insensée »* et s'étonnent d'un arrêt qui permettrait de juger quelqu'un plusieurs fois pour les mêmes faits. Un frisson parcourt les avocats, qui évoquent ici et là certaines affaires complexes en se demandant si leur client définitivement condamné en a vraiment fini avec la justice, et l'on se répète pour se rassurer la formule latine : *« Non bis in idem*(1). *»*

Pour Me Charvet, la décision de la cour d'appel condamnant son client met un point final à la procédure, et la mesure de mise en examen envisagée par le juge d'instruction est *« totalement illégale »*. Outre les textes français, il se fonde sur l'article 4 du protocole numéro 7 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui déclare : *« Nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement par les juridictions du même Etat en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné par un jugement définitif, conforme à la loi et à la procédure pénale de cet Etat. »* L'avocat a donc annoncé qu'il allait saisir *« immédiatement »* la Cour européenne.

En théorie, cette saisine n'est possible que si toutes les voies de recours internes à l'Etat ont été épuisées. Mais, en l'occurrence, il n'existe pas de voies de recours contre la qualification d'une mise en examen, et l'avenir dira peut-être si cette circonstance permet d'analyser la qualification pénale comme une décision susceptible d'être contestée directement devant la juridiction européenne.

Cette procédure risque d'être longue, et pourtant chacun, au palais de justice, semble d'accord pour souhaiter qu'une juridiction tranche rapidement afin que les plaignants et le – ou les – mis en examen n'attendent pas l'issue d'une longue instruction pour être fixés. La qualification n'offrant pas de possibilité d'appel, le débat se fera peut-être sur la mise en détention, mais il n'est pas certain qu'il aboutisse, la cour pouvant rendre un arrêt strictement limité au mandat de dépôt.

En attendant, les avocats estiment que si l'on veut instruire le dossier sur la qualification d'empoisonnement, il faudrait en examiner la totalité, et ils ont annoncé qu'aussitôt après la mise en examen du docteur Garretta ils déposeront une plainte *« contre tous ceux qui ont concouru aux faits pour lesquels il a été définitivement condamné »*. Cela concerne les médecins traitants, les prescripteurs, les scientifiques, les fonctionnaires, etc. Cette procédure présente quelques difficultés juridiques, mais elle entre dans une stratégie destinée à forcer le juge à examiner toutes les responsabilités. Lundi 25 juillet, les magistrats de la Cour de justice de la République se pencheront sur celle des ministres, en étudiant une fois de plus une qualification pénale qui semble bien difficile à trouver.

MAURICE PEYROT

(1) *« Non deux fois pour la même chose. »*

Polémique autour des causes du décès de Luis Ocana

La famille du coureur cycliste Luis Ocana, mort le 19 mai, a porté plainte contre X, jeudi 21 juillet, dénonçant la thèse du suicide. Sa mère, ses cinq frères et sœurs et l'un de ses deux enfants démentent les mobiles officiels de ce suicide. Selon eux, Luis Ocana ne pouvait être victime de difficultés financières, son domaine étant estimé à 14 millions de francs. La famille réfute aussi la version de la maladie grave, car, toujours selon elle, Luis Ocana souffrait d'une hépatite B et non d'un cancer. Enfin, selon les proches de l'ancien champion, le coup de feu aurait perforé le crâne de Luis Ocana du côté gauche alors que celui-ci était droitier. *« Seule la femme de Luis croit au suicide »*, déclare Antoine, l'un des frères de Luis Ocana. Accusée indirectement, la veuve du coureur cycliste, Josiane Ocana, a immédiatement réagi et a qualifié, dans une mise au point à l'AFP, la contre-démonstration des proches *« de supputations psychologiques »* sur l'état de son mari, réfutant un à un les arguments de la famille.

US VALENCIENNES : une information judiciaire contre X sur la gestion du club de football. – Le parquet de Valenciennes a ouvert, mardi 19juillet, une information judiciaire contre X après la découverte d'opérations financières suspectes, de 1986 à 1991, autour de l'*US Valenciennes, alors présidée* par le maire de la ville, Jean-Louis Borloo. Selon le *Figaro* du 22 juillet, *« plus de 30 millions de francs ont transité entre les comptes de Jean-Louis Borloo et le club »*. Ces faits ont été mis à jour par une enquête préliminaire ouverte en juin 1993 et au cours de laquelle le maire de Valenciennes a été entendu comme témoin.

POLICE : le « recentrage » des renseignements généraux. – Le ministre de l'intérieur précise, dans un entretien accordé au *Figaro* du 22 juillet, le sens de la réforme des RG qu'il compte mettre en œuvre *« à l'automne »*, à la suite de l'affaire d'« espionnage » au conseil national du PS (*le Monde* du 8 juillet). *« Je ne souhaite pas que les RG continuent à s'occuper des partis politiques, dont l'action est totalement transparente, ni de la presse*, assure M. Pasqua. *L'action des RG doit être recentrée sur la défense des institutions, la prévention des violences urbaines. »*

ESPACE : lancement réussi d'une fusée chinoise. – La Chine, qui ambitionne de se placer sur le marché des lanceurs de satellites, a lancé, jeudi 21 juillet à 12 h 31 (heure française), de sa base de Xichang (Sichuan), un satellite de télécommunications (Apstar) fabriqué par le constructeur américain Hughes. Pour ce lancement, destiné à une société de Hongkong, APT Satellite, la Chine a fait appel à un lanceur Longue-Marche 3. Un deuxième satellite, identique, devrait être lancé en décembre prochain. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF : les hommes qui ont marché sur la Lune. – Sept capsules Apollo et leurs équipages de trois astronautes chacune se sont bien envolées vers la Lune, comme le précisait la deuxième note de l'article publié dans *le Monde* du 21 juillet. L'une d'elles, Apollo-13, ayant été victime d'une explosion, sans dommages pour les astronautes qu'elle emportait, ce sont finalement dix-huit hommes et non vingt-quatre, comme nous l'avons écrit, qui ont participé aux missions d'alunissage. Seuls douze d'entre eux ont arpenté le sol lunaire.

FAIT DIVERS : hold-up et fusillade à Toulouse. – L'un des deux auteurs d'un hold-up dans une bijouterie de Toulouse est décédé dans la nuit du jeudi 21 juillet, à l'hôpital Purpan, à la suite d'un échange de coups de feu avec la police. Surpris à la sortie de la bijouterie La Gerbe d'Or par une patrouille de police, les deux hommes, armés et chargés d'un important butin, avaient pris la fuite à pied en tirant sur les policiers puis s'étaient séparés. L'un d'eux a volé une voiture et a réussi à s'enfuir, l'autre a pris un otage et s'est finalement fait mortellement blessé par un de ses poursuivants.

SPORTS

La 18e étape du 81e Tour de France cycliste

La légion soviétique dispersée

Battu sur le fil mercredi 20 juillet à l'arrivée de Val-Thorens, le Letton Piotr Ugrumov a pris sa revanche, jeudi 21 juillet, en s'imposant en solitaire dans la 18e étape du Tour de France, Moutiers-Cluses. Il prend, du même coup, la troisième place du classement général derrière le Français Richard Virenque et l'Espagnol Miguel Indurain.

CLUSES

de notre envoyé spécial

« Les nôtres », c'est ainsi que les journalistes russes qualifient les coureurs originaires de l'ex-URSS. *« Faute de mieux »*, disent-ils. Quelle « nationalité » faut-il, par exemple, donner à Piotr Ugrumov, qui a gagné l'étape de jeudi, après avoir animé celle d'hier ? Si l'on en croit la feuille de route, il est letton, puisqu'il est né à Riga, d'une mère lettonne et d'un père russe, et qu'il est affilié à la Fédération lettonne de cyclisme. Pourtant, quand on lui demande sa nationalité, il n'hésite pas une seconde : *« Je suis russe. »* Son intention est d'ailleurs de mettre rapidement fin à cette ambiguïté et de demander un passeport russe avant la fin de l'année. Quitte à refuser la nationalité lettonne, très difficile à acquérir pour les russophones des pays baltes, mais que les autorités de Riga seraient disposées à lui accorder pour *« service rendu à la patrie »*.

Et Djamolidine Abdoujaparov ? Lui, le Tatar de Crimée, dont la famille a été, comme tout le peuple tatar, déportée en Ouzbekistan par Staline, il ne doit pas accepter de gaieté de cœur ce qualificatif d'Ouzbek, et encore moins celui de... Russe. Ne vient-il pas d'acheter, pour sa famille, une maison à Foros, là même où Gorbatchev, en vacances en Crimée, avait appris la nouvelle du coup d'État manqué d'août 1992 ?

Quant à Andreï Tchmile, il est décrété ukrainien, alors qu'il est né prés de Vladivostok, à la pointe orientale de la Russie et qu'il vit à Roubaix. La saison dernière, le vainqueur de Paris-Roubaix était moldave, ce qui est encore plus absurde. Pour participer au Championnat du monde, il avait dû, sur ses propres deniers, acheter son maillot et payer des billets d'avion pour lui-même, son mécanicien et son masseur.

Inutile de poursuivre cette série d'incongruités, conséquences des délires staliniens et contre lesquelles ces *« coureurs venus du froid »*, une autre appellation commode mais tout aussi absurde quand on connaît la diversité des climats dans l'ancien Empire soviétique, ne peuvent rien. D'autant plus que l'immense majorité d'entre eux vivent maintenant en Italie ou en France.

Un feu de paille

Reste que la victoire, cette année, d'Andreï Tchmile à Roubaix et celle d'Evgueni Berzine – Russe de cœur et de nationalité – durant le Tour d'Italie, comme les bonnes prestations de Piotr Ugrumov, de Jan Svorada, d'Abdoujaparov et d'autres, dans ce Tour de France ont braqué les projecteurs sur ces coureurs. *« Révolution »*, disent les uns ; *« ils vont tout gagner »*, avertissent les autres. Mais, n'est-il pas, déjà, trop tard, se demandent les plus lucides, comme Cyrille Guimard (*le Monde* du 16 juillet), qui parlent de *« feu de paille »* et estiment que les structures actuelles du sport en Russie, comme dans les autres pays socialistes, ne permettent plus de découvrir puis de former suffisamment de jeunes talents ?

Lorsque, en 1989, perestroïka aidant, les coureurs soviétiques, jusqu'alors confinés dans les épreuves amateurs qu'ils dominaient, reçurent leur billet de sortie et purent être réunis dans une même équipe, Alfa-Lum, basée à Saint-Marin, leurs débuts dans le cyclisme professionnel ne furent pas fracassants. Certes, Dimitri Konicev fut le premier coureur soviétique à remporter une étape dans le Tour de France : c'était à Pau en 1990 ; certes Viaceslav Ekimov et, surtout, Djamolidine Abdoujaparov firent leur moisson de victoires d'étapes ; certes, on vit souvent des équipiers d'Alfa-Lum sur les podiums. Mais, jusqu'à cette année, ils ne triomphèrent dans aucune de ces « grandes » courses qui permettent d'entrer dans la légende.

Pourquoi ce retard ? *« Il fallait qu'ils s'habituent à leur nouveau mode de vie, qu'ils se frottent aux règles si complexes du cyclisme professionnel »*, répond un entraîneur. Ce dernier explique que si des garçons comme Berzine peuvent « exploser » aujourd'hui, c'est qu'ils ont bénéficié de l'expérience de leurs aînés, comme Ugrumov ou Abdoujaparov, qui faisaient justement partie de la première équipe soviétique sur le Tour de France en 1990.

Il leur a fallu, aussi, eux qui avaient été formés pour la plupart à l'école, draconienne mais discutable, d'Alexandre Kuznetsov se familiariser avec des manières plus humaines de se préparer. *« Kutznetsov*, raconte un des espoirs russes, Vladislav Bobrik, *nous obligeait à rouler encore quelques dizaines de kilomètres, le soir, après les arrivées car il estimait que cela... remplaçait le massage. »*

A voir les actuelles foucades d'Evgueni Berzine, qui, depuis sa victoire dans le Giro, semble, pour reprendre les mots de Cyrille Guimard, avoir *« complètement disjoncté »*, ne peut-on pas craindre que les coureurs ex-soviétiques ne se brûlent maintenant trop vite aux feux de la rampe qui entourent le cyclisme professionnel ? La question est posée. Comme celle, toujours pendante, de voir se créer une nouvelle équipe russe, financée sur place et qui regrouperait les meilleurs coureurs du « pays », qu'ils vivent en France, en Italie, en Lettonie ou en Ukraine. L'argent existe, et on attend le « nouveau riche » – genre très répandu à Moscou – que tenterait l'aventure. Une loi récemment promulguée à Moscou lui assurerait des réductions d'impôts substantiels.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Classement de la 18e étape Moûtiers-Cluses (174, 5 km)

1. P. Ugrumov (Rus.) 4 h 52 min 19 s (moyenne : 35,8 km/h) ; 2. M. Indurain (Esp.) à 2 min 39 s ; 3. R. Virenque (Fra.) à 2 min 40 s ; 4. F. Escartin (Esp.) ; 5. M. Pantani (Ita.) tous les deux à 3 min 25 s ; 6. R. Conti (Ita.) à 3 min 26 s ; 7. P. Lino (Fra.) ; 8. L. Leblanc (Fra.) tous les deux à 3 min 30 s ; 9. A. Kasputis (Lit.) ; 10. O. Pellicioli (Ita.) tous les deux à 4 min 55 s ; etc.

Classement général

1. M. Indurain (Esp.) en 91 h 37 min 43 s ; 2. R. Virenque (Fra.) à 7 min 22 s ; 3. P. Ugrumov (Rus.) à 8 min 55 s ; 4. M. Pantani (Ita.) à 8 min 57 s ; 5. L. Leblanc (Fra.) à 9 min 29 s ; 6. R. Conti (Ita.) à 10 min 51 s ; 7. A. Elli (Ita.) à 16 min 30 s ; 8. A. Zülle (Sui.) à 19 min 2 s ; 9. U. Bolts (All.) à 21 min 13 s ; 10. P. Lino (Fra.) à 21 min 23 s ; etc.

Football

La trahison de Tony Meola

Mauvais coup pour le *soccer ?* Fort du succès de la Coupe du monde de football qui s'est achevée le 17 juillet à Los Angeles, les promoteurs du championnat professionnel qui doit voir le jour au début de l'année prochaine aux Etats-Unis pensaient qu'ils n'auraient pas de difficulté à convaincre des firmes importantes de commanditer leur douze équipes. Moins d'une semaine après que 10 millions de foyers ont suivi la finale Brésil-Italie en Amérique du Nord, ces promoteurs viennent pourtant de perdre un de leur meilleurs atout : Tony Meola, le gardien de but de l'équipe nationale, est passé à « l'ennemi », ce football dit américain qui se joue, casqué et caparaçonné, avec un ballon pointu.

Après une petit heure de test, il a été recruté par les Jets de New-York qui ont surenchéri sur les Chiefs de Kansas-City pour se l'attacher. Meola qui a défendu quatre-vingt-neuf fois la cage de l'équipe nationale des États-Unis, a assuré qu'il réalisait ainsi un rêve de gosse. Il sera désormais chargé de botter les pénalités de son nouveau club. Un des porte-parole de la Coupe du monde a minimisé l'impact de cette « trahison » : *« De nombreux champions changent de sport. Ça a été le cas pour Mickael Jordan qui est passé du basket-ball au base-ball. »* Reste que le coup est rude : la popularité des sports professionnels aux Etats-Unis dépend dans une large mesure des « héros » qu'ils génèrent, tels Connors en tennis, Nicklaus en golf, Simpson en football, Tyson en boxe. Or, avec sa queue de cheval et ses arrêts acrobatiques, Tony Meola était devenu une figure emblématique de ce jeu balbutiant outre-Atlantique.

A. G.

NATATION : record de France du 100 m dos dames. – L'Alsacienne Roxana Maracineanu, dix-neuf ans, a amélioré de 38 centièmes de seconde le record national du 100 m dos, qu'elle détenait depuis le 5 août 1993, en gagnant la finale des championnats de France disputée jeudi 21 juillet à Aix-les-Bains dans le temps de 1 min 04 s 01.

isurgent
mpoisonnement

COMMUNICATION

Afin de mieux résister à la puissance américaine

Canal Plus et Bertelsmann font alliance dans la télévision payante en Europe

Le développement des techniques numériques, dès 1995, va profondément modifier l'économie de la télévision. Dans cette perspective, Canal Plus et le leader européen de la communication, Bertelsmann, ont signé jeudi 21 juillet à Paris, un accord-cadre, technologique et financier, pour développer en commun la télévision payante en Europe.

L'alliance Canal Plus-Bertelsmann qui avait fait couler tant d'encre au moment du départ d'André Rousselet, ex-PDG de la chaîne cryptée, vient d'être concrétisée. Il ne s'agit pas d'un accord capitalistique, mais d'une association paritaire pour le développement de nouveaux projets. Michael Dornemann, PDG de la division Entertainment (musique et télévision) de Bertelsmann et Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, ont signé, à Paris, jeudi 21 juillet, et pour trente ans, un accord-cadre de coopération pour le développement de la télévision payante en Europe. Cet accord est susceptible de révision tous les cinq ans.

Plutôt qu'une société commune – abandonnée pour des raisons fiscales semble-t-il – les deux parties ont décidé la création d'un comité stratégique qui a tenu sa première réunion le 21 juillet, immédiatement après la signature de l'accord. La mission de ce comité sera d'assurer sur une base paritaire (50/50) le lancement, la gestion et le suivi financier de sociétés de télévision payantes partout où cela sera possible en Europe, de l'Atlantique à l'Oural : chaînes à péage du style de Canal Plus, chaînes thématiques spécialisées dans le documentaire, la jeunesse, les femmes..., sans oublier tous les services nouveaux que la diffusion numérique va généraliser à partir de 1995 : paiement des événements cinématographiques, sportifs ou musicaux à la séance, télévision à la carte... Un budget de 2 milliards de francs sur trois ans sera consacré au lancement de ces nouvelles filiales communes. L'entrée de partenaires extérieurs locaux, voire américains s'ils le souhaitent, n'est pas exclue.

Deux activités ont été mises d'emblée hors du champ de l'accord : Canal Plus en France et la chaîne à péage Première en Allemagne, où Bertelsmann et Canal Plus sont déja associés avec le groupe Kirch. Tout le reste est ouvert. Si, comme il en est précisément question, les deux nouveaux associés décident de lancer une chaîne de documentaires, de grands films classiques ou une chaîne adressée à un public particulier en Europe, Bertelsmann sera immédiatement intéressé à prendre une participation dans Planète (documentaires), Ciné-classique (ex-Cinéfil) ou Canal Jimmy (jeunes adultes) que Canal Plus exploite déjà sur le câble et le satellite en France. En contrepartie, ces trois chaînes verront s'ouvrir grand devant elles les portes du câble en Allemagne, lequel compte plus de 10 millions d'abonnés. D'où des perspectives de rentabilité fort intéressantes.

Pour rendre plus concret leur accord, Canal Plus et Bertelsmann ont décidé de créer deux filiales communes, l'une spécialisée dans le développement de la technologie numérique et l'autre qui gérera un fonds pour l'achat de droits de diffusion de programmes au plan européen (films, documentaires, sports...). Dans la première filiale, Canal Plus apportera sans contrepartie son savoir-faire en matière de contrôle d'accès aux futurs décodeurs numériques. En faisant siennes l'ensemble des techniques développées par Canal Plus, Bertelsmann sera automatiquement amené à les proposer à ses partenaires dans Media Services.

Cette société créée par Bertelsmann, le groupe Kirch et la Bundespost Telekom pour exploiter toutes les possibilités de la télévision à péage en Allemagne est actuellement soumise à une enquête de la Commission européenne pour un éventuel abus de position dominante en Allemagne (*le Monde* du 21 juillet). Mais si Media Services sort indemne de cette enquête et si le groupe Kirch et les télécoms allemands sont d'accord pour accepter la technologie numérique développée par Canal Plus, celle-ci a de bonnes chances de devenir la norme au plan européen. Tous les nouveaux entrants sur le marché de la télévision payante en Europe auront alors intérêt à travailler sous licence Canal Plus-Bertelsmann plutôt qu'à développer la leur. Une source de royalties importante en perspective pour les deux nouveaux associés mais qui risque de faire faire la grimace à France Télécom, ennemi intime de Canal Plus sur ces dossier technologiques. Dans le cas où la Commission refuserait Media Services, des positions de repli semblent avoir été prévues dans l'accord-cadre.

Le pari de la crédibilité

Le deuxième aspect de l'accord – et non le moindre – concerne le fonds pour l'achat et la gestion de droits au plan européen. Rien ne servira à Canal Plus et Bertelsmann de créer des chaînes et des services audiovisuels nouveaux, s'ils manquent de programmes pour les alimenter. Hollywood, usine à images du monde occidental, sera donc vigoureusement sollicitée. Quelle sera l'attitude des Américains face à une centrale d'achat de droits utilisables au plan européen ? La réponse est aujourd'hui une inconnue.

Jusqu'à présent, les studios de Hollywood n'avaient jamais rechigné à vendre les droits de leurs films et de leurs séries pays par pays, pour la bonne raison que les diffuseurs nationaux étaient en position de monopole sur des ressources hertziennes rares. Dans la mesure où la technologie numérique fait disparaître la pénurie – le câble et le satellite offriront autant de vecteurs de diffusion qu'il est possible d'en rêver –, les Américains se trouvent en position d'exporter non plus des programmes mais des chaînes entières. Ce que Ted Turner a déjà commencé à faire en Europe, grâce au satellite.

Quelle sera la réaction des grands producteurs et des grands diffuseurs américains face à une alliance européenne bien décidée à occuper le terrain du câble et du satellite sur tous les marchés européens ? Nul ne le sait. L'entité Canal Plus-Bertelsmann fait en tous cas le pari de la crédibilité : en clair, ils estiment que, compte tenu du fait que le marché européen va demeurer une zone complexe pour de longues années encore, les Américains préféreront passer par des intermédiaires européens pour assurer la diffusion de leurs programmes plutôt que de tenter de les contourner.

Telles sont les grandes lignes d'un accord complexe qui a, semble-t-il, mobilisé des bataillons d'avocats. L'entrée de partenaires extérieurs en fonction des projets, le choix des satellites, par exemple, seront décidés en commun. En revanche, le pouvoir de nomination des dirigeants de filiales dépendra de la zone linguistique : Bertelsmann décidera pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse germanophone par exemple, tandis que Canal Plus aura tout pouvoir sur la France, l'Espagne, la Belgique et la Suisse francophone.

Pour les deux partenaires, l'intérêt de cet accord réside dans l'anticipation. Bertelsmann a compris que son échec dans la chaîne généraliste Vox (*le Monde* des 2 et 5 juillet) tient au fait qu'il est arrivé le dernier dans un secteur où l'audience était déjà accaparée par RTL. A l'aube de la révolution numérique, le leader allemand de l'édition et de la musique, a donc choisi de s'associer avec l'un de ceux qui, en Europe, a pris le plus d'avance dans le domaine de la télévision payante. Quant à Canal Plus, cet accord consolide sa position dans Première et, surtout, lui donne les moyens de pénétrer l'ensemble de l'« empire » germanique télévisuel, pays de l'Est compris.

YVES MAMOU

Pour infraction à la réglementation sur le parrainage

Le CSA inflige une amende de 1,5 million de francs à TF 1

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a infligé, jeudi 21 juillet, une amende de 1,5 million de francs à TF 1 « *pour infraction grave aux règles relatives au parrainage des émissions* ». La faute remonte au 11 septembre 1991. Lors de l'émission « Sacrée Soirée », présentée par Jean-Pierre Foucault et parrainée par Peugeot, une séquence supérieure à six minutes avait été consacrée à la présentation d'un véhicule de la marque au lion : mise en scène comme un numéro de prestidigitation, la voiture était apparue en lieu et place d'un lion – emblème de la marque automobile – pendant que des jeunes femmes « rugissaient » pour accompagner le traditionnel coup de baguette magique. L'amende de 1,5 million de francs semble modique par rapport à la gravité de l'infraction. Les « sages » estiment avoir fait preuve de « *mansuétude* » à l'égard de la chaîne privée compte tenu du fait qu'à la suite de cet incident, TF 1 « *s'est efforcée d'assurer le respect de la réglementation* » en matière de parrainage.

Rappelons qu'une précédente amende de 30 millions de francs, infligée à TF 1 en juillet 1992, pour non-respect des quotas de production, n'a toujours pas été recouvrée par le ministère du budget. Il est vrai que Nicolas Sarkozy, aujourd'hui porte-parole du gouvernement mais aussi ministre du budget, avait, à l'époque – il était dans l'opposition –, qualifiée la sentence du CSA de « *mauvaise décision* » et ajouté que la sanction était « *absurde et choquante* » (*le Monde* du 31 juillet 1992).

GUY DUTHEIL

DANS LA PRESSE

L'investiture de M. Santer au Parlement européen

Financial Times : « Dans la mesure où M. Santer n'était le premier choix de personne, il n'est pas surprenant que l'adoption d'un conformiste européen bien intentionné n'ait pas soulevé un enthousiasme débordant au Parlement. Après l'absence d'organisation de la succession de Jacques Delors, les gouvernements ne doivent maintenant plus avoir de doutes quant aux vices de forme dans la sélection de la personne capable de représenter l'Europe à l'intérieur du continent et au-delà. »

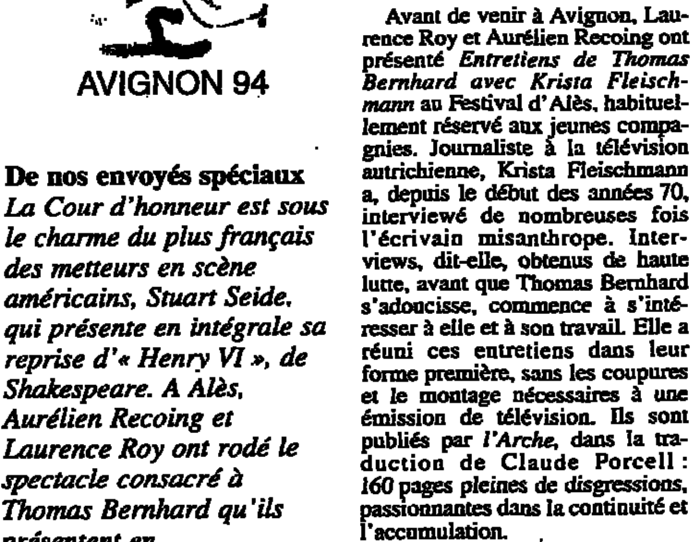
Le Soir (André Riche) : « C'était la foule des grands jours : 521 députés sur 567 étaient présents pour voter (...). [Le Parlement] a été jusqu'au bout de la crise, sans tomber dedans, mais il a poussé le suspense tellement loin qu'il a fait frémir les États et peut espérer, à l'avenir, se faire mieux respecter. »

Libération (Jean Quatremer) : « Jacques Santer a été investi par le Parlement européen, hier, grâce à une brillante minorité de députés (...). Au final, même si le Parlement européen est sans doute passé à côté d'un « acte fondateur » qui lui aurait permis d'affirmer son rôle et l'existence d'un contrôle démocratique sur la construction européenne, il est clair que la Commission sera à l'avenir sous haute surveillance. 1995 s'annonce l'année de la méfiance. »

InfoMatin (Béatrice Jérôme) : « Jean sans Terre (le frère de Richard Cœur de Lion) a inventé l'Europe avec la *Magna Carta*. Jacques Santer a donné naissance au Parlement de Strasbourg malgré lui (...). Jacques Delors buvait hier du petit lait. Si son successeur risque d'ouvrir l'ère de l'enlisement européen, l'actuel président de la Commission est d'autant plus assuré d'apparaître comme le dernier grand tsar de la bannière étoilée. Qui a dit que la présidentielle ne se jouait pas à Strasbourg ? »

Le Figaro (Baudouin Bollaert) : « La tentation pour le Parlement européen nouvellement élu de montrer ses muscles a joué un rôle prépondérant. Le traité de Maastricht, mais plus encore son propre règlement intérieur, lui offraient – pour la première fois – la possibilité de rejeter la nomination de celui qui, *nolens volens*, représente l'Union européenne aux yeux de l'opinion publique. Le oui l'a emporté, mais l'avertissement demeure. »

L'ÉTÉ FESTIVAL



AVIGNON 94

De nos envoyés spéciaux

La Cour d'honneur est sous le charme du plus français des metteurs en scène américains, Stuart Seide, qui présente en intégrale sa reprise d'« Henry VI », de Shakespeare. A Alès, Aurélien Recoing et Laurence Roy ont rodé le spectacle consacré à Thomas Bernhard qu'ils présentent en « lecture-spectacle », tandis que le festival découvrait Jean-Marie Piemme, auteur belge de premier plan. Quand aux cigales, elles se sont réveillées pour goûter aux folles improvisations d'interprètes crétois, a la chapelle sainte claire.

ENTRETIENS DE THOMAS BERNHARD AVEC KRISTA FLEISCHMANN

à la Chapelle Sainte-Claire

Les amusements d'un misanthrope

Avant de venir à Avignon, Laurence Roy et Aurélien Recoing ont présenté *Entretiens de Thomas Bernhard avec Krista Fleischmann* au Festival d'Alès, habituellement réservé aux jeunes compagnies. Journaliste à la télévision autrichienne, Krista Fleischmann a, depuis le début des années 70, interviewé de nombreuses fois l'écrivain misanthrope. Interviews, dit-elle, obtenus de haute lutte, avant que Thomas Bernhard s'adoucisse, commence à s'intéresser à elle et à son travail. Elle a réuni ces entretiens dans leur forme première, sans les coupures et le montage nécessaires à une émission de télévision. Ils sont publiés par *l'Arche*, dans la traduction de Claude Porcell : 160 pages pleines de disgressions, passionnantes dans la continuité et l'accumulation.

Laurence Roy et Aurélien Recoing en jouent quelques passages, censés donner une image familière du grand homme. Aurélien Recoing parle, Laurence Roy intervient aussi brièvement que timidement. Il ne s'agit pas d'une conversation, ce n'est pas à Krista Fleischmann que s'adresse Thomas Bernhard. C'est rarement au journaliste que s'adresse un interviewé, mais aux futurs lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs qui recevront ses paroles à travers le filtre du média et du médiateur. Dont le travail consiste à transmettre, au-delà des mots, le « message ». La situation est artificielle, notamment quand une équipe de télévision, aussi discrète soit-elle, filme. Ici, l'artifice est double, dans la mesure où il n'y a pas de caméra, pas de magnéto, rien sinon un homme et une femme qui font « comme si ».

Une entreprise de séduction

On devine, de la part du premier, une entreprise de séduction à travers un jeu de dénigrements systématiques. L'argent, la vieillesse, le sexe, la psychanalyse, le bricolage... Rien ne trouve grâce aux yeux de Thomas Bernhard, rien ne résiste à ses paradoxes. Il veut rebuter et charmer, pérore, fait des mots, se montre odieux avec jubilation, s'amuse, amuse, heureux des rires qu'il ne peut manquer de provoquer. Des rires, qu'ici, au théâtre, il entend.

Avec sa force et ses fossettes, Aurélien Recoing ne correspond pas à l'idée que l'on se fait de Thomas Bernhard, peu importe. Ou plutôt peu importerait si on ressentait une complicité, si quelque chose d'autre que les mots vivait sur scène. Si un affrontement, une confrontation, se produisait entre l'homme et la femme. Si, d'une façon ou d'une autre, elle répondait au jeu. Mais elle reste en retrait, et c'est normal puisqu'elle est là pour faire parler l'homme, recueillir ses paroles. Du coup, elle n'a pas de personnage, elle est à peine une ombre. On peut imaginer qu'elle attend son heure et gagne, puisqu'il termine en invitant son interlocuteur à partager son repas. Théâtralement, c'est *léger*.

Enfant de Vitez, Aurélien Recoing pense que l'on peut *« faire théâtre de tout »*. Une figure légendaire, un texte corrosif, deux excellents comédiens, apparemment, ne suffisent pas.

COLETTE GODARD

▶ Chapelle Sainte-Claire, du 23 au 29 juillet à 19 heures.



RIRE **C'est un court moment de détente, dans l'espèce de ruelle qui flanque la Salle Benoît-XII. Quelques-uns des acteurs de la troupe japonaise Shinjuku Ryôzanpaku (*le Monde* du 22 juillet) s'accordent un répit avant de travailler et de travailler encore un *Appel de la cité des filles*, la pièce délirante de Kara Juro qu'ils présentent, trop peu de soirs, à 19 heures, dans le festival « in ». A Tokyo, ils répètent dans un local insalubre, sous le métro aérien d'un quartier populaire, et donnent leurs représentations sous un chapiteau qu'ils plantent sur les terrains vagues. Sans autres réels soutiens que l'attraction qu'ils exercent sur les jeunes Japonais. Ils sont ici franchement contents de leur sort. Un vrai théâtre, une réelle attention des responsables du Festival et une rencontre, vraie, avec le public français. Autant de raisons de rire.**

Une nuit avec Shakespeare

Suite de la première page

Grosse attraction pour le public, l'un des personnages est une vraie star, chez nous : Jeanne d'Arc. Et c'est une chance que Shakespeare, vers 1592, ait porté Jeanne d'Arc sur la scène, car elle était pas mal oubliée, dans ce temps-là. Et Shakespeare présente une Jeanne d'Arc plausible, pas caricaturée, pas du tout *« une idiote hardie qui se croyait inspirée »*, comme dit Voltaire.

Le phénomène extraordinaire de l'histoire de Jeanne d'Arc, ce qui passionne les historiens sérieux, c'est qu'elle a été le premier cas de médiatisation, de super médiatisation même. Charles VII et son entourage, entre autres sa belle-mère et plusieurs de ses ministres, voyant qu'ils ne se libéreraient pas de l'occupant anglais par les armes, jouèrent leur dernière carte : la superstition. Tous les soldats, anglais comme français, portaient alors des grigris, des morceaux de la Croix ou du Saint-Suaire, des fragments de robe de saint Jean, etc. Une campagne d'intox annonça, dans les territoires occupés et en zone libre, l'arrivée d'une enchanteresse qui allait chasser l'occupant. La diffusion immédiate de ce quasi mot d'ordre sur l'ensemble du territoire n'est explicable, en certains lieux, que par l'emploi des pigeons voyageurs.

Et Shakespeare ne fait pas la mauvaise tête, il raconte, dans son *Henry VI*, la frousse et la débandade des armées anglaises devant *la « sorcière »*, pendant quelques mois. Le public d'Avignon est ravi, séduit par Caroline Proust, qui est une Jeanne d'Arc charmante, mini-jupe et croquenots très mode, allure superbranchée, on dirait qu'elle vient d'arriver à Chinon en Harley-Davidson et qu'elle a laissé son casque intégral au vestiaire.

Shakespeare et Stuart Seide, main dans la main, donnent en revanche un portrait-charge bien trop facile et trop outré de Charles VII et de son cabinet ministériel. Sur la scène du Palais des papes, ils sont grotesques, des clowns, des folles tordues, des trouillards. L'auteur et le metteur en scène font là une concession bébête à l'opinion publique, comme aux historiens amoureux fous de Jeanne d'Arc qui présentent Charles VII comme un faux jeton et un lâche. En vérité, Charles VII, notamment par la manière dont il mit en jeu Jeanne d'Arc, sut, bataille par bataille et traité par traité, obtenir enfin le départ des occupants anglais (la dernière bataille, celle de Castillon, près de Bordeaux, fut un peu le Dien-Bien-Phu des armées anglaises). C'est Charles VII aussi qui, le premier, par une décision appelée la « Pragmatique Sanction de Bourges », sut limiter l'emprise du pape sur la vie politique française. Et cela entre autres choses. L'excellent acteur qu'est François Loriquet donne une charge grotesque de Charles VII, ce n'est pas sa faute, c'est celle de Shakespeare et Seide réunis, deux agents de l'étranger, un British et un Ricain, rien d'étonnant.

Tintin à la Tour de Londres

Mais vivent nos deux compères tout de même ! Leur intégrale est une vraie fête, qui semble ne durer qu'un moment. Pourquoi ne pas s'amuser, après tout, dans cette Cour d'honneur ? Shakespeare a écrit un feuilleton : coups de théâtre, rebondissements, complots, retours de flamme, c'est Tintin à la Tour de Londres. Stuart Seide et ses acteurs, bon pied bon œil, vous interprètent ça à toute vitesse, dans la bonne humeur, presque comme s'ils faisaient les petits fous entre eux, ils jouent au rugby avec les tables, les bancs, les hallebardes, sautant d'Orléans à Londres comme à saute-mouton. Jean-Quentin Chatelain, canonnier, boucher, souverain, fait peur dans tous ses rôles. Philippe Demarle est un roi d'Angleterre à croquer. Le scénographe Charles Marty a eu raison de ranger les morceaux de décor à gauche et à droite de la cour, il oblige les comédiens à galoper toute la nuit. Un marathon de déménageurs. Il est regrettable que cette fête pas bête, pas méchante n'ait été programmée que pour cinq nuits.

MICHEL COURNOT

▶ Les 23, 24 et 25 juillet, à 22 heures.

Parcours dans l'écriture contemporaine avec Jean-Marie Piemme

Le langage des corps

Jean-Marie Piemme écrit à quatre mains, ou plutôt à deux corps : le sien et celui de l'acteur. Venu de la « dramaturgie » comme on l'entendait dans les années 70 – une activité d'analyse produisant du discours critique et philosophique –, il a quitté ces chemins intellectuels pour travailler la langue sauvage des pulsions. D'où ce corps-à-corps nécessaire avec des interprètes-partenaires à qui est demandé (selon Philippe Sireuil, qui met en scène à Avignon sa nouvelle pièce, *Scandaleuses*) *« un engagement physique et émotionnel puissant »*. Autrement dit, *« des acteurs qui mangent les mots comme on boit une soupe, avec appétit et culot »*.

Bruxellois d'origine liégeoise, Jean-Marie Piemme a été un « penseur du théâtre » important au sein d'une cellule de recherche pluridisciplinaire, les Ateliers des arts. Les spectacles de l'Ensemble de théâtre mobile, du Varia puis de l'Opéra national de Bruxelles ont été marqués par ses réflexions sur la pratique théâtrale dans une société *« en voie de médiatisation généralisée »*. Plusieurs de ses textes sur les conditions de résistance de cet art *« minoritaire »* demeurent d'ailleurs d'actualité. Pourtant, il a eu le sentiment, en 1986, que le discours dramaturgique, *si « flamboyant »* fût-il, s'épuisait à répéter des idées des années 60. Ce spécialiste des « éclairages » s'est jeté dans l'écriture par la voie du non-savoir, de l'énigme. Une réponse de ténèbres à l'arrogance professorale du sens.

Des gouffres intimes

« Je venais de terminer mon travail sur un opéra. Je me sentais vide. J'ai mis une feuille dans la machine et j'ai commencé à écrire Neige en décembre, *sans savoir où j'allais. Un mois et demi plus tard, j'ai compris que j'avais franchi un gué, rétabli un équilibre. »* Une tension se perçoit d'emblée dans cette première pièce. Elle passe peut-être par l'écart entre la *« matière sale »* traitée – une histoire de trahison politique – et une langue évoquant le dix-huitième siècle allemand : très tenue mais suggérant des gouffres intimes. Par la suite, son écriture s'est libérée, a trouvé des formes contemporaines à travers des fragmentations, des ellipses, des vitesses faisant déraper la narration, des trous dans la pensée logique laissant surgir le fantasme : une écriture jamais psychologique mais où des êtres, qui savent mortelles les limites imposées, livrent le combat pour l'existence.

Scandaleuses, la pièce jouée au Festival d'Avignon, devait s'appeler *Plus fort que tout*, titre que Jean-Marie Piemme regrette d'avoir abandonné : elle met en scène cette exigence vitale qu'il perçoit le plus intensément dans des personnages féminins ; exigence ou rage, qui s'exprime par un excès de théâtralité. De cette pièce-là, le contexte social et politique est absent. Mais elle est plutôt atypique dans l'œuvre de l'écrivain belge. Habituellement, il ne dissocie pas son travail sur les pulsions de son questionnement sur les aberrations de la société.

Il peut écrire aussi sur le fascisme ordinaire, ou parler des rapports entre spectacle et marchandise, un thème qui le préoccupait déjà au temps de son activité de dramaturge, et qui unit les quatre pièces de l'ensemble *Ciel et simulacre*. S'il était demeuré un « penseur », il traiterait ce thème à la manière d'un Baudrillard, peut-être. En tant qu'auteur dramatique, il essaie de conjurer les leurres des marchands d'images et objets d'illusion, pour *« remettre les pieds sur le sol »* en s'appuyant sur cette irréductible réalité qu'est le corps des acteurs.

BERNADETTE BOST

▶ Scandaleuses, mise en scène de Philippe Sireuil, par le Théâtre Varia de Bruxelles, du 23 au 30 juillet, à 19 heures, au Tinel de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Le 25 juillet, à 17 heures, à la Chartreuse, lecture: *les Forts, les Faibles*, par Philippe Sireuil.

MUSIQUES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

à la Chapelle Sainte-Claire

Ivresse sous le vent

Chaque jour, du 18 au 22 juillet, à 11 heures puis à 19 heures, le programme musical de France-Culture a convié le public avignonnais à découvrir les musiques du Bassin méditerranéen sous les platanes et le grand cèdre bleu qui ombrent ce qui fut autrefois une chapelle consacrée à sainte Claire. Des gradins métalliques sont installés dans ce jardin fermé. Devant l'affluence, des sièges ont été rajoutés, de sorte que les musiciens jouent entourés du public.

Le 18 juillet, l'Italie de Giovanna Marini a ouvert cette série : le lendemain, c'était au tour de Seikh Ahmad Barray et son ensemble de représenter l'Egypte et ses chants soufis ; le 20 juillet, la Grèce l'était par les musiciens crétois du groupe de la chanteuse Spyridoyla Toutoudakis. Elle se présente au public avec Michaël Stavrakakis (mandoline et chant), Periclès Papapetropoulos (satz, une sorte de luth oriental) et Nectarios Samolis, qui tient sur son genou une lyra crétoise. Comme son nom ne l'indique pas, cette lyra est une sorte de viole jouée avec un archet. A la différence du violon arabe que les musiciens andalous font pivoter devant l'archet, les Crétois usent de la technique d'archet classique.

La Crète est une île qui a été soumise pendant des millénaires à l'envahisseur guerrier ou commercial. Sa musique s'en ressent avec bonheur. Les influences orientales s'y font jour par l'usage d'une technique vocale de chant spécifique, qui intègre l'ornementation à la ligne, et remplit les intervalles par une sorte de glissando continu qui tourne sur lui-même avec ivresse. Elles s'y font jour également par l'usage de modes qui lui donnent une couleur spécifique. A cheval entre l'Orient et l'Occident, la musique crétoise rappelle parfois, dans ses introductions instrumentales, l'art des troubadours du Moyen Age. Ou celui des clavecinistes du Grand Siècle dont les préludes non mesurés, joués sur des instruments accordés selon un tempérament inégal, mettaient à l'épreuve les capacités créatrices des interprètes. Il y a une sorte d'ivresse dans cette musique qui s'ouvre toujours sur des préludes instrumentaux qui tournent en spirale pour atteindre l'extase. Les musiciens prennent des « chorus », moments d'improvisation à la virtuosité folle où l'excitation rythmique les fait sortir d'eux-mêmes. Le public bat alors dans ses mains, les gradins grincent et les chaises de plastique tanguent. Plus personne n'entend qu'un vent violent s'est levé et que les cigales se sont réveillées.

ALAIN LOMPECH

▶ Prochain concert : les Gnaouas d'Essaouira (Maroc), le 22 juillet, à 19 heures, Chapelle Sainte-Claire. Les concerts seront diffusés sur France-Culture, les 8 (Italie), 9 (Egypte), 10 (Crète), 11 (Turquie) et 12 août (Maroc), à 22 h 40.

CINÉMA

Panorama chinois à Paris

Au-delà des concubines

Une rétrospective de vingt-cinq films propose une traversée de l'histoire mouvementée du cinéma chinois, et de ses renaissances sucessives.

De 1934 (*les Malheurs de la jeunesse*) à 1992 (*Zhao Le, jouer pour le plaisir*), voici un beau voyage organisé au travers d'une cinématographie qui, *d'Epouses et concubines* en *Adieu ma concubine*, a connu quelque reconnaissance sous nos longitudes, mais en se limitant à une poignée de grands noms (Zhang Yimou, Chen Kaige), et à quelques images-type –parmi lesquelles les concubines, donc.

« Vingt-cinq chefs-d'œuvre du cinéma chinois » permet de découvrir d'abord les splendeurs de l'« école de Shanghaï» d'avant-guerre (*les Anges du boulevard*, 1937, *Carrefour*, 1937) et leur écho intact, mais éphémère, juste après la Révolution (*Corbeaux et moineaux*, 1949). On trouve aussi quelques-uns des meilleurs représentants de la tradition nationale de l'animation, riche de graphismes traditionnels et fort différents de nos habitudes entre Disney et les séries fabriquées au Japon : *le Roi des singes* (1964) et *le Prince Nezha* (1979), qui sont aussi des introductions aux grandes légendes de l'Empire du milieu.

En 1979 également, *le Sourire de l'homme tourmenté* fut l'un des premiers signes de renaissance après le long et sombre tunnel de la Révolution culturelle. A sa suite figurent les grands noms de cette « cinquième génération » qui incarna le renouveau du cinéma chinois durant les années 80. Ce mouvement est représenté par la première (et l'une des plus belles) réalisations de Zhang Yimou, *le Sorgho rouge* (1987), et par le film qui fit remarquer le futur auteur du *Cerf-volant bleu*, Tian Zhuang-zhuang : *le Voleur de chevaux* (1986). Il est également illustré par les deux premiers films de Chen Kaige, le splendide *Terre jaune* (1984) justement salué lors de sa découverte, et l'encore plus remarquable et très méconnu *la Grande Parade* (1985), l'un des films les plus forts et les plus subtils (et, vu le contexte, les plus courageux) jamais réalisés sur le thème de l'embrigadement.

Également au programme, la meilleure réalisation du « père spirituel » de cette renaissance, Wu Tianming. Il était alors le directeur des studios de X'ian, berceau de la nouvelle génération. Il était aussi fort bon cinéaste, comme en témoigne *la Rivière sauvage* (1983). Quant à *Zhao Le* de Ning Ying, découvert l'an dernier, il traduit un nouveau ton, plus quotidien et chaleureux, et témoigne de l'arrivée d'une relève après la dispersion entraînée par l'écrasement du mouvement de Tienanmen.

JEAN-MICHEL FRODON

▶ Vingt-cinq chefs-d'œuvre du cinéma chinois. Au cinéma l'Épée de bois, 100 rue Mouffetard (75005). Tél. : 43-37-57-47.

CULTURE

MODE

Les collections d'hiver

Forêt de songes

Vingt maisons de haute couture ont présenté à Paris leurs collections pour l'hiver 1994-1995.

Fort de ses jolies madames enluminées de paillettes, Christian Lacroix a conclu la semaine de la haute couture sous le signe de l'éclectisme nocturne. A la recherche de *« ce qu'il y a de plus exclusif, de plus personnel, de plus exceptionnel, ce dont manque le monde aujourd'hui... »*, il a présenté cinquante-quatre modèles, maître à rêver d'un grand bal disco, où Eugénie de Montijo croiserait une épouse de sapeur. Coiffure à la lionne, escarpins lamés, les mannequins défilent sur un podium tendu de tissu panthère, métamorphosés pour une heure en poupées de cire.

Sept ans après le lancement de sa maison de couture, les références à Arles, sa ville natale, s'éclipsent sous une vision plus ludique couleur de laser, de cocktail et de bonbon fourré : l'un des modèles les plus surprenants reste cet imperméable transparent peint de motifs toréro à manches brodées de confettis et col de brocart chinois. En Monsieur Plus de la couture, il a cette façon très particulière de rajouter des galons de velours sur des tailleurs damassés or, de semer des broderies sur un mini-tutu, faisant de chacune de ses silhouettes un objet de vitrine : *« du sucre glace renversé sur des archives »*, résume le parurier-brodeur François Lesage, pour définir la tendance de la saison, ce retour à une féminité plus élaborée, à une recherche de matière plus subtile.

Hiver rime avec bestiaire

Ainsi, les tissus d'Olivier Lapidus sont entièrement réalisés par les soyeux de Lyon, qui ont donné à leur matière traditionnelle les aspects du jean, du tweed, du cuir et même de la fausse fourrure. *« L'avenir de la haute couture, c'est d'être un trait d'union entre l'artisanat et l'industrie. L'écrin à partir duquel ce pays montre son excellence »*, affirme Olivier Lapidus, qui a rondement mené son opération de relations publiques. *« Ce que je crains dans ce métier, c'est le calcul »*, affirme Emmanuel Ungaro, qu'on n'accusera pas de retenue : c'est généreux, gourmand, brodé, soufflé, meringué, fleuri comme un balcon rose et volanté comme une indiscrétion de boudoir. Les robes semblent chouchoutées, pleines de bonnes choses qui font plaisir à voir.

Pourtant, la pression financière semble remettre en cause le métier et Paris, *« ce sens du fini, du parfait »* dont parlait Christian Dior. Si Christian Lacroix s'exerce avec sincérité au *« zapping esthétique »*, d'autres pratiquent une nostalgie sans mémoire, typique des années 90. Rayonnant de dollars, Gianni Versace semble piocher chez tout le monde pour resservir son produit énergiquement concocté entre Rome et Miami : s'inspirant d'Hermès pour les sacs, Manolo Blahnik pour les sandales, Paco Rabanne pour les robes en métal, Azzedine Alaïa pour les décolletés, Karl Lagerfeld pour les tailleurs façon Chanel, il réussit son minestrone publicitaire.

Il régnait une ambiance de grand soir, comme sur la Croisette à Cannes, place Vendôme, avec une nuée de badauds venus apercevoir les comètes du show-biz (Sylvester Stallone, Prince...). Les modèles présentés par les tops, Claudia Schiffer, Linda Evangelista et les autres, raniment au premier degré les clichés de la jet-set des années 70, crinière, croupe et femme-reptile. Hiver rime avec bestiaire : la réouverture de la grande galerie du Jardin des plantes et les dinosaures de Spielberg auraient-ils influencé les couturiers ? La jungle des villes se déplace dans une forêt érotico-fantastique, renouvelant les images décadentes de la fin du XIXe siècle : *« La femme essentielle et hors du temps, la bête vénéneuse et nue, la mercenaire des ténèbres »* évoquée par Huysmans et peinte par Félicien Rops.

Le premier numéro de Dior donne le ton : un paletot *Sphinx* en matelassé de soie imprimée feuillage de la forêt. Et puis des poignards de diamant retenant des flots de mousseline fumée, pour des *« silhouettes comme des apparitions »* que seule la haute couture peut offrir : jusqu'à cent trente heures de travail et pas moins de trente-deux morceaux de tissu pour une veste aux découpes arrondies qui suit la courbe du corps tout en lui donnant une ligne. *« Arriver à ce que l'effet et le technique se confondent »*, dit M. Claude, premier d'atelier tailleur chez Christian Dior, montrant dans son atelier cette veste *Scarabée* en crêpe de laine toute incrustée de satin et de mousseline.

L'hiver est une forêt cossue où, par peur des brigands sans doute, on transporte des canadiennes pliables dans de luxueux baluchons de satin. Ailleurs, beaucoup de soie mordorée, de dentelle araignée, de papillons de velours, de marabout, comme chez Jean-Louis Scherrer, où Erik Mortensen a fait surgir ses batteuses d'hommes en justaucorps de cuir, dures, impérieuses, dignes du programme : *« Le fourreau s'est ouvert sur des jambes cuissardées. »*

L'ambiance des défilés se prêtait à ces visions wagnériennes, tonnerre en entrant, pluie diluvienne en sortant, et même inondations au carrousel du Louvre à cause des travaux de terrassement du jardin des Tuileries. D'où les sacs de sable et les autos laveuses pompant en catastrophe le parterre trempé de la Maison de la mode. Seulement dix défilés sur vingt au carrousel du Louvre, inauguré en mars dernier, les autres ont lieu dans les grands hôtels. Les créateurs de prêt-à-porter ont largement inspiré les couturiers : qu'il s'agisse du voyage en Chine de Jean-Paul Gaultier ou du retour de la robe noire par l'Anglais John Galliano. Mais la haute couture possède son domaine réservé, cette manière de provoquer une distance invisible entre les femmes, leurs vêtements et le monde où elles passent sans s'abîmer, sans se salir, comme des reines éphémères que rien ne semble devoir atteindre.

La nostalgie d'une humanité lointaine

D'où le flop de Valentino avec sa série imprimé camouflage, qui aurait donné raison à Paul Morand lorsqu'il traitait les Italiens de *« faux fous »*. La véritable excentricité est ailleurs, dans une recherche de ligne. La collection d'Hubert de Givenchy est, du point de vue de la technique, magistrale : chaque modèle semble imperturbablement tracé pour des femmes chics et bon ton, beiges et parfaites. Mais Hubert de Givenchy est trop bien élevé pour la couleur. Il se cogne contre les rouges, les verts, les roses, sans profondeur.

Cette couleur, Yves Saint Laurent sait la faire vibrer jusque dans ses noirs, ses bleu marine veloutés et denses, et toute la palette des roses. Quatre-vingt-neuf modèles, la collection la plus longue et la plus applaudie de la saison, comme le retour de celui dont la force est de rendre vrai tout ce qu'il imagine, star des années 30, amazone bottée de crocodile, impératrice en long manteau mandarin de brocart. Mais loin d'enfermer la femme dans un concept, une image, des falbalas, il la révèle, voluptueuse, incarnant à elle seule la nostalgie d'une humanité lointaine. C'est cette liberté qui rend la couture si moderne.

Pour sa deuxième collection chez Guy Laroche, Michel Klein a réussi à privilégier une entreprise plus que des thèmes, un rêve plus qu'un devoir d'école, une collection comme une galerie de portraits, trahi parfois par des proportions trop étroites en décalage avec la grande aisance des marinières, des trenchs de satin ou de ce manteau-kimono doublé d'un soleil d'or. Un voyage rive gauche, de Venise à Kyoto pour mieux revenir à Paris, à ses fantaisies en noir, ses soirs de champagne et de folie : un manteau doublé de marabout sur une robe de paillettes. Façon d'exprimer, mais d'une manière moins décorative que chez Christian Lacroix, une vision cosmopolite qui fait de Paris le salon du monde, dernier luxe face à la standardisation du goût.

LAURENCE BENAÏM

ARTS

Ancien responsable de la création artistique au ministère de la culture

Bernard Anthonioz est mort

Créateur et longtemps responsable du service de la création artistique au ministère des affaires culturelles, Bernard Anthonioz est mort le 14 juillet à Paris. Il était âgé de soixante-treize ans.

Bernard Anthonioz était un fonctionnaire peu soucieux de faire carrière, qui avait plus de fantaisie et d'humour que les énarques d'aujourd'hui, aimait l'art vraiment et respectait les artistes de tous horizons. Il l'a prouvé plus d'une fois lorsqu'il avait à gérer, rue Berryer, de maigres budgets de bourses, de commandes publiques, d'aides à la création.

Né le 28 janvier 1921, fils de sculpteur, Bernard Anthonioz commençait, après la guerre, à s'impliquer dans le milieu de l'art en élaborant avec des peintres des ouvrages pour bibliophiles. Longtemps chargé de mission au commissariat général du tourisme, il était entré en 1958 au cabinet d'André Malraux, qui lui confiait, en 1962, l'organisation du service de la création artistique de son ministère. Il en restait le chef près de vingt ans, jusqu'à la création de la délégation aux arts plastiques (DAP).

Bernard Anthonioz avait fondé en 1967, dans l'hôtel Salomon de Rothschild, rue Berryer, le Centre national d'art contemporain, qui allait proposer à Paris les expositions d'art vivant qui manquaient, et préfigurer le Centre Pompidou. On lui doit aussi plusieurs réformes du 1 %, la mise en place de l'aide à la première exposition, la création en 1976 du Fonds national d'art contemporain, et en 1982, celle des fonds régionaux d'art contemporain.

En 1946, Bernard Anthonioz avait épousé Geneviève de Gaulle, nièce du Général de Gaulle, dont il eut quatre enfants.

CINÉMA : Concours de scénario. – Dans le cadre des préparatifs du centenaire du cinéma en 1995, et afin d'encourager l'écriture de scénarios en langue française, l'association Beaumarchais, le Premier Siècle du Cinéma et le Festival Premiers Plans d'Angers organisent un concours à l'attention des scénaristes débutants (ou dont un scénario au maximum a été réalisé). Les participants devront présenter le synopsis d'un projet de long métrage de fiction, sur le thème du cinéma, avant le 15 septembre 1994. Trois prix seront décernés lors de la clôture du prochain Festival Premiers Plans qui aura lieu à Angers le 28 janvier 1995. (Concours de scénarios, Festival Premiers Plans, 54, rue Beaubourg, 75003 Paris. Tél. : 47-42-75-39).

CARNET

Anniversaires de naissance

– Ta femme,
Tes enfants,
Tes admirateurs,
te souhaitent un heureux anniversaire,

Marcel LISSAK.

Décès

– Françoise Chalon,
son épouse,
Henriette et Marcel Reggui,
sa sœur et son beau-frère,
Ses nièces et ses neveux,
Ses petits-neveux et petite-nièce,
font part du décès du

docteur René CHALON,

survenu le 17 juillet 1994, dans sa soixante-treizième année.

L'incinération aura lieu le 22 juillet, dans la plus stricte intimité familiale.

44 bis, boulevard de Bellevue,
91210 Draveil.

– Nous avons la douleur d'annoncer le décès de

Abram CZERNICHOW,

le 15 juillet 1994.

Adoré et respecté de tous.

De la part de
Sa femme,
Tous ses enfants,
Et leurs conjoints,
Petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
Frère, belles-sœurs,
Neveux et nièces,
Amis et compagnons d'études.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Claude Ottavioli,
son époux,
M. et Mme Dominique Ottavioli
et leur fille,
ses enfants et petite-fille,
M. Georges Jouvent,
son collaborateur,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Mme Claude OTTAVIOLI,
née Sabine Cid,

survenu à Marseille, le 15 juillet 1994, à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 20 juillet, en l'église de Malakoff (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

29, rue Gallieni,
92240 Malakoff.

– Le président
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation Paul-Delvaux
ont la tristesse de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Paul DELVAUX,

artiste peintre,
né le 23 septembre 1897,
décédé à Furnes le 20 juillet 1994,
veuf de
Mme Anne-Marie de Martelaere,

grand officier de l'ordre de Léopold,
grand officier
de l'ordre de la Couronne,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Arts et Lettres de France,
membre de l'Académie royale
des sciences, des lettres
et des beaux-arts de Belgique,
ancien président de l'Académie,
docteur *honoris causa*
de l'université libre de Bruxelles,
membre de l'Institut de France,
membre de l'Accademia di San Luca,
Roma,
membre de l'Accademia
delle Arti del disegno, Firenze,
titulaire de nombreuses distinctions
honorifiques,
citoyen d'honneur
des villes et communes
de Furnes, Boitsfort et Koksijde.

Les funérailles se dérouleront le mardi 26 juillet.

Le défunt repose au Musée Paul-Delvaux, 42, Kabouterweg, 8670 Saint-Idesbald-Koksijde, où ceux qui le désirent pourront lui rendre un dernier hommage, le mardi 26 juillet, de 10 heures à 15 h 30.

Les absoutes, suivies de l'inhumation au cimetière de Furnes, seront célébrées en l'église Sainte-Walburge à Furnes, ce même jour à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

42, Kabouterweg,
8670 Saint-Idesbald-Koksijde.

(Le Monde *du 22 juillet.*)

– Nous avons la douleur de faire part du décès du

docteur Marc THÉNAULT,
psychiatre,

survenu le 15 juillet 1994.

Ses collègues
Et amis
du Centre Henri-Rousselle de l'hôpital Sainte-Anne et de l'hôpital Henri-Mondor à Créteil,
tiennent à rappeler le caractère exceptionnel de ses qualités professionnelles et humaines.

– Mme Jacques Hambÿe,
son épouse,
Guy (†) et Bernadette Lucas de Peslouan,
Damien Hambÿe,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Etienne Videcoq,
sa sœur,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques HAMBŸE,
époux de Geneviève Lemaire,
avocat honoraire,
sénateur honoraire,
ancien professeur
à l'Ecole de service social,
à l'Institut commercial et consulaire
et à la faculté
universitaire catholique de Mons,
administrateur et ancien président
du conseil de Casterman SA,
président du conseil
et administrateur d'ASBL
à caractère éducatif, social et familial,
commandeur de l'ordre de Léopold,
officier de l'ordre de la Couronne,

né à Mons, le 2 mai 1908, et enlevé à leur affection, à Oud-Heverlee, le 20 juillet 1994.

Le service religieux, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille, sera célébré en la collégiale Sainte-Waudru, à Mons, le lundi 25 juillet, à 10 h 30.

Réunion à l'église.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Rue de la Réunion, 6,
7000 Mons (Belgique).

– Les familles Le Ky Huong, Micillino, Hare, Fohr et Lasseuguette,
ont la douleur de faire part du décès, le 6 juillet 1994, de

Robert LE KY HUONG,
ingénieur en chef
des Ponts et chaussées France et Laos,
ancien combattant,
prisonnier de guerre 1939-1945,

dans sa quatre-vingt-septième année.

66, rue Jean-Jaurès,
33400 Talence.

Anniversaires

– Pour le neuvième anniversaire de la disparition de

André JANNEY,

sa mémoire est rappelée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

– Le samedi 23 juillet 1994, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier (chapelle de la Sainte-Vierge), place du Président-Mithouard, Paris-7e, une messe sera célébrée pour

Alain BELLANGER,

qui a quitté les siens et ses amis, il y a six ans, le 23 juillet 1988.

Sa famille
remercie ceux qui s'en souviendront.

Communications diverses

Monique SAINT HELIER.

Nous qui aimons l'œuvre de Monique, nous pourrions – si peu nombreux que nous soyons – nous connaître à l'occasion du centenaire de sa naissance en 95 et participer à sa célébration.

Ecrivez-moi :
J.-P. Yaher, 89660 Montillot.

AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

• SCIENCES PHYSIQUES : OPTION PHYSIQUE APPLIQUÉE

Delphine Appert (25e), Hichem Beji (10e), Hassan Bentalb (42e), Philippe Besnier (16e), Bruno Betbeder (5e), Frédérique Boucher (23e), Valérie Bouchet (20e), Angélique Bouveresse (4e), Bernard Chesnais (32e), Romain Christophe (45e), Gilles Claudel (22e), Eric Damion (19e), Fabrice Daouezan (7e), Christophe Dehouve (11e), Christian Deniset (37e), Jean-Baptiste Desmoulins (3e), Christophe Espanet (2e), Pierre-Alain Fagette (37e), Laurent Fesquet (14e), Jean-Marie Feybesse (17e), Valérie Guillemot Filippini (34e), Claude Gabay (27e), André Gelos (39e), Claudine Guerini (15e), Vincent Guinard (39e), Philippe Henry (12e), Jean Joron (31e), Nathalie Juglard (24e), Alexis Kuzara (32e), Viviane Chauvat Lataste (17e), Franck Lecamus (45e), Frédérique Leuvrey (30e), François Louboutin (35e), Thierry Lubin (20e), Aude Marty (8e), Cécile Moreau (43e), Michel Paul (28e), Emmanuelle Buggenhoudt Perrin (41e), Jean Peterlongo (29e), Nathalie Freycenon Pinguet (45e), Olivier Plantevin (45e), Raphaël Press (6e), Hervé Ricard (26e), François Rossi (12e), Jean-Luc Roux (45e), Nathalie Roy (1re), Charles Sol (9e), Cécile Thomas (43e), Nathalie Valence (36e), Antone Winckel (45e).

• SCIENCES PHYSIQUES : OPTION CHIMIE

Valérie Alain (23e), Marie-Laure Albert (32e ex.), Philippe André (55e), Jean Arrayet (30e), Franck Artzner (56e ex.), Mohamed Baba (28e), Etienne Balan (7e), Xavier Bataille (42e), Cécile Piganeau Baujat (31e), Véronique Bechet (21e), Isabelle Berlot (19e), Sébastien Bernard (29e), Alice Beugin (34e), Laurence Boussemart (68e ex.), Bernard Brehon (47e), Nathalie Cadinot (56e ex.), Jean-Robert Calbo (65e), Sylvie Carlier (17e ex.), Isabelle Noiret Chiaruttini (72e), Muriel Chiron-Charrier (24e ex.), Annabelle Lemonnier Courtois (61e), Corine Cudonnec (52e), Nathalie Danieau (63e), Eve De Cock (45e), Catherine De Baden (76e ex.), Maurice Defois (80e ex.), Pierre Dorlet (9e), Florence Dupressoir (48e), Laurent Fresse-Louis (36e), Pascale Garrione (24e ex.), Christophe Genin (64e), Anne-Laure Bacchetta Gounel (22e), Mary Grellier (75e), Rebecca Guelin (66e ex.), Franck Guérin (35e), Frédérique Guillo (8e), Vincent Guiral (40e), Estelle Gurviez (26e), Jean-Christophe Hannachi (2e), Corinne Harmoy (66e ex.), Véronique Rouaix Hetterich (58e), Jean-François Hochepied (10e), Valérie Jullian (6e), Emmanuel Lacote (3e), Bernard Lanvier (38e ex.), Valérie Laurent (13e ex.), Béatrice Le Carvel (54e), Christophe Léger (59e ex.), Pascale Legloye (14e), Antoine Lhote (76e ex.), Marie Longuet (43e ex.), André Louchkoff (37e), Pierre Mantelier (74e), Valérie Marchi (73e), Lucien Marx (17e ex.), Véronique Melero (70e ex.), Laurent Meyza (27e), Anne Millet (41e), Claire Minoletti (50e), Florence Mornet (53e), Marie-Pierre Nony (11e), François Perot (76e ex.), Christophe Perrod (80e ex.), Michaël Pivron (43e ex.), Frédéric Placin (62e), Céline Poncet (68e ex.), Valéry Prévost (12e ex.), Gilles Prévotat (70e ex.), Luc Rejaud (5e), Jérôme Rey (4e), Cécile Rimaux (51e), Christel Routaboul (49e), Laurent Schwerer (79e), Henri Scordia (32e ex.), Géraldine Sieurac (59e ex.), Hélène Soyer (15e ex.), Yannick Teral (80e ex.), Marie Terrien (50e), Florence Vedrenne (46e), Thierry Vidal (15e ex.), Sophie Wagner (38e ex.), Thomas Zabulon (1re), Philippe Zamar (80e ex.).

• GRAMMAIRE

Valérie Andrieux (15e), Sylvie Billaud (4e), Isabelle Catenoix (11e), Anne Cointault (10e), Vincent Goguel-Nyegaard (14e), Anne Grosdidier (5e), Sylvie Handen (8e), Frédéric Junqua (3e), Anne Leborgne, ép. Bourkaïr (6e), Philippe Le Moigne (1re), Marie Marcin (13e), Elsa Oréal (2e), Pierre Ragot (9e), Cécile Van Den Avenne (12e), Sophie Van Laer (7e).

• ARTS PLASTIQUES

Corinne Auroux (39e), Franck Beharelle (10e), Patricia Bischoff (37e), Yvan Boisier (4e), Léonore Bonaccini (32e), Ludovic Bors (21e), Patrick Bouillon (44e), Muriel Braconnier (15e), Isabelle Bralet (48e), Denis Briand (30e), Daniel Brohon (13e), Christine Buignet (25e), Sébastien Caro (8e), Agnès Choplin (43e), Isabelle Ciblac (34e), Bertrand Clavez (34e), Christine Col (41e), Manuela Cordenos (18e), David Dadoun (15e), Djilali Dalache (32e), Lydie Decobert (5e), Gilbert Delaunay (29e), Claire Denis (23e), Bertrand Desbois (21e), Jean-Claude Desmergès (45e), Caroline Die (2e), Dominique Digeon (31e), Véronique Dubrion (25e), Francis Dupont (45e), Sandra Foltz (17e), Catherine Fontaine (1re), Pierre Gautheron (47e), Frédérique Germani (14e), Eric Gisbert (19e), Eric Laniol (12e), David Lesueur (24e), Patrick Lhot (9e), François Malles (42e), Julian Mereuta (7e), Catherine Montlahuc (6e), Oreste Oriole (36e), Frédéric Potié (11e), Caroline Pouzolles (3e), Blandine Prieur (39e), Magali Puel (38e), Michel Régis (27e), Pascal Renard (20e), Jérôme Simon (28e).

• EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pascale Absire (13e), Sophie Besson (36e), Michel Bremond (30e), Christophe Brière (45e), Marika Briot (29e), Alec Cairon (45e), Lionel Crognier (25e), Christian Crombez (10e), Philippe Dezy (27e), Stéphane Delerce (33e), Lionel Dembourg (15e), Valérie Desfarges (2e), Laurence Enjalbert (26e), Jean-Pascal Fagot (3e), Véronique Foltzer (8e), Didier Gandy (34e), Sandrine Gasc (42e), Isabelle Gras (9e), Sandra Hugon Chartier (24e), Jean-François Huraux (13e), Catherine Janne (22e), Frédéric Lab (11e), France Le Gall (42e), Cécile Lengis (34e), Franck Maillet (1re), Jérôme Marchais (4e), Jean-François Marie (12e), Gilles Marrot (17e), Jérôme Martinez (32e), Serge Mauro (21e), Cécile Michelon (15e), Sylvain Michenaux (4e), Thierry Michot (23e), Sébastien Orsetticci (18e), Karine Pinaude (38e), Anne Priart (38e), Catherine Martinez Ravel (45e), David Rossi (7e), Anne Sauze-Chardin (28e), Frédéric Savre (18e), Laurent Scopoli (45e), Florent Siclet (41e), Franck Talon (34e), Nicolas Tordi (6e), Hélène Tribodet Cherrier (40e), Jean-Christophe Weckerle (18e).

Mort du créateur de BD Marijac

Jacques Dumas, qui est mort jeudi 21 juillet à Lyons-la-Forêt (Eure) à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, s'était fait connaître dès les années 30, sous le nom de Marijac, comme créateur de nombreux héros de bandes dessinées enfantines, dont « Jim Boum » – sa première série, dans *Cœurs vaillants* –, « Rouletabosse reporter », « Onésime Pellicule », « Jim et Joe ».

Pendant la deuxième guerre mondiale, Marijac dessinait des BD clandestines et, le 20 novembre 1944, à Clermont-Ferrand, il crée un illustré pour la jeunesse, *Coq hardi*, journal de quatre pages, ouvert à d'autres dessinateurs, mais dans lequel il donnera une nouvelle vie à ses propres héros, parmi lesquels les célèbres *Trois Mousquetaires du maquis*. *Coq hardi* interrompra sa parution en 1963.

Au début des années 50, il lance une revue plutôt destinée aux filles, *Mireille*, qui laissera place plus tard à *Frimousse* (1959-1968, au format de poche). Pour les plus jeunes, Marijac fondera *le Journal de Cri-cri* et *Nano et Nanette* (1955-1966). A la fin de sa carrière, Marijac se consacre à la gestion d'une agence spécialisée dans la bande dessinée des années 50. Enfin, couronnement d'un long parcours, il a reçu le Grand Prix du Festival d'Angoulême 1979.

ÉCONOMIE

Au lendemain de la réunion de la Bundesbank

Vive remontée du dollar malgré la stabilité des taux directeurs allemands

Le dollar a poursuivi vendredi 22 juillet dans la matinée son net redressement observé jeudi, en particulier vis-à-vis des monnaies européennes. Sur le marché interbancaire vendredi, il cotait 1,5930 mark contre 1,56 DM jeudi et 99,05 yens contre 98,96 yens. L'optimisme des marchés des changes s'explique par les déclarations de Larry Summers, sous-secrétaire américain au Trésor, prenant nettement position pour un dollar plus fort mais aussi par la baisse des prises en pension de la Bundesbank.

■ BRETTON-WOODS. Il y a cinquante ans, le 22 juillet 1944, les représentants de 44 pays, signaient, à Bretton-Woods aux Etats-Unis, des accords monétaires qui allaient organiser l'ordre économique d'après-guerre. Aujourd'hui que le système a été abandonné au profit d'un régime de change flottant, la nécessité se fait sentir de fonder un ordre nouveau. Une étude du CEPII prône prudemment la régionalisation par zones et la coordination des autorités mondiales.

La Bundesbank a décidé, jeudi 21 juillet, de ne pas modifier ses taux directeurs, qui restent fixés à 6 % pour le Lombard et à 4,50 % pour l'escompte, taux en vigueur depuis le 13 mai. Cependant les autorités monétaires allemandes ont annoncé que les quatre prochaines prises en pension hebdomadaires seraient accordées au taux fixe de 4,85 %, soit à un taux plus bas qu'actuellement (4,88 %). La prochaine réunion de la Bundesbank aura lieu le jeudi 18 août.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion de Francfort, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, a déclaré que la banque centrale voulait *« calmer les attentes du marché concernant l'évolution des taux »*, ajoutant que les autorités monétaires allemandes *« étudieraient attentivement, comme elles en ont l'habitude, la situation à la rentrée avant de prendre une décision »*. D'autre part, la Bundesbank n'a pas modifié son objectif de croissance annuelle de la masse monétaire, qui reste donc fixé pour 1994 à la fourchette 4 %-6 %.

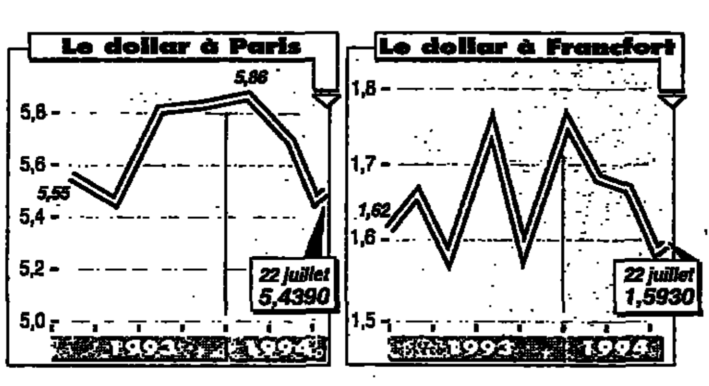
« Cet objectif ne pourra vraisemblablement pas être atteint », a reconnu M. Tietmeyer, qui a ajouté que l'évolution actuelle allait dans la bonne direction puisqu'en rythme annuel calculé sur avril-mai-juin la masse monétaire n'augmente plus que de 6 %. Si le président de la Buba a précisé que des modifications pourraient être apportées en fin d'année au calcul de la masse monétaire, il a aussi ajouté que M 3 était *« un élément de la culture de la stabilité allemande »*.

Tous ces éléments auraient pu jouer contre le dollar et le faire baisser. Or, après une courte période d'affaiblissement, la monnaie américaine s'est nettement reprise et donne de nouveau lieu à des commentaires sur une remontée durable de ses cours.

Ce paradoxe s'explique de deux façons. D'une part, la baisse continue du taux des prises en pension de la Bundesbank sur le marché monétaire et le ralentissement de la croissance monétaire infirment de plus en plus les sombres pronostics que faisaient les marchés il y a quelques mois sur l'arrêt de la baisse des taux allemands. C'est plutôt le pronostic contraire qui est maintenant fait, beaucoup de banquiers s'attendant à une nouvelle baisse du taux de l'escompte à la rentrée.

Ce mouvement, s'il se produisait, renforcerait les effets d'une probable et prochaine hausse des taux courts américains. Tout serait alors en place pour rendre le dollar plus attractif. C'est bien d'ailleurs le tableau qu'a dessiné, jeudi 21 juillet, Larry Summers, sous-secrétaire au Trésor, qui, devant la commission bancaire du Sénat, a fait une analyse nettement favorable à un dollar fort ou renforcé. Les bonnes perspectives de croissance non inflationniste de l'économie américaine devraient se refléter dans un *« dollar fort et stable »* par rapport au yen et au mark, a-t-il déclaré, soulignant que selon lui *« les perspectives pour une telle croissance étaient les plus favorables depuis une génération »*.

« Le gouvernement pense qu'un renforcement du dollar sur le yen et le mark aurait d'importants avantages économiques pour les Etats-Unis. Nous pensons – et nos partenaires du G 7 partagent ces vues – qu'un nouveau déclin du dollar serait contre-productif pour la reprise mondiale. » Il n'en a pas fallu plus pour que la monnaie américaine se redresse, se retrouvant, vendredi 22 juillet, en début de matinée à 1,5930 DM contre 1,5615 en début d'après-midi jeudi.



Le CEPII salue le cinquantenaire des accords de Bretton Woods

« Des règles monétaires à la fois souples et prévisibles sont indispensables. » Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) salue à son tour le cinquantenaire des accords de Bretton Woods par un ouvrage collectif (1). Le 22 juillet 1944, les économistes, financiers, diplomates, dont Lord Keynes pour la Grande-Bretagne, Harry Dexter White pour les Etats-Unis et Pierre Mendès France pour la France, se séparaient après un séminaire de trois semaines dans la petite ville du New Hampshire, en ayant élaboré l'ordre monétaire pour l'après-guerre. Les accords de Bretton Woods consacraient la suprématie politique et économique américaine, et le dollar était fait roi. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international étaient créés.

Aujourd'hui que ces accords sont devenus lettre morte, notamment à cause de la décision prise le 15 août 1971 par l'administration Nixon de ne plus assurer la convertibilité du dollar en or, et aujourd'hui que l'actualité financière fait apparaître à la fois l'extrême importance des monnaies et leur extrême volatilité, il est utile de se replonger dans cet... âge d'or. Les auteurs estiment finalement que le système de Bretton Woods a bien fonctionné et qu'il a été victime de son succès. Il correspondait à son époque apportant *« une bonne combinaison de flexibilité et de stabilité dans les relations internationales »*. Les monnaies étaient ancrées sur le dollar dont la force provenait du leadership américain et de l'acceptation générale en Occident d'une *« philosophie commune de libre-échange et de plein emploi »*.

Le rêve de Keynes

Les années 70 allaient faire éclater le système. La montée de l'Etat-providence a réduit les flexibilités fiscales tandis que la crise économique a cassé la croissance. Le système de taux de change flottant s'est imposé parce que l'Amérique a perdu de son imperium et que les philosophies ont divergé. *« Les pays se sont engagés dans des voix différentes »*, certains vers plus de redistribution, d'autres vers un retrait de l'Etat.

Et demain ? L'intérêt de l'ouvrage est de faire le point sur les stratégie de remplacement. Le flottement généralisé a fait les preuves de ses effets néfastes – le Yo-Yo du dollar –, mais le rêve de Keynes d'instaurer une banque centrale mondiale donc une monnaie mondiale a aussi démontré son irréalisme. Il faut inventer un sytème mixte qui se place entre la rigidité absolue et la liberté absolue. Et l'exercice est délicat. Les auteurs avouent d'ailleurs leur pessimisme parce qu'aucune solution ne s'impose d'évidence. La mobilité des capitaux et l'émergence de nouvelles puissances économiques ont changé la donne. Mais pour autant le *« dollar reste prépondérant »*, et le système monétaire international actuel a des vertus d'adaptabilité.

Une idée émerge toutefois autour de la *« coordination »* des autorités monétaires. Les auteurs du CEPII ne s'illusionnent pas sur le pouvoir du G 7 (le club des sept grandes puissances industrielles), qui a limité d'ailleurs ses interventions jusqu'ici à des actions ponctuelles pour éviter les trop grands dérapages du dollar. Son plus gros défaut est sans doute d'oublier les nouvelles puissances ce qui *« le met en porte à faux »*. Toutefois, les Sept sont parvenu depuis dix ans à éviter un *« hard landing »* de la monnaie américaine (le calme qui revient actuellement sur les marchés le confirme en effet). L'issue semble bien devoir être recherchée dans cette voie. En y ajoutant, selon le CEPII, la *« régionalisation »*. L'Union européenne ou l'Alena ne sont encore que des alliances commerciales. Mais elles fonctionnent et peuvent déboucher sur des coopérations monétaires étroites comme la monnaie unique en Europe. En tous cas, la mobilité des capitaux dont les effets deviennent *« plus forts et plus imprévus »* souligne l'urgence d'un nouveau système monétaire international.

ÉRIC LE BOUCHER

(1) *Cinquante ans après Bretton Woods*. Ouvrage collectif sous la coordination de Michel Aglietta et Jean Pisani-Ferry. Economie internationale. Revue du CEPI numéro 59. La documentation française. 100 francs.

Sur fond de crise politique

Le gouvernement italien s'attaque au déficit budgétaire

Le conseil des ministres italien a adopté, jeudi 21 juillet, un plan de programmation économique pour les trois années à venir (1995-1997) qui va servir de base à l'élaboration du budget pour 1995.

L'objectif prioritaire est de réduire le déficit public, qui atteignait, en 1993, 9,8 % du produit intérieur brut (PIB). Ce chiffre élevé s'explique d'abord par le service de la dette publique italienne, qui s'élevait, l'an dernier, à 115 % du PIB.

Le gouvernement de Silvio Berlusconi souhaite ramener le déficit budgétaire pour 1995 à 138 600 milliards de lires (480 milliards de francs) grâce à des économies estimées à 45 000 milliards de lires. Celles-ci seront obtenues grâce à des réductions dans les dépenses publiques (30 000 milliards) et à de nouvelles rentrées fiscales (15 000 milliards).

Au total, les pouvoirs publics espèrent dégager l'année prochaine un excédent primaire des comptes de l'Etat (hors paiement des intérêts de la dette publique) de 35 000 milliards de lires (121 milliards de francs). Les recettes tirées des privatisations (10 000 milliards de lires par an) iront alléger le fardeau de la dette publique.

Pour ses calculs, le gouvernement a tablé sur un chiffre d'inflation de 2,5 % pour 1995, contre 3,5 % actuellement, en rythme annuel. A l'issue du conseil des ministres, Silvio Berlusconi a déclaré : *« Je crois que les chiffres annoncés peuvent rassurer les marchés internationaux. »*

Les prix de détail sont restés stables en juin

L'indice mensuel des prix à la consommation en France est resté stable à 109,7 en juin comme en mai sur la base 100 en 1990, selon les chiffres définitifs publiés par l'INSEE jeudi 21 juillet. Sur un an (juin 1993-juin 1994), la hausse est de 1,8 %. Cette stabilité des prix de détail cache notamment une baisse de l'indice des produits alimentaires et une hausse des tarifs publics hors énergie. Le recul des prix alimentaires (– 0,3 % en un mois) est dû principalement au repli saisonnier de l'indice des légumes frais et à la baisse des prix des poissons et des fruits de mer. En revanche, le café en grain ou moulu a subi une hausse de 0,7 % en juin, soit + 5,1 % sur un an. Les produits manufacturés ont baissé de 0,1 % en juin et les services n'ont progressé que de + 0,2 %. Les tarifs publics, hors énergie, ont augmenté globalement de 0,3 %, sous l'effet de la hausse saisonnière des prix des transports aériens et maritimes, tandis que les prix de l'énergie ont baissé de 0,1 %, malgré un léger renchérissement des carburants (+ 0,1 %). L'eau et le chauffage urbain poursuivent leur remontée : + 0,3 % en juin, soit + 11,3 % sur les douze derniers mois.

MONNAIE : une nouvelle pièce de 100 francs. – Depuis lundi 18 juillet, une pièce en argent commémorant la libération de Paris est en vente pour 100 francs aux guichets des banques, de La Poste, de la Caisse d'épargne et du Trésor. Cette pièce représente, sur une face, le général de Gaulle saluant la foule sur les Champs-Elysées le 26 août 1944, et sur l'autre, la silhouette d'un char des Forces françaises de l'intérieur.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Lors d'une réunion à Chambéry

M. Balladur souhaite un renforcement du rôle du Conseil national de la montagne

Le Conseil national de la montagne (CNM) s'est réuni jeudi 21 juillet, à Chambéry (Savoie), en présence du premier ministre Edouard Balladur qui a annoncé plusieurs mesures destinées à aider la montagne à surmonter les difficultés qu'elle traverse et a souhaité un renforcement du rôle du CNM.

CHAMBÉRY

de notre envoyé spécial

Depuis sa création, à la suite de la « loi montagne » en 1985, le Conseil national de la montagne (CNM) ne s'était réuni que quatre fois, essentiellement à Paris. Tout un symbole. Les cinquante-neuf membres de cette instance consultative, qui avaient été réunis, à la hâte, dans l'enceinte du palais de Savoie, pour recevoir le premier ministre, n'attendaient pas de sa part un discours « fracassant » sur l'avenir des hautes terres. En effet, les récents débats sur l'aménagement du territoire, à l'Assemblée nationale, ont, selon l'expression du « père » de la loi montagne, Louis Besson (PS), *« ouvert toute grande la porte de la banalisation de cet espace »*.

Le texte qu'avait adopté, à l'unanimité, le Parlement, il y a neuf ans, était taillé sur mesure pour les montagnards. Pour la première fois, une loi allait s'appliquer sur un territoire dont les limites seraient déterminées uniquement par l'altitude (à partir de 600 mètres). Mais surtout, celle-ci prenait en compte la fragilité de ce milieu et ses handicaps. Enfin, elle décidait de les compenser, grâce à des dispositions spécifiques. Tous les aspects de la vie en montagne étaient prévus : l'énergie, le tourisme, l'agriculture, les régimes sociaux, la sécurité, la protection des sites... La loi prenait en compte globalement cet espace pour inciter les Français à y rester, ou à y retourner. *« Cette affirmation de la spécificité montagnarde allait à l'encontre des vœux de la haute administration française »*, explique un élu savoyard pour qui la loi de 1985 a été torpillée.

Un rapport commandé l'été 1993 par M. Balladur au maire de l'Alpe-d'Huez, Jean-Guy Cupillard (RPR), avançait vingt-six propositions pour *« réévaluer la place de la montagne »* et éviter notamment de diluer cet espace dans l'ensemble flou de la ruralité, ou dans celui des zones dites « défavorisées ». Il proposait ainsi une meilleure organisation de la pluriactivité, une harmonisation et une concentration des aides accordées par l'Etat, la création d'une ligne spécifique « montagne » dans les contrats Etat-région, et la nomination d'un ministre délégué à la montagne.

En réponse à ces propositions, le premier ministre s'est contenté de très vagues promesses. Il a souhaité que le CNM et les comités de massifs soient *« renforcés dans leur rôle d'impulsion de la politique de la montagne »*. Il a évoqué la possibilité de mettre en place un *« amortisseur de conjoncture »*, garantissant, par un fonds de péréquation principalement intersaison, une certaine couverture du risque d'exploitation des entreprises liées à la neige. *« La constitution de ce fonds reposera sur la solidarité, indispensable, des communes montagnardes »*, a déclaré M. Balladur. Il a également assuré que des subventions d'équilibre seront accordées, dès cette année, à certaines communes de moyenne montagne qui connaissent des difficultés financières exceptionnelles, à la suite du déficit d'enneigement de plusieurs hivers successifs.

Le chef du gouvernement a indiqué que les trois quarts des indemnités, destinées à compenser les handicaps naturels, continueront à aller à l'agriculture de montagne, soit environ un milliard et demi de francs par an. Il a réaffirmé la nécessité d'assurer *« la pérennité de la couverture forestière »*, afin de maintenir intact son rôle de protection majeur contre les risques naturels, et pour préserver les emplois qu'elle génère (1). Il répondait ainsi aux préoccupations exprimées par un grand nombre de membres du CNM. Ces derniers réclament l'intervention urgente de l'Etat sur l'ensemble de la filière bois, selon eux très gravement menacée. M. Balladur a annoncé qu'une *« action particulière pour l'exploitation de la forêt en zone de montagne sera définie dans les six prochains mois »*.

CLAUDE FRANCILLON

(1) La forêt de montagne représente 4,6 millions d'hectares, soit 33 % de la forêt française. Elle produit 5 millions de mètres cubes de bois et emploie 17 000 salariés.

Saisi par des députés de gauche

Le Conseil constitutionnel limite l'usage du domaine public

Le Conseil constitutionnel a validé, jeudi 21 juillet, l'essentiel de la loi relative à la constitution de droits réels sur le domaine public, qui avait été présentée par Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Le conseil avait été saisi de ce texte, qui vise à faciliter le développement d'activités économiques sur l'emprise du domaine public, par soixante députés, dont les membres du groupe socialiste et cinq élus du groupe République et Liberté (*le Monde* du 6 juillet). Le texte, qui concerne, notamment, les zones portuaires et les aéroports, avait suscité l'hostilité de la Fédération nationale des ports et docks CGT, qui avait lancé un appel à la grève à l'occasion de son examen, en mai, par l'Assemblée nationale.

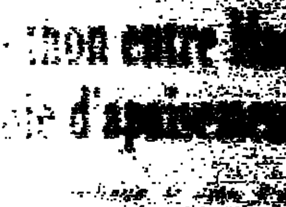
Les membres du Conseil constitutionnel ont estimé, contrairement aux signataires de la saisine, que l'autorisation d'occupation du domaine public et l'attribution des droits du propriétaire pour une durée qui ne pourra pas dépasser soixante-dix ans ne contrevenait pas au principe d'inaliénabilité du domaine public. Ils n'en ont pas moins jugé nécessaire d'apporter un certain nombre de précisions encadrant cette réforme du code du domaine de l'Etat.

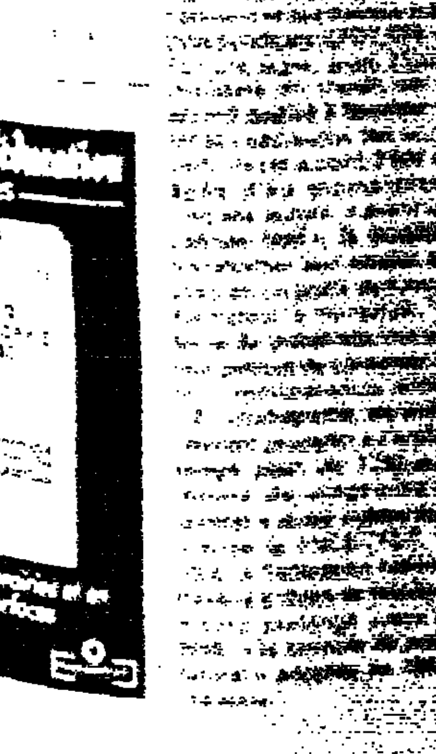
Ils affirment ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public ne peut concerner que des activités *« compatibles avec l'affectation du domaine public concerné »*. Ils soulignent la supériorité du principe de la continuité des services publics – auquel le domaine public peut être affecté – sur le droit privé, en matière de transmission des droits, dans le cas d'un décès, ou dans l'hypothèse d'une défaillance du titulaire des droits. Ils précisent que la réalisation d'ouvrages, de constructions et d'installations pouvant donner lieu à la conclusion de contrats de crédit-bail par le titulaire du droit d'occupation ne peut s'appliquer à ceux qui sont affectés à un service public.

Les membres du Conseil constitutionnel se sont montrés, en outre, intransigeants à l'endroit d'une disposition ajoutée au texte par la majorité sénatoriale UDF-RPR, à l'initiative de la commission des lois, lors de l'examen au palais du Luxembourg. Cette disposition, pour laquelle le gouvernement avait donné un avis favorable, stipulait que l'autorité compétente pouvait, à l'issue de la période de soixante-dix ans, accorder un nouveau titre constitutif de droits réels, y compris sur les immeubles existants, sous réserve d'une décision expresse motivée par des travaux réhabilitant ou modifiant ces immeubles.

Le Conseil constitutionnel considère que cette reconduction, qui pouvait être réitérée indéfiniment et presque automatiquement, est de nature à porter atteinte à la protection due à la propriété publique.

GILLES PARIS





PÊCHE

La condamnation d'un chalutier espagnol à Lorient

Le conflit sur le thon entre Madrid et Paris en voie d'apaisement

Le tribunal correctionnel de Lorient a condamné, jeudi 21 juillet, Jon Ander Solabarrieta, le patron du *Francisco y Begonia* à payer une amende de 150 000 francs dont 50 000 francs avec sursis, afin d'être autorisé à quitter le port militaire de Lorient où son navire avait été dérouté par les autorités françaises pour pêche illégale.

Il a également été condamné à payer 100 000 francs de dommages et intérêts à l'Association nationale des organisations de producteurs, 100 000 francs à l'Organisation des pêcheurs de Bretagne et 200 000 francs au Comité régional des pêches maritimes, qui s'étaient constitués parties civiles.

M. Solabarrieta a été reconnu coupable d'avoir détenu à bord un dispositif (une « chaussette ») de nature à obturer les mailles de son chalut, d'avoir refusé de laisser procéder au contrôle du navire, d'avoir présenté un plan de ses cales non conforme et enfin d'avoir pêché 20 kg de cardines ainsi que 3 kg de merluchons de taille inférieure aux normes. Le procureur de la République a rappelé que *« cette procédure n'avait rien d'exceptionnel car elle a déjà été appliquée 5 fois en 1994, 6 fois en 1993, 8 fois en 1992, toujours à l'encontre de patrons espagnols »*.

Cet épisode n'a pas relancé la querelle franco-espagnole sur le thon germon. On enregistrait jeudi, et vendredi matin 22 juillet, une volonté d'apaisement de Paris et de Madrid, ainsi que des professionnels des deux pays. Le thonier *la Gabrielle* a du être conduit par la marine espagnole dans le port galicien de Celeiro pour y subir des réparations. Dès que les travaux seront terminés, il devrait être remis aux autorités françaises puis rentrer à l'île d'Yeu, mais la date de l'arrivée à son port d'attache n'était pas connue vendredi.

SOCIAL

Une circulaire de M. Rossinot

Les fonctionnaires détachés dans les entreprises privatisées doivent régulariser leur situation

Par une circulaire, en date du 7 juillet, André Rossinot, ministre de la fonction publique, précise les conditions dans lesquelles les fonctionnaires détachés ou en position hors cadre pourront ou non rester dans les entreprises privatisées. Le texte, adressé à tous les ministères, invite ceux-ci à demander, *« dans les plus brefs délais qui ne sauraient excéder un à deux mois »*, aux fonctionnaires concernés d'entreprendre *« la régularisation de leur situation administrative »*.

Garderont leur statut ceux dont la situation sera considérée *« d'intérêt général »* ou qui effectuent *« des travaux de recherche d'intérêt général »*, étant entendu que le ministère de la fonction publique *« doit être systématiquement consulté »* quand il est envisagé de *« reconnaître le caractère d'intérêt général à une entreprise donnée »* et qu'il conviendra de vérifier le *« caractère d'intérêt général des recherches effectuées »*. Sinon, les fonctionnaires devront soit *« demander leur réintégration dans leur administration d'origine, soit présenter leur démission, soit (...) solliciter leur mise en disponibilité, cette dernière solution n'étant possible qu'après au moins dix années de services effectifs dans l'administration »*.

Pour accomplir cette démarche, en cas de privatisation, les fonctionnaires disposeront d'un *« délai qui ne saurait excéder six mois à compter de la date de la livraison effective des titres au secteur privé de chaque société concernée »*. Pour les entreprises déjà privatisées, le compte à rebours commence avec la date de publication de la circulaire ministérielle.

REPÈRES

AGRO-ALIMENTAIRE

Accord entre les syndicats agricoles et la grande distribution

Pour la première fois, agriculteurs et responsables de la grande distribution ont conclu, mercredi 20 juillet, un accord de principe sur le délicat problème des rabais. Il s'agit de définir des règles plus strictes sur les promotions commerciales des produits agro-alimentaires frais ou peu transformés. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et les grands groupes de distribution comme Leclerc, Monoprix, le GNH (Groupement national des hypermarchés, qui regroupe notament Auchan et Carrefour) ou la Fedimas (Promodès, Docks de France) se sont engagés, après deux mois de négociations, à appliquer une nouvelle réglementation sur les opérations promotionnelles : prix pratiqués, dates de mises en marché et qualité des produits. *« Cet accord a pour but d'instaurer un climat de confiance propice à une collaboration commerciale loyale et dynamique entre les partenaires »*, a déclaré la FNSEA. Les distributeurs sont satisfaits par cet accord qui doit, avant tout, permettre d'éviter les crises.

EMPLOI

Le patronat la CFDT, la CFE-CGC et FO s'engagent sur le tutorat dans le BTP

Les fédérations patronales du bâtiment et des travaux publics et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC et FO) ont signé, jeudi 21 juillet au ministère du travail, un nouvel accord destiné à favoriser le tutorat et l'embauche des jeunes. En vertu de cet accord, 2 500 salariés âgés d'au moins ciquante-cinq ans auront, *« avant la fin de l'année 1995 »*, la possibilité de transformer leur emploi à temps plein en un poste de tuteur ou de formateur à mi-temps. Le système de préretraite mis en place leur permet de conserver 80 % de leur rémunération antérieure. *« En contrepartie, les entreprises devront procéder à l'embauche à temps plein de 1 250 jeunes de moins de vingt-cinq ans en contrat à durée indéterminée »*, a précisé la FNCB-CFDT. De son côté, la Fédération nationale des travaux publics se félicite que cet accord prolonge jusqu'à la fin 1995, *« la formule de préretraite-tutorat »* adoptée en 1992 à son initiative.

FINANCE

Une lettre de Pierre Despessailles

L'ancien directeur général de la SDBO s'explique sur ses relations avec Bernard Tapie

A la suite de la publication d'un article paru dans le Monde *du 4 juin sous le titre « la martingale de Bernard Tapie », Pierre Despessailles, ancien directeur général de la SDBO (Société de banque occidentale, filiale du Crédit Lyonnais), nous a adressé la lettre suivante :*

le Monde a publié dans son numéro daté du 4 juin un long article intitulé « La martingale de Bernard Tapie », mais qui parle essentiellement de la SDBO que j'ai eu l'honneur de diriger pendant de longues années, et qui, à ce titre, me met en cause à plusieurs reprises. Il me paraît donc indispensable de vous faire part de certaines réflexions que cet article m'inspire et de rectifier certaines réalités inexactement rapportées. L'auteur a cru devoir mélanger des faits et des opinions, voire des sentiments qui lui sont personnels. C'est évidemment son droit, mais on comprendra que je suis loin de les partager – et que je dise pourquoi.

Le titre de l'article est accrocheur – c'est probablement sa justification – car je vois mal en quoi la définition de *« martingale »* telle que donnée par l'auteur lui-même correspond ici à la réalité. En tout état de cause, il me fait l'honneur de m'accorder la paternité – conjointement avec Bernard Tapie – d'un système de reprise des affaires en difficulté que nous aurions mis au point en bénéficiant des « failles » de la loi de 1967. C'est nous faire beaucoup d'honneur, car en utilisant non pas les « failles » mais les possibilités de la loi de 1967 – encore accentuées par la loi de 1984 – Bernard Tapie n'a fait qu'imiter un certain nombre de repreneurs, même si, pour son bonheur ou son malheur, il a été le premier ou le seul à chercher à se médiatiser. (...) Ce qui correspond par contre à la réalité, c'est que l'*« obscure SDBO »*, en soutenant ces reprises, comme celles de nombre d'autres clients moins médiatisés – donc moins connus – a certainement été la première banque de la place à prendre le risque de favoriser la reprise d'affaires en difficulté puis de soutenir leur réinsertion dans le tissu économique, évitant ainsi des liquidations pures et simples, avec leur cortège de gâchis et de chômage, sauvant des moyens de production et des emplois. Tel a été le véritable rôle de la banque. Je pense que nous n'avons pas à le regretter. Encore moins à en rougir. Nous avons tracé là une voie que depuis lors bien d'autres banques se sont mises à imiter.

Oui, et j'en serai d'accord avec M. Leser [*NDLR. Éric Leser, l'auteur de l'article auquel répond Pierre Despessailles*], c'est le beau côté de l'histoire. Mais nul besoin pour l'expliquer de laisser entendre que ma magistrature au tribunal de commerce de Paris a *« favorisé »* ces reprises – non seulement légales mais souhaitées par le législateur.

Si *« faveur »* il y a eu, elle provient uniquement du fait que je connaissais parfaitement des mécanismes que la plupart de mes confrères ignoraient. Est-il d'ailleurs nécessaire d'ajouter que j'ai quitté le tribunal de commerce en 1982, qu'à cette époque Bernard Tapie était un petit client de la banque et que toutes ces opérations importantes ont été postérieures à cette date...

En ce qui concerne maintenant *« l'envers du décor »*, je voudrais revenir sur certaines affirmations erronées de l'article, tout au moins pour la période qui me concerne et qui va jusqu'à mai/juin 1992. Je ne suis pas susceptible, bien évidemment, de répondre pour la partie de l'article qui vise des faits postérieurs à cette date, c'est-à-dire après mon départ en retraite.

Au début de 1990, soit après douze ans de fonctionnement des comptes du groupe Tapie dans les livres de la SDBO, le total des débits tant par crédit à moyen terme que par caisse était de l'ordre de 110 millions de francs pour l'ensemble des sociétés. Nous sommes donc très loin des crédits de 500 millions de francs au milieu des années 80 et de près de 1 milliard de francs au seuil des années 90 indiqués par l'article !

Faut-il également préciser qu'en douze ans de fonctionnement des comptes de ce groupe la banque avait subi plusieurs inspections tant de la commission bancaire que de sa maison mère, et qu'aucune remarque désobligeante n'avait été faite concernant ces comptes. La Cour des comptes, à laquelle vous faites allusion, a cru devoir écrire dans son prérapport – non contradictoire à ce stade – qu'elle n'avait aucune remarque à formuler sur cette longue période. Cela m'autorise aussi à indiquer que, en raison même des faibles débits subsistant à cette époque, tous les agios avaient été normalement payés et que la SDBO n'a jamais affiché *« pendant longtemps des bénéfices dont une bonne partie était fictive »*.

Si la situation a évolué à partir du second semestre 1990 dans le sens d'engagements plus importants de la banque, cela tient, d'une part, au rachat de la société Adidas ; d'autre part, à l'arrivée d'une conjoncture de crise qui a rendu déficitaires plusieurs sociétés du groupe. Il n'empêche que le rachat d'Adidas constituait – aux conditions auxquelles il a été pratiqué – une excellente opération (le financement de ce rachat a d'ailleurs été assuré par un pool de banques françaises, allemandes et japonaises dans lequel la SDBO était très minoritaire) et que, juin 1992, au moment de mon départ – hors Adidas dont les crédits ont été par la suite intégralement remboursés en capital et intérêts au pool bancaire –, les engagements globaux de la SDBO n'atteignaient pas 500 millions de francs, alors intégralement garantis par la valeur intrinsèque des sociétés de base et par les diverses sûretés que nous possédions par nos nantissements et nos garanties immobilières et mobilières sur l'ensemble des sociétés et du patrimoine de Bernard Tapie.

En conséquence, je ne pense pas que l'on puisse parler de *« tableau ahurissant »*. De même, me semble-t-il, il est difficile de considérer comme choquant que le crédit octroyé sur l'hôtel particulier atteigne aujourd'hui 96 millions de francs (garanti par une hypothèque de 1er rang) alors que, de toute évidence, la valeur de ce bien dépasse sensiblement ce montant.

Quant au financement, assuré très partiellement, à des repreneurs d'affaires Tapie, il n'a été pratiqué de mon temps qu'à deux reprises : à Pierre Botton pour la Vie claire avec des garanties telles que, malgré les ennuis de ce dernier, la banque a été remboursée ; aux repreneurs de *Look*, c'est-à-dire à la société suisse Ebel dont on ne peut dire qu'elle constituait un risque important pour la banque...

En définitive, je pense qu'il était nécessaire d'apporter à votre article ces précisions et ces rectifications qui constituent le minimum des remarques que sa lecture m'a inspirées et qui permettront à vos lecteurs, je l'espère, d'éclairer davantage leur jugement sur une longue collaboration qui est loin de revêtir la noirceur qu'on voudrait, dans le cadre d'une étude sommaire et rapide, lui faire porter aujourd'hui.

Après l'annulation de l'audience du 13 juin

Bernard Tapie devrait se retrouver face à la justice le 27 juillet

Après le rendez-vous manqué lundi 13 juin avec la première chambre du tribunal de commerce de Paris saisie par le Crédit lyonnais – l'audience ayant été annulée à la suite d'une alerte à la bombe –, Bernard Tapie devrait se retrouver devant la justice mercredi 27 juillet (*le Monde* du 15 juin).

Le Crédit lyonnais, après avoir successivement fait ordonner la saisie de ses meubles, de son yacht et de ses dernières liquidités, le contraint aujourd'hui à rembourser un prêt de 237 millions de francs contracté auprès de la Société de banque occidentale (SDBO) pour financer le rachat des titres de la Société Bernard Tapie Finance lors de l'offre publique de retrait (OPR).

Si Bernard Tapie ne rembourse pas la somme due, la banque du boulevard des Italiens pourrait demander la vente des titres Bernard Tapie Finance qui avaient été apportés en nantissement du prêt. Si aucun acheteur ne se manifestait, il se pourrait, selon certaines sources, que le Crédit lyonnais se porte acquéreur des titres.

INDUSTRIE

En vue de dynamiser un secteur essentiel

La Chine renonce au monopole du téléphone

Le ministère des PTT chinois vient de perdre une bataille politique au nom du *« réalisme économique »*. Fermement opposé à l'introduction d'un nouvel opérateur du téléphone qui briserait son monopole, il s'est finalement incliné. La Chine s'est dotée cette semaine d'une nouvelle compagnie de télécommunications – la China United Telecommunications Corp. –, soutenue par les trois ministères de l'industrie électronique, de l'électricité et des chemins de fer. Sa création vise à dynamiser un secteur essentiel au développement du pays, a rapporté, mercredi 20 juillet, le quotidien de langue anglaise *China Daily*. La compagnie avait été officiellement inaugurée la veille, à Pékin, en présence du vice-Premier ministre Zou Jiahua.

China Unicom proposera un service téléphonique local et international, ainsi qu'un réseau de téléphones mobiles. La nouvelle compagnie est dotée d'un capital de 1 milliard de yuans (635 millions de francs) et est disposée à accepter comme actionnaires les provinces, municipalités et grandes sociétés qui désireront investir dans son capital, indique le *China Daily*. Zou Jiahua a précisé qu'Unicom pourra avoir recours à des fonds étrangers, mais a souligné que *« ce secteur n'était pas ouvert aux étrangers »*. La Chine, qui compte 30 millions de lignes téléphoniques, espère accélérer son développement pour atteindre 120 millions de lignes en l'an 2000.

VIE DES ENTREPRISES

Unimétal démarre un four électrique en Lorraine

Les aciéries européennes tournent à pleine capacité

Au cœur de la Lorraine, les aciéries d'Usinor-Sacilor fonctionnent à pleine capacité. Il en serait de même partout en Europe. Les prix de l'acier devraient donc repartir à la hausse. Unimétal, filiale d'Usinor-Sacilor, prévoit un retour à l'équilibre en 1996.

GANDRANGE

de notre envoyée spéciale

Un bruit de tonnerre et des gerbes de feu, les reflets bleutés d'un éclair. L'arc électrique vient de se produire dans le four Unimétal de Gandrange. La ferraille introduite quelques instants plus tôt commence à fondre et à se transformer en acier. En moins de trois quarts d'heure, l'acier liquide s'écoule du bec verseur de la gigantesque marmite. L'électrode encore rougeoyante est remontée pour replonger aussitôt dans une deuxième cuve qui prendra le relais.

Depuis le 4 juillet, la première des deux cuves constituant le four électrique Unimétal fonctionne. A plein régime, le four produira 1,4 million de tonnes d'acier par an. Ce « mini-mill » fait de l'acier à partir de la ferraille fondue électriquement, à la différence des aciéries classiques qui utilisent un mélange de minerai de fer et de coke pour fabriquer la fonte dans les hauts-fourneaux puis la transformer en acier dans un convertisseur et dont la production oscille entre 2 et 5 millions de tonnes. La filière électrique symbolise la nouvelle stratégie d'Unimétal, qui arrêtera complètement de produire de l'acier selon la filière traditionnelle en juillet 1995, au profit du mini-mill, faisant ainsi de sa maison mère, Usinor-Sacilor, le producteur mondial d'acier ayant le plus recours à cette technique.

Les hauts-fourneaux ne connaîtront plus la chaleur du feu. Une révolution technologique mais aussi culturelle, qui avait provoqué un tollé il y a dix ans, mais s'impose d'elle-même aujourd'hui. La productivité du four électrique de Gandrange (1 000 tonnes par homme et par an) serait trois à quatre fois supérieure à celle de la filière fonte. Ce four a nécessité un investissement de 870 millions de francs, y compris l'adaptation du laminoire et de deux lignes de coulée continue ; il sera amorti sur douze ans.

Sa mise en service arrive à point nommé. Depuis le début de l'année, les commandes d'acier sont reparties à la hausse. Les aciéries d'Unimétal (spécialiste des produits longs, barres et fils) qui ne peut plus compter sur les installations de son ex-filiale allemande Saarstahl mise en faillite en mai 1993, tournent à pleine capacité. Il en est de même des installations de la Sollac (produits plats, plaques et tôles) ainsi que de toutes les aciéries d'Europe. *« Durant le premier trimestre, la grande exportation, vers les Etats-Unis et l'Asie a tiré les ventes, puis la confiance est revenue en Europe, et enfin la situation s'est améliorée dans l'automobile »*, explique Guy Dollé, le président d'Unimétal.

Prix en hausse

Les prix vont donc pouvoir croître à nouveau. Ils s'étaient effondrés ces dernières années, pour atteindre début 1994 leur niveau d'il y a treize ans ! Une hausse de 10 à 15 % est envisagée pour 1994 avec les clients qui n'ont pas souscrit de contrat d'approvisionnement annuel. Pour ceux-ci, la hausse de 10 % environ devrait être effective en 1995. L'exercice en cours devrait néanmoins continuer d'être déficitaire en 1994 pour Unimétal qui a dégagé une perte de 700 millions de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires de 4,9 milliards de francs. Le retour à l'équilibre n'est envisagé que pour 1996.

Pour y parvenir, Guy Dollé compte non seulement sur sa nouvelle technologie électrique mais aussi sur la nouvelle organisation et la nouvelle démarche commerciale qui l'accompagnent. Suite à un accord avec le luxembourgeois Arbed, Unimétal a réduit le nombre de sites industriels, fermant en particulier la Société métallurgique de Normandie. Il a supprimé des niveaux hiérarchiques, divisé par deux ses frais généraux grâce à une forte diminution des effectifs d'encadrement et à la suppression du siège parisien, délocalisé en Lorraine sur les lieux de production. Globalement, Unimétal, qui employait 3 500 personnes en janvier 1991, verra ses effectifs divisés par deux à la fin 1995.

Autre changement : les clients ne pourront plus commander un acier sur mesure, avec une composition spécifique. Sauf pour de très forts tonnages, ils devront choisir des produits sur catalogue, ce qui divisera par dix le nombre de « nuances » d'acier fabriquées par Unimétal, de l'ordre du millier actuellement. L'industrie lourde adopte les pratiques de ses clients, fabricants de produits de consommation.

ANNIE KAHN

Signature d'un accord avec IG Metall

Les 102 000 salariés de Volkswagen vont bénéficier d'une prime de 900 marks

Huit mois après avoir été mis au régime sec, les 102 000 salariés de Volkswagen devraient voir leur situation salariale s'adoucir, grâce à l'accord, conclu mardi 19 juillet, entre la direction et le syndicat IG Metall. Après avoir accepté en novembre de renoncer à environ 10 % de leurs revenus pour éviter la suppression de 30 000 emplois, les employés des six usines Volkswagen vont en effet, grâce à ce nouvel accord, bénéficier d'une prime de 500 marks (environ 1 715 francs), jointe au salaire de juillet. Une prime supplémentaire de 400 marks (environ 1 370 francs) leur sera versée en mars 1995. Parallèlement, la hausse de 1 %, négociée à l'automne 1993, est prolongée au-delà du 1er août 1994.

Cet accord représenterait, selon les informations de la *Tribune Desfossés* du 21 juillet, un surcoût de 90 millions de marks (environ 308 millions de francs) pour l'entreprise au moment même où celle-ci espérait, avec la mise en œuvre, le 1er avril, de la semaine de quatre jours, économiser 5,5 milliards de francs en frais de personnel cette année. La direction de Volkswagen devait préciser, mardi 26 juillet, les raisons de cet accord.

Le groupe américain Raytheon préféré à Thomson pour la surveillance radar de l'Amazonie

Le gouvernement brésilien a annoncé jeudi 21 juillet qu'il avait décidé de confier à la société américaine Raytheon le projet d'implantation d'un vaste réseau radar en Amazonie (SIVAM) destiné à la fois à la surveillance aérienne de l'immense forêt mais aussi à sa protection. Le SIVAM surveillera un territoire de quelque 5 millions de km² représentant 57 % du territoire brésilien et nécessitera huit années de travaux. L'ensemble du projet, qui inclut un contrôle permanent de l'environnement et un traitement de données, y compris par satellite, est évalué entre 600 millions et 1 milliard de dollars. Le consortium mené par Raytheon l'a donc emporté sur celui dirigé par les français Thomson et Alcatel. Le choix du Brésil s'est définitivement porté sur l'offre américaine *« compte tenu de la qualité technique des projets et des facilités de financement offertes »*, selon le communiqué officiel publié à Brasilia. - *(AFP.)*

Avec trois trimestres bénéficiaires consécutifs

IBM confirme son redressement financier

Des profits... A chaque rencontre avec les investisseurs, Louis Gestner, PDG d'IBM, promet pour 1994 des dividendes confortables. Sur les six premiers mois de l'année, le contrat est rempli. Le constructeur informatique américain vient ainsi de prendre de court les analystes en annonçant, jeudi 21 juillet, un bénéfice net trimestriel (avril à juin) bien plus élevé qu'ils ne l'attendaient. Celui-ci s'établit à 669 millions de dollars (3,6 milliards de francs environ). L'an passé, à la même époque, IBM annonçait un résultat négatif a hauteur de 40 millions de dollars (220 millions de francs) qui, après imputation d'énormes provisions pour restructuration, portait la perte nette du second trimestre à 8 milliards de dollars (44 milliards de francs).

Les résultats de cette année n'ont rien à voir. Et les analystes notent, avec soulagement, qu'avec le bon résultat du deuxième trimestre 1994, IBM s'offre le luxe d'aligner trois bénéfices trimestriels consécutifs, ce qui ne lui était plus arrivé depuis longtemps. Les programmes de réduction de coûts commencent visiblement à porter leurs fruits. IBM, qui a prévu de réaliser sur cette année 3 milliards de dollars d'économies, en a déjà dégagé 2,1 milliards à mi-parcours. Les coupes se font sans état d'âme. Ainsi, au second trimestre, les dépenses de recherche et de développement ont été tout simplement réduites de 20 %.

Tout n'est cependant pas réglé en matière de produits. Les gros ordinateurs (ou mainframes), segment de marché qui représente encore un tiers des ventes d'IBM et la moitié de son bénéfice, ont mieux résisté que prévu sur les six premiers mois de l'année. Un sursis, estiment certains analystes. Par ailleurs, Big Blue est loin d'avoir réglé ses problèmes dans les ordinateurs personnels.

C. M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

SALOMON : perte de 204 millions de dollars pour le deuxième trimestre. – Salomon Inc., l'une des premières firmes d'investissement et de courtage de Wall Street, a annoncé, jeudi 21 juillet, une perte nette de 204 millions de dollars (1,08 milliard de francs) au deuxième trimestre contre un bénéfice de 433 millions (2,3 milliards de francs) un an auparavant. Pour le premier semestre, la perte s'est élevée à 138 millions (734 millions de francs) contre un bénéfice de 331 millions (1,76 milliard de francs) à période comparable en 1993. Selon Salomon, ces *« faibles résultats reflètent l'impact de pertes sur inventaires et d'une baisse du volume d'opérations pour les clients »*. En revanche, Phibro, la filiale de courtage « matières premières » du groupe a dégagé un bénéfice avant impôt de 82 millions de dollars (436 millions de francs).

COMMANDES

RVI : trois programmes militaires pour Limoges. – L'unité de Limoges de Renault Véhicules industriels (RVI) va bénéficier d'un ballon d'oxygène : trois programmes militaires viennent d'y être annoncés. L'un est en cours d'application : la rénovation de la camionnette tous usages Marmon, à la cadence de deux cents par an pendant six ans. Deux autres marchés, bien que, selon Shemaya Levy, pdg de RVI, *« ils ne soient pas encore passés »*, présentent *« un réel espoir »* pour 1995 : la rénovation de cinq mille camions tactiques GBC 8KT, au rythme de sept cents par an. Et le rééquipement en moteurs de 750 chevaux de sept cents chars AMX 30. Ces trois programmes devraient permettre de maintenir les effectifs de RVI à Limoges qui, après plusieurs dégraissages, se sont stabilisés depuis 1992 à environ un millier de salariés. *(Corresp).*

SOCIAL

LA POSTE : annulation des sanctions prises en 1990 contre des agents du centre de tri de Lille-Lézenne. – Le tribunal administratif de Lille a annulé, le 5 juillet, les sanctions prises en décembre 1989 à l'encontre de quatre agents du centre de tri de Lille Lézenne (Nord), accusés d'avoir, à l'occasion d'un conflit, séquestré le directeur départemental de la Poste (*le Monde* du 6 février 1990), a-t-on appris mercredi 20 juillet. Les sanctions prononcées (mises à pied de plusieurs mois, mutations d'office) à l'encontre de ces agents, tous militants du syndicat SUD-PTT, avaient enuite éte confirmées en décembre 1991 par le président de La Poste. Le tribunal administratif de Lille a estimé que ces sanctions avaient été adoptées en vertu d'une procédure « irrégulière », mais que *« dans le contexte du conflit collectif en cours »*, les faits reprochés aux agents n'étaient pas *« d'une gravité suffisante pour justifier les sanctions d'exclusion »* prises à leur encontre.

RACHAT

COCKERILL SAMBRE intéressé par EKO Stahl. – Le groupe sidérurgique belge Cockerill Sambre a entamé des discussions avec l'Office des privatisations dans l'ex-RDA (Treuhand) pour le rachat éventuel du complexe sidérurgique est-allemand EKO Stahl, a indiqué mardi 19 juillet la Treuhand dans un communiqué. Cockerill Sambre va envoyer à partir du 25 juillet des experts sur place, à Eisenhuettenstadt, afin d'examiner concrètement le dossier, précise le communiqué. Après de premiers entretiens cette semaine entre la présidente de la Treuhand, Birgit Breuel, et le directoire de Cockerill, *« les experts doivent élaborer les bases d'un engagement de Cockerill Sambre »*, ajoute le communiqué. Le complexe EKO Stahl, situé à la frontière germano-polonaise, aurait dû être racheté par le groupe italien Riva qui s'est finalement désengagé à la dernière minute en mai. Depuis, l'Allemand Thyssen est le principal groupe à avoir manifesté de l'intérêt pour une reprise d'EKO Stahl.

CRÉATION

VEBA obtient une licence pour un réseau de radio-messagerie. – Une filiale du groupe industriel allemand VEBA a obtenu une licence pour la création et l'exploitation d'un nouveau réseau de radio-messagerie en Allemagne. La licence a été accordée par le ministère des Postes à MiniRuf GmbH, filiale à 40 % de Veba Telecom GmbH. Les autres partenaires de la société sont Preussag Mobilfunk GmbH (40 %) et Telecom Denmark A/S (20 %). L'exploitation du réseau doit commencer à la mi-1995 et MiniRuf compte couvrir l'ensemble du territoire d'ici la mi-1996. Les investissements nécessaires sont estimés à 100 millions de marks (340 millions de francs).

CESSION

LA CGM cède la Finistérienne de cabotage à NTV Leduc. – Le groupe public Compagnie générale maritime (CGM) a décidé de céder sa filiale la Société finistérienne de cabotage (SFC) à NTV Leduc, un armateur de Sète spécialisé dans le transport de produits, secs et liquides, en vrac par petits navires. La nouvelle société, dont le siège sera à Montpellier sera dirigée par Marc Chevallier et exploitera une douzaine de navires. *« Cette cession s'inscrit dans la stratégie de la CGM de recentrage sur son métier de base, le transport de ligne par navires porte-conteneurs et correspond à la volonté d'assurer la pérennité des activités de la SFC en la rapprochant d'une entreprise privée désireuse de poursuivre son développement »*, indique la CGM.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 juillet ▲ Poursuite de la hausse

Après une ouverture en nette hausse, vendredi 22 juillet, dernière séance du terme boursier, la Bourse de Paris s'est légèrement repliée avant de reprendre de la hauteur par la suite. En progression de 0,54 % au début des échanges, les valeurs françaises tâtaient un peu du rouge avant d'afficher une avance pratiquement identique à la mi-journée. Aux alentours de 12 h 30, l'indice CAC 40 s'inscrivait à la cote 2 063,17, soit un gain de 0,46 %. Avec cette progression, la liquidation du mois de juillet est gagnante de 6,40 % et met un terme à cinq mois boursiers consécutifs perdants.

Pourtant, soulignait un analyste, *« dès que l'on atteint le niveau psychologique des 2 050 points, un léger courant vendeur se déclenche, ce qui explique la difficulté à franchir durablement ce cap »*. Mais apparemment, à l'instar des séances précédentes, l'arrivée des intervenants américains soutient le marché dès le début d'après-midi.

Autre facteur positif, soulignait les boursiers, la remontée du dollar, qui cotait en fin de journée jeudi à New-York 5,45 francs, tout comme à Paris en fin de matinée vendredi. Déjà jeudi, les investisseurs américains étaient nettement plus présents avec le regain de vigueur du billet vert qui leur permet d'acquérir des titres français moins chers.

Du coté des valeurs, parmi les hausses, on relevait celles de Thomson-CSF et Elf Aquitaine avec des gains respectifs de 2,3 % et 2,2 %. En baisse, on notait Métrologie international et la Banque Colbert, tous deux à leur plus bas niveau de l'année.

NEW-YORK, 21 juillet ▲ Modeste avance

Wall Street a terminé sur une hausse modeste, jeudi 21 juillet, tiraillée entre la hausse et la baisse de deux des valeurs composant l'indice Dow Jones, IBM et United Technologies qui ont publié des résultats respectivement meilleurs et moins bons que prévu. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 732,45 points, en hausse de 5,18 points, soit une modeste avance de 0,14 %. Quelque 290 millions d'actions ont été échangées.

IBM a gagné 6 3/4 à 62 3/8, après la publication d'un bénéfice par action de 1,14 dollar au deuxième semestre, environ le double de ce qui était attendu, contre une perte de 8 cents un an plus tôt. Selon Lawrence Rice, responsable chez Josephtal Lyon and Ross, *« le marché s'est résumé à une seule action, IBM. C'est le fait du jour et de la semaine »*. En revanche, United Technologies, qui a enregistré un bénéfice par action moins bon que prévu à 1,18 dollar, a perdu 3 7/8 à 62 1/8. Alors que les résultats publiés jusqu'à présent ont été généralement bons, les experts soulignent que les opérateurs se montrent sans pitié avec les titres des compagnies dont les résultats sont en dessous des attentes.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 21 juillet
Alcoa	80 5/8	80 5/8
Allied Signal Inc.	36 1/4	35 3/4
American Express	27	26 5/8
ATT	53 1/8	53 5/8
Bethlehem Steel	21 3/4	21 3/4
Boeing	46 1/8	46
Caterpillar Inc.	107 5/8	108 3/8
Chevron	44 1/2	44
Coca-Cola	42 1/8	42 5/8
Disney Corp.	40 7/8	41 3/8
Du Pont de Nemours	60 7/8	60 1/8
Eastman Kodak	47 7/8	47 3/4
Exxon	58 1/2	58 1/4
General Electric	48 3/4	48 1/2
General Motors	51 1/4	50 1/2
Goodyear Tyre	36 1/2	36 1/8
IBM	55 5/8	62 3/8
International Paper	71 7/8	72 1/2
Morgan (J.P.)	61 5/8	61 5/8
McDonnell Douglas	114 3/8	114 7/8
Merck and Co.	29 3/8	29 1/2
Minnesota Mining	51 1/4	50 3/4
Philip Morris	54	54 1/4
Procter & Gamble	53 1/2	53 7/8
Sears Roeb. and Co.	46	47 3/8
Texaco	62 7/8	63
Union Carbide	26 5/8	26 7/8
United Tech.	66 3/8	62 1/8
Westinghouse El.	12	12 1/4
Woolworth	16 1/8	16

LONDRES, 21 juillet ▲ Progression

La Bourse de Londres a progressé, jeudi 21 juillet, grâce à un regain d'achats tardifs provoqués par le rebond du marché à terme et du dollar en fin d'après-midi. L'indice Footsie a gagné 17,9 points, soit 0,6 %, à 3 095,1 points. Le principal indicateur du Stock Exchange avait pourtant ouvert en baisse, en réaction aux déclarations faites la veille par Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed), qui semblaient annoncer une nouvelle hausse des taux d'intérêt américains.

L'annonce d'une réduction sensible du déficit de la balance commerciale britannique hors Union européenne, à 495 millions de livres en juin contre 672 en mai, n'a guère eu d'impact sur le marché, qui s'attendait au maintien des taux d'intérêt allemands.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 21 juillet
Allied Lyons	5,82	5,84
BP	4,06	4,07
BTR	3,67	3,75
Cadbury	4,45	4,38
Glaxo	5,79	5,89
GUS	5,82	5,94
ICI	8,10	8,17
Reuters	4,76	4,67
RTZ	8,57	8,54
Shell	7,20	7,35
Unilever	10,16	10,16

TOKYO, 22 juillet ▼ Nouvelle baisse

La Bourse de Tokyo a de nouveau clôturé en baisse vendredi 22 juillet au terme d'une séance aussi terne que la précédente. A la fin des échanges, l'indice Nikkei a cédé 160,03 points, à 20 462,89 points, soit un repli de 0,78 %. Les transactions ont porté sur quelque 280 millions de titres contre 257,17 millions la veille.

Des ventes sporadiques de fonds de placement et des ajustements de position ont fait reculer la cote dans des échanges peu fournis. Dans ce marché sans direction, les affaires ont surtout concerné les valeurs de second rang et les valeurs vedettes ont marqué une pause.

VALEURS	Cours du 21 juillet	Cours du 22 juillet
Bridgestone	1 600	1 590
Canon	1 770	1 760
Fuji Bank	2 270	2 240
Honda Motors	1 800	1 770
Matsushita Electric	1 780	1 710
Mitsubishi Heavy	783	784
Sony Corp.	5 950	5 950
Toyota Motors	2 190	2 170

CHANGES

Dollar : 5,4510 ▲

Le dollar se redressait vivement, vendredi à Paris, lors des échanges interbancaires à 5,4510 francs contre 5,3430 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. Le deutschemark en revanche, se repliait à 3,4203 francs contre 3,4261 francs (cours BdF) jeudi en fin de journée.

FRANCFORT	21 juillet	22 juillet
Dollar (en DM)	1,5616	1,5941

TOKYO	21 juillet	22 juillet
Dollar (en yens)	98,68	98,96

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 juillet) .... 5 1/4 - 5 3/8 %

New-York (21 juillet) .... 4 5/16 %

BOURSES

PARIS

	20 juillet	21 juillet
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 043,72	2 053,78
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 405,89	1 409,59
Indice SBF 250	1 359,66	1 362,65

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	20 juillet	21 juillet
Industrielles	3 727,27	3 732,45

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	20 juillet	21 juillet
100 valeurs	3 077,20	3 095,30
30 valeurs	2 393,70	2 404,70

FRANCFORT

	20 juillet	21 juillet
Dax	2 138,65	2 113,30

TOKYO

	21 juillet	22 juillet
Nikkei Dow Jones	20 622,92	20 462,89
Indice général	1 651,98	1 637,86

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4500	5,4520	5,4600	5,4635
Yen (100)	5,5006	5,5082	5,5464	5,5569
Ecu	6,5361	6,5414	6,5273	6,5356
Deutschemark	3,4169	3,4204	3,4216	3,4266
Franc suisse	4,0415	4,0461	4,0535	4,0600
Lire italienne(1000)	3,4357	3,4393	3,4119	3,4171
Livre sterling	8,3041	8,3111	8,3111	8,3210
Peseta (100)	4,1486	4,1518	4,1244	4,1298

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/8	4 1/2	4 11/16	4 13/16	5 1/16	5 3/16
Yen	2 1/16	2 3/16	2 1/8	2 1/4	2 1/8	2 1/4
Ecu	5 11/16	5 13/16	5 13/16	5 15/16	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16
Franc suisse	4	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
Lire italienne(1000)	8 1/16	8 5/16	8 3/16	8 7/16	8 1/2	8 3/4
Livre sterling	5	5 1/8	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 9/16	7 13/16	7 3/4	8
Franc français	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 9/16	5 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,39 % (2061,89)

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
5	EDF-GDF 3%	6110	6110	—
10	B.N.P. (T.P)	1047	1055	+0,76
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1045	1044	−0,10
10	Renault (T.P.)	2315	2325	+0,43
10	Rhone Poulenc(T.P)	2200	2200	—
10	Saint Gobain(T.P.)	1210	1195	−1,24
10	Thomson S.A (T.P)	1119	1119	—
25	Accor 1	684	677	−1,02
10	Air Liquide 1	807	808	+0,12
10	Alcatel Alsthom 1	628	630	+0,32
10	Alcatel Cable 1	508	508	—
50	Alspi 1	336	335	−0,30
10	AGF-Ass.Gen.France	481,80	480,10	−0,35
5	Axa 1	268,80	268	−0,30
1	Bail Invest. 1	930	936	+0,65
25	Bancaire (Cie) 1	541	529	−2,22
25	Bque Colbert C2#	137	132,50	−3,28
50	Bazar Hot. Ville 2	643	641	−0,31
1	Berger (M) 2	1190	1195	+0,42
25	Bertrand Faure 2	550	560	+1,82
25	BIC 1	1221	1290	+5,65
25	BIS 1	321	320	−0,31
10	B.N.P. 1	256,40	257	+0,23
25	Bollore Techno.1	371	376	+1,35
1	Bongrain 1	3095	3120	+0,81
25	Bon Marche (Au) 1	790	785	−0,63
25	Bouygues 1	624	615	−1,44
5	Canal + 1	905	910	+0,55
10	Cap Gemini Sogeti1	176	174	−1,14
50	CarnaudmetalBox 1	183	181	−1,09
5	Carrefour 1	2025	2029	+0,20
50	Casino Guichard 1	158,80	158	−0,50
50	Casino Guich.ADP 1	118,50	116,50	−1,69
10	Castorama Dl (Li)1	718	720	+0,28
10	Caumartin Part(M)2	400	400	—
10	C.C.F. 1	232,50	231,50	−0,43
100	CCMC-Managin(Ly) 2	70	69	−1,43
10	Cegid (Ly) 1	507	504	−0,59
50	Centrest SDR (Ny)2	18,10	18	−0,55
50	CEP Communication1	509	515	+1,18
5	Cerus Europ.Reun 1	114	113	−0,88
10	Cetelem 1	1238	1220	−1,45
25	CGIP 1	1194	1180	−1,17
25	Chargeurs 1	1365	1390	+1,83
25	Christian Dior 1	438	436	−0,46
25	Ciments Fr.Priv.B2	283	279,50	−1,24
10	Clarins 1	524	535	+2,10
50	Club Mediterranee1	402,50	405	+0,82
25	Colas 1	1022	1035	+1,27
25	CGP (Papiers)(Ly)2	687	698	+1,60
130	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1255	1260	+0,40
25	CPR Paris Reesc. 1	482,70	483,20	+0,12
10	Cred.Fon.France 1	1023	1040	+1,66
10	Credit Local Fce 1	414,30	413,60	−0,17
25	Credit Lyonn.CIP 1	465,10	466	+0,19
10	Credit National 1	527	523	−0,76
25	CSEE 1	545	550	+0,92
1	Damart 1	5500	5600	+1,82
10	Danone (ex BSN) 1	815	811	−0,49

Règlement mensuel

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
10	Dassault-Aviation1	455	451	−0,88
25	Dassault Electro 1	427,90	427,70	−0,05
1	De Dietrich 1	2730	2730	—
10	Degremont 1	490	490	—
50	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	63,50	62	−2,36
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	80,05	78,50	−1,94
50	DMC (Dollfus Mi)1	456	465	+1,97
25	Docks France 1	661	660	−0,15
25	Dynaction 1	139,60	138,50	−0,87
10	Eaux (Gle Des) 1	537	541	+0,74
25	E.B.F 1	940	944	+0,43
25	Ecco 1	860	876	+1,86
10	Eiffage 1	1370	1380	+0,73
10	Elf Aquitaine 1	408,20	417,60	+2,30
50	Eridania Beghin 1	849	859	+1,18
25	Essilor Intl 1	718	718	—
25	Essilor Intl ADP 1	509	514	+0,98
50	Esso 1	975	968	−0,72
5	Eurafrance 1	2015	2000	−0,74
100	Euro Disney 1	12	11,90	−0,83
10	Euro RSCG W.W 1	833	834	+0,16
1	Europe 1- 1	1728	1727	−0,06
50	Eurotunnel 1	24,55	24,50	−0,20
10	Filipacchi Medias1	895	900	+0,56
100	Finextel 1	146	141	−3,42
50	Fives-Lille 1	637	645	+1,26
1	Fromageries Bel 1	5240	5210	−0,57
1	Galeries Lafayet.1	2059	2030	−1,41
10	GAN 1	405,20	415	+2,42
50	Gascogne (B) 1	486	480	−1,21
1	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2100	2125	+1,19
50	Geophysique 1	541	542	+0,18
10	G.F.C. 1	455	455	—
10	Groupe Andre S.A.1	558	550	−1,43
10	Groupe De La Cite1	760	770	+1,32
50	GTM-Entrepose 1	435	438	+0,69
5	Guilbert 1	499	500	+0,20
25	Guyenne Gascogne 1	1410	1410	—
25	Havas 1	445	450	+1,12
50	I.D.I.A 1	191,50	189,10	−1,25
25	Imetal 1	574	586	+2,09
10	Immobail.France 2	479	479	—
100	Immob.Phenix 1	78,90	78	−1,17
25	Ingenico 1	118	117,10	−0,76
25	Interbail 1	443	441	−0,45
10	Intertechnique 1	610	610	—
25	Jean Lefebvre 1	1230	1234	+0,33
25	Klepierre 1	635	630	−0,79
25	Labinal 1	749	749	—
10	Lafarge Coppee 1	442,60	447,30	+1,06
25	Lagardere (MMB) 1	134,20	136,60	+1,79
25	Lapeyre C2	312,90	314	+0,35
25	Lebon 2	321,90	320	−0,59
5	Legrand 1	6420	6350	−1,09
5	Legrand ADP 1	4460	4410	−1,12
50	Legris Indust. 1	299,50	305	+1,84
25	Locindus 1	925	924	−0,11

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
10	LVMH Moet Vuitton1	845	855	+1,18
5	Lyonnaise Eaux 1	531	535	+0,75
50	Marine Wendel 1	372,50	373	+0,13
50	Matra-Hachette 1	117	117,90	+0,77
100	Metaleurop 1	76,90	77	+0,13
25	Metrologie Intl 1	9,45	9	−4,76
50	Michelin 1	254	256,30	+0,91
100	Moulinex 1	120	120,50	+0,42
25	Navigation Mixte 1	977	976	−0,10
100	Nord-Est 1	138	139	+0,72
25	Nordon (Ny) 1	550	550	—
10	NRJ # 1	569	570	+0,18
100	Olipar 1	18,10	18	−0,55
10	Oreal 1	1227	1245	+1,47
5	Paribas 1	388,80	386,50	−0,60
50	Pechiney CIP 1	394	384	−2,54
100	Pechiney Intl 1	161,50	165	+2,17
5	Pernod-Ricard 1	337,40	341,20	+1,13
25	Peugeot 1	836	841	+0,60
5	Pinault-Prin.Red.1	892	902	+1,12
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	675	670	−0,74
25	Poliet	419	424	+1,19
25	Primagaz 1	932	954	+2,36
10	Promodes 1	940	959	+2,02
10	Publicis 1	456	470	+3,07
25	Radiotechnique 1	450	443	−1,56
25	Remy Cointreau 1	222	220	−0,90
25	Rexel 1	611	610	−0,16
10	Rhone Poulenc A 1	136,50	136,80	+0,22
100	Rochette (La) 1	47,90	47	−1,88
25	Roussel Uclaf 1	570	570	—
1	Rue Imperiale(Ly)1	3800	3750	−1,32
50	Sade (Ny) 1	165	167	+1,21
1	Sagem 1	2660	2700	+1,50
10	Saint-Gobain 1	693	694	+0,14
25	Saint-Louis 1	1646	1655	+0,55
10	Salomon (Ly) 1	1870	1875	+0,27
25	Salvepar (Ny) 2	490	485	−0,20
25	Sanofi 1	976	976	—
1	Sat 2	2450	2500	+2,04
25	Saupiquet (Ns) 1	1110	1090	−1,80
25	Schneider 1	405,80	407,50	+0,42
25	SCOA act.regroup.	124,10	125	+0,73
10	SCOR S.A 1	130	129	−0,77
10	S.E.B.1	509	503	−1,18
25	Sefimeg 1	418,50	413,10	−1,29
100	Selectibanque 1	170	169,90	−0,06
1	SFIM 2	965	970	+0,52
100	SGE 1	232,40	236	+1,55
5	Sidel 1	972	980	+0,82
25	Simco 1	520	515	−0,96
10	S.I.T.A 1	769	764	−0,65
10	Skis Rossignol 1	1945	1925	−1,03
25	Sligos 1	444	445	+0,23
10	Societe Gale A 1	593	590	−0,51
50	Sodacco (B) 2	49,20	48	−2,44
50	Sodero (Ns) 2	31,50	31,60	+0,32

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
10	Sodexho 1	920	921	+0,11
25	Sogenal (Ny) 2	129	130,20	+0,93
1	Sommer-Allibert 1	2130	2190	+2,82
25	Sophia 1	458,50	459	+0,11
10	Sovac 1	505	500	−0,99
25	Spie Batignolles 1	364	364	—
10	Strafor Facom 1	610	607	−0,49
25	Suez 1	285	280,50	−1,58
25	Synthelabo 1	195,30	195	−0,15
100	Thomson-CSF 1	160,10	162	+1,19
25	Total 1	313	312,50	−0,16
10	UAP 1	156,70	156,70	—
10	UFB Locabail 1	393	390	−0,76
25	UGC DA (M) 1	232	229	−1,29
10	UIC 1	410	402	−1,95
25	UIF 1	520	515	−0,96
5	UIS 2	248	247	−0,40
25	Unibail 1	512	516	+0,78
10	Valeo 1	287	286,50	−0,17
100	Vallourec 1	294	290	−1,36
25	Via Banque 1	399	397	−0,50
10	Worms & Cie 1	285	282,10	−1,02
10	Z Gr.Zannier (Ly) 1	296	299	+1,01
1	Zodiac 1	2175	2177	+0,09
25	Elf Gabon 1	1028	1037	+0,88
100	American Barrick 1	128,90	128,20	−0,54
50	American Express 1	142	143,90	+1,34
50	Anglo American 1	281	280	−0,36
50	Amgold 1	512	515	+0,59
100	A.T.T. 1	287,50	291,20	+1,29
50	Banco Santander 1	205	197,80	−3,51
25	B.A.S.F. 1	1062	1050	−1,13
25	Bayer 1	1231	1235	+0,32
100	Blenheim Group 1	25,95	26,20	+0,96
100	Buffelsfontein 1	52,50	52,80	+0,57
50	Chase Manhattan 1	192	205,20	+6,88
10	Daimler Benz 1	2613	2580	−1,26
100	De Beers 1	126,10	127,40	+1,03
10	Deutsche Bank 1	2509	2491	−0,36
10	Dresdner Bank 1	1318	1340	+1,67
100	Driefontein 1	77,30	77	−0,39
50	Du Pont Nemours 1	323,50	326,60	+0,96
50	Eastman Kodak 1	251	260	+3,59
500	East Rand 1	5,75	5,55	−3,48
100	Echo Bay Mines 1	61,95	61,95	—
100	Electrolux 1	257	257	—
100	Ericsson 1	277	283	+2,17
100	Exxon Corp. 1	315	317	+0,63
100	Ford Motor 1	335	336,70	+0,51
100	Freegold 1	68,60	67,50	−1,60
500	Gencor Limited 1	13,15	13,50	+2,66
50	General Electric 1	256,10	263,40	+2,85
50	General Motors 1	273	276	+1,10
50	Generale Belgique1	361,50	370,20	+2,41
100	Grd Metropolitan 1	35,30	35	−0,85
100	Guinness Plc 1	37,20	37,30	+0,27
500	Hanson Plc 1	21,30	21,60	+1,41

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
100	Harmony Gold 1	28,90	29	+0,35
50	Hewlett-Packard 1	408,10	418,30	+2,55
500	Hitachi 1	55	55	—
25	Hoechst 1	1105	1120	+1,36
25	I.B.M 1	324	336,50	+3,86
100	I.C.I 1	69,75	68,50	−1,79
50	I.T.T. 1	430	440,70	+2,44
100	Ito Yokado 1	292	288	−1,37
500	Matsushita 1	95	93,40	−1,68
100	Mc Donald's 1	152	155	+1,97
25	Merck and Co 1	154,50	159,90	+3,50
50	Minnesota Mining 1	272,60	274	+0,51
100	Mitsubishi Corp. 1	65,40	65,40	—
100	Mobil Corporat. 1	449	451,50	+0,56
25	Morgan J.P. 1	328	333	+1,52
5	Nestle SA Nom.1	4710	4701	−0,19
100	Nippon MeatPacker1	82,10	81,90	−0,24
100	Norsk Hydro 1	195,80	195,10	−0,36
25	Petrofina 1	1677	1695	+1,07
50	Philip Morris 1	289,90	294,10	+1,45
100	Philips N.V 1	160,50	161,30	+0,50
100	Placer Dome Inc 1	115	114,30	−0,61
25	Procter Gamble 1	284,10	296	+4,19
50	Quilmes 1	248,50	245,70	−1,52
100	Randfontein 1	56	55,20	−1,43
50	Rhone Poul.Rorer 1	187,50	190	+1,33
25	Royal Dutch 1	600	606	+1
100	R T Z 1	69,80	71,50	+2,44
100	Saatchi & Saatchi1	11,85	11,85	—
10	Sega Enterprises 1	412	415,10	+0,75
100	Saint-Helena 1	51,50	50,60	−1,75
100	Schlumberger 1	325	326,10	+0,34
500	Shell Transport 1	60,70	61	+0,49
10	Siemens 1	2291	2318	+1,18
100	Sony Corporation 1	324,80	328	+0,99
100	Sumitomo Bank 1	187	187	—
100	T.D.K 1	245	242,20	−1,14
100	Telefonica 1	75	74,90	−0,13
500	Toshiba 1	42	41,55	−1,07
50	Unilever 1	560	572	+2,14
50	Uni.Technologie 1	345	337,50	−2,17
50	Vaal Reefs 1	480	475	−1,04
10	Volkswagen A.G 1	1595	1575	−1,19
50	Volvo (act.B) 1	490	473,20	−3,43
100	Western Deep 1	236	232	−1,69
50	Xerox Corp. 1	543	546	+0,55
100	Yamanouchi 1	102,80	104,60	+1,75
500	Zambia Copper 1	4,94	4,99	+1,01
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
SFCE 9% 91-02	108,30	5,411
CEPME 8,5% 88 CB	104,55	0,489
CEPME 9% 89 CA#	108,43	8,310
CEPME 9% 92-06 TSR	109	0,715
CFD (CCCE)9,7%90CB	112,00	4,438
CFD exCCCE8,6%92CB	108,18	3,817
CFF 10% 88-98 CA#	110,95	7,479
CFF 9% 88-97 CA#	106,70	7,200
CFF 10,25% 90 CA#	114,60	3,823
CLF 8,9% 88 CA#	108,35	1,341
CLF 9%88-93/98 CA#	106,25	4,716
CNA 9% 4/92 CB	—	1,948
CRH 8,6% 92-93 CB	105,51	0,542
CRH 8,5% 87-88 CA#	105,86	3,232
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,90	3,699
EDF 8,6% 92 CA#	107,92	2,450
Emp.Etat 10,8%79	—	9,488
Em.Etat10,26%86 CA	105,80	3,715
Emp.Etat 6%7/93 CA	98,57	0,099
Finansder 9%91CB#	109,45	5,868
Finansd.8,6%92 #CB	107,15	4,147
Finansd.75% 90 CA#	110,95	3,897
OAT 9,9% 94 CA #	100,80	8,091
OAT 8,70%5/95 CA#	102,20	1,382
OAT 9,8% 1/96 CA#	105,81	4,645
OAT 8,50% 6/97CA #	105,50	0,629
OAT 9,90%12/97 CA#	109,73	5,994
OAT 82-98 TME CA	101,05	2,336
OAT 9/1998 TRA	—	4,875
OAT 9,50%88-98 CA#	109,55	0,703
OAT TMB 01/99 CA	99,30	2,909
OAT 8,125% 99 CA#	105,60	1,291
OAT 8,5%89/00 CA#	107,60	7,701
OAT 9/00 TRA CA	103,90	5,925
OAT 10% 5/00 CA#	114,30	1,534
OAT 01 TME CA	101,10	2,036
OAT 8,5%11/02 CA #	108,05	5,568
OAT 8,50% 19 CA #	107,34	8,289
OAT 8,50%92-23 CA#	108,09	2,049
PTT 11,2% 85 CB#	106,80	6,609
SNCF 8,8% 87-94CA	106,15	4,099
Lyon.Eaux 6,5%90CV	859	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	471	439,90
Bque C.Monaco 2	756	741
B.N.P.Intercont.2	301	301
B.Hermann Ind	180,50	—
B T P (la cie) 2	24,70	24
Cambodge	846	—
Carbone Lorraine 2	593	580
Case Poclain 2	2,30	—
CBC 1	311,30	315
Centenaire Blanzy	349	—
Cerigen Holding	21	—
Champex (Ny)	12,90	—
CIC Un Euro CIP 1	345	345
C.I.T.R.A.M. (B)	3159	—
Cpt Lyon Alem.2	358	357
Concorde-Ass Risq2	850	830
Cpe Vidal ex.DMP	19	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	85	—
Darblay	449	450
Didot Bottin	620	630
Eaux Bassin Vichy	2351	—
Ecia 1	780	775
Em.Mag. Paris	4720	—
Eridania Beghin CI	770	779
[illegible]	245	245
Finalens	380	380
F.I.P.P.	210	—
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	631	662
Fonciere Euris	382,70	382,60
Foncina	550	—
France I.A.R.D	581	—
France S.A 1	1153	1178
Fram. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	665	665
Gazelin	281	290
Gevelot	900	875
G.T.I (Transport)	445	449
Immobail 2	388,50	389,60
Immobanque 2	752	779
Im.Marseillaise 2	6700	6800
Invest.(Ste Cle.)	1075	—
Lille Bonnieres	1290	—
Locafinanciere	442	447
Louvre 1	281,50	280
Lucia	128	—
Machines Bull 2	19,10	—
Mag.Uniprix	171	—
Metal Deploye	380	—
Mors 2	30	30
Navigation (Nle)	135	135
Oreal (CI)	990	—
Origny-Desvroise	1395	1395
Monoprix	1216	1265
Palais-Nouveaute	400	400
Parfinance	180	—
Paris Orleans	264	262
Piper Heidsieck	700	—
Porcher	290	290
Promodes (CI)	683	—
Rochefortaise Com.	192	192
Rosario 2	218	—
Rougier #	710	712
S.A.F.I.C Alcan	271	271
Saga	601	—
Salins du Midi 2	430	439,50
Savoisienne M.	182	—
Silic 2	760	760
S.I.P.H.	98,90	—
Sofal	380	—
Soffo	230	239
Sofitram	72	—
Sofragi	3900	—
Soudure Autogene	840	850
Sovabail	483,50	482,60
Taittinger 1	2429	2530
Tour Eiffel	277	—
Ufiner Cofrath	1644	1645
Vicat 2	580	585
Virax	103,50	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—	Noranda Mines	92,10	—
Akzo Nobel Nv	680	—	Olivetti Priv.	7,90	—
Alcan Aluminium	127,20	130,70	Pfizer Inc	315	—
Arbed	647	—	Ricoh Cy	52,50	—
Asturienne Mines	135,70	—	Robeco	342,10	374,50
Banco Pop. Espanol	624	—	Rodamco N.V.	164,50	165,10
Banque Regl.Inter.	36200	36100	Rolinco	357,50	355,10
Chrysler Corp	266	265	Saipem SPA	8,05	—
C.I.R SPA	7,55	—	Sema Group Plc	30,50	35,25
Commerzbank AG	1089	—	SKF Aktiebolaget	93,50	93,70
Dow Chemical Co.1	364,20	365,10	Tenneco Inc	264	—
Fiat Ord	22,10	22,90	Toray Ind	40	—
G.B.L (Brux.Lamb)	710	710	West Rand Cons	5,10	—
Gevaert	1367	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	47,50	48,70		—	—
Goodyear T.& R.Cy	203	203		—	—
Honeywell Inc	181,90	—		—	—
Johannesburg Cons.	187	—		—	—
Kubota Corp.	38	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—	Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Bque Hydro Energie	328	—	Lecteurs Monde *	181	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Molex	155,10	—
Benedictine* nom.	5550	—	Off.Com.Pharm. *	900	—
Blanzy-Ouest*	986	—	Paris.Percier *	208	—
Brasseries Maroc	387,50	—	Rorento	265	—
Calciphos*	96	—	Saiag	215	—
Canadien Pacifique	78,90	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
CGH Cogenher sch.*	7	—	St Gobain Emball.*	1895	—
Coparex Inter.*	547	—	Schlumberger Ind.*	570	—
Cr.Universel (Cie)	495	—	SEPR *	919	—
Cycnos	15	—	SPR "B" nom.	265,60	—
CEAC.*	80	—	Waterman *	980	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Grace and Co.	288	—		—	—
Guintoli	725	—		—	—
Table France*	338	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	70	—
Boiron (Ly) 2 #	500	500	Immob.Hotel. 2 #	229	225
Boisset (Ly)#	263	263	Int. Computer	153	—
C.A. Paris IDF 1	859	940	IPBM	77	—
Calberson	375	—	N.S.C Schlum.Ny	1070	1100
Cardif SA 1	925	930	Rallye(Cathiard)Ly.	185	180
CEGEP #	153,80	153,80	Serbo CB	520	530
CFPI	249,90	249,50	Sylea 2	427	430
C.A.L.I.M 1	1259	1290	Sofco (Ly)	188,90	188,90
Codetour	211	211	Sopra	314	314
Creeks	155	158	TF1-1	519	522
Dauphin OTA	316	—	Thermador Hold(Ly)	405	405
Devanlay 2	1150	—	Unilog	294	294
Labor.Dolisos	170	—	Union Assur.Fdal	622	625
Editions Belfond	113	—	Viel et Cie #	230	228
Europ Propulsion 2	342,30	348,80	Vilmorin et Cie#2	371	374,50
Finabail	185	180		—	—
Finacor	159,50	160,50		—	—
G.L.M. S.A.	1009	1009		—	—
Gravograph	317	317,50		—	—
I.C.C. 2	200	208		—	—

Sicav (sélection) 21 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33823,67	33823,67
Actimonétaire D	32055,13	32055,13
Améri-gan	7872,99	7570,18
Amplia	105161,24	105161,24 ◇
Amplitude Monde D	772,40	748,90
Antigone Trésorerie	772778	772778
Arbitr. Court Terme	8560,27	8560,27
Associa Première	34390,25	34390,25
Associc	1133,31	1133,31
Atout Amérique	101,07	98,60
Atout Asie	114,90	112,18
Atout Futur C	571,52	557,58
Atout Futur D	562,88	549,15
Aurecic	1640,65	1593,06
Avenir Alizés	1926,98	1889,12
Axa Capital	288,24	282,17
Axa Court Terme	9479,98	9479,98
Axa Cro.Ex.Dr.Inv.	1069,48	1049,01
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	919,23	892,46
Axa Europa	129,98	126,19
Axa Investissements	125,15	121,58
Axa NPI	150,51	146,13
Axa Ob.Fr.Exvrans	154,83	150,32
Axa.Ob.In.Ex.Mu.U.Se	139,75	135,68
Axa Prem.Ex.Agepre	119,54	118,06
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	158,07	153,47
Axa Valeurs PER	160,18	155,51
Cadence 1	1060,91	1050,41
Cadence 2	1065,24	1054,68
Cadence 3	1056,12	1045,66
Capimonétaire	7347,51	7348,17
Capioblig	7500,94	7426,67
Capitacic	1551,82	1528,89
Cicamonde	1218,53	1175,27
Conxis	1561,40	1532,29
Comptavalor	4151,08	4144,84
Crédit Mutuel Capital	1472,15	1443,28
Créd.Mut.Ep.Cour.T	774,88	774,88
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	105,08	102,25
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	102,50	99,75
Créd.Mut.Ep.J	20480,92	20480,92
Créd.Mut.Ep.long.T	221,58	215,57
Créd.Mut.Ep.Monde	1270,58	1236,57
Créd.Mut.Ep.Quatre	1102,54	1073,03
Diezo	1628,42	1590,21
Drouot France	1040,83	1010,51
Drouot Sécurité	222,81	216,32
Ecocic	1229,72	1193,90
Ecupar	138,25	128,46
Ecur. Actions Inter	204,92	198,95
Ecur. Capicourt	208,96	208,46
Ecur. Capitalisation (2)	199,58	197,58
Ecur. Expansion (4)	287244,25	286098,85
Ecur. Géovaleurs	2825,67	2743,37
Ecur. Investissement	167,71	162,83
Ecur. Monepremière (3)	9934,75	9934,75
Ecur. Monétaire	23197,83	23197,83
Ecur. Trésorerie	2855,01	2855,01
Ecur. Trimestriel	2017,99	1998,01
Elancial D	130,82	126,23
Elicash	831425,14	831425,14 ◇
Emergence Poste D	107,54	104,41
Energia	367,71	351,64
Eparcic	4285,09	4285,09
Eparcourt-Sicav (1)	203,08	202,57 ◆
Epargne-Unie	1500,71	1464,11
Eurocash capi	9268,57	9268,57 ◆
Euro Solidarité	1156,94	1165,69 ◆
Eurocic Leaders	1299,13	1261,29
Eurodyn	1451,22	1415,82

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7971,74	7665,13
Fonsicav	17169,58	17164,23
France-gan	13936,32	13900,31
France Garantie	262,80	262,26
France Obligations	461,18	456,61 ◆
Francic	534,04	519,49
Francic Pierre	125,33	122,55
Francic-Régions	1454,83	1412,46
GAN Rendement	5065,84	4990,98
Gestilion	17663,25	17663,25 ◆
Horizon	1573,11	1527,29
HLM Monétaire	16539,27	16539,27
Indicia	1200,14	1170,65 ◆
Indosuez Fce.Court.T	1752,84	1752,84
Intensys D	105,74	105,88
Interepar	197684,29	194528,44
Interoblig	5619,78	5564,14
Intersélection Fce	569,78	558,61
Japacic	200,56	194,72
Jeunepargne	332,42	327,51
Latitude C	2645,07	2641,11
Lion Association	11337,10	11337,10 ◆
Lion Institution	36157,51	36067,34 ◆
Lionplus	1189	1165,69 ◆
Lion Trésor	2198,29	2176,52 ◆
Livret Bourse Inv.	642,90	624,17
Livret Portefeuil.	813,84	789,35
Méditerranée	215,73	209,45
Mensuel CIC	10231,38	10139
Monadem	80944,97	80944,97
Mone.J	10611,57	10611,57 ◇
Monévalor	48598,50	48598,50
Mutualité dépôts	16159,30	16118,06
Natio Court Terme	37389	37287
Natio Court Terme2	338283	338283
Natio Epargne	21155,19	20945,73
Natio Ep. Capital	13136,27	13005,22
Natio Ep. Croissance	2039,76	1985,17
Natio Ep. Obligations	208,70	204,89
Natio Epargne Retraite	142,84	139,62
Natio Epargne Trésor	9249	9230,54
Natio Epargne Valeur	500,46	487,07
Natio France Index	1123,19	1093,13
Natio Immobilier	1364,25	1327,74
Natio Inter	1784,81	1698,40
Natio Monétaire	9823,69	9823,69
Natio Opportunités	152,46	148,38
Natio Patrimoine	1519,46	1478,79
Natio Perspectives	1285,11	1250,72
Natio Placements	89730,44	89730,44
Natio Revenus	1060,68	1050,16
Natio Sécurité	11970,50	11970,50
Natio Valeurs	977,32	951,16
Nippon-Gan	7938,73	7633,39
Nord Sud Dévelop	1891,78	1898
Oblicic-Mondial	3057,34	3012,16
Oblicic-Régions	1886,48	1870,42
Oblifutur	3342,35	3280,03
Oblig. tres caté.	207,45	204,38
Oblilion	1634,29	1618,11 ◆
Oblisécurité Sicav	15330,96	15330,96
Obligys D	518,41	519,75
Oraction	1580,80	1522,73
Parvalor	642,60	630
Plénitude D	160,60	155,92
Poste Croissance C	3197,46	3194,27
Poste Gestion C	39072,25	39072,25
Première Oblig. C	11533,30	11533,30
Première Oblig. D	10736,05	10723,65
Prévoy. Ecureuil	160,04	99,05

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Prév'Associations	34645,93	34645,93
Proficias	925,46	912,13
Rentacic	168,56	165,07
Revenus Trimestr.	5391,66	5338,23
Revenu-Vert	1155,72	1134,17
St Honoré Vie & Santé	1146,05	1093,13
St Honoré Bons du Tr.	13325,64	13140,14
St Honoré Invest.	985,79	942,04
St Honoré Pacifique	913,29	871,79
St Honoré Real	17688,78	17610,25
Sécuricic	2036,15	2036,15
Sécuri-Gan	12337,08	12683,41
Sécuritaux	1634,53	1634,53
Sensovaleur	31225,09	31225,09
SEVEA	105,87	103,29 ◆
SFI-CMP Assur	755,02	733,03
S.G. France opport. C	1553,92	1523,45
S.G. France opport. D	1539,76	1509,57
Sicav Associations	2163,35	2163,35
Sicav 5 000	512,12	498,41 ◆
S.I. Est	1413,27	1372,11
Silvafrance	821,68	799,69 ◆
Sivam	450,59	438,53 ◆
Silvarente	215,99	211,75 ◆
Silvinter	540,63	526,16 ◆
Sogenfrance C	1404,51	1376,97
Sogenfrance D	1335,46	1309,27
Sogépargne	324,19	320,89
Sogevar	1165,14	1142,29
Soginter	1628,92	1599,98
Soleil Investissements	681,43	655,22
Solstice D	2248,63	2243,62
State Street Act. Eur.	12526,36	12102,76 ◆
State Street Act. Frce	12533,91	12168,84
St. Str. Act.Japon	16544,88	15985,20
State Street Emer. Mts	1777,71	1692,25 ◆
St.Street OAT Plus	12685,26	12456,53
Stratégie Actions	1032,88	993,15
Stratégie Rendement	1653,53	1601,78
Synthesis	13219,41	12960,21
Techno-Gan	6589,69	6336,24
Thésora D	786,67	770,88
Trésor Plus	1530,23	1523 ◆
Trésor Trimestriel	1939,73	1926,45 ◆
Trésoricic	154893,62	154893,62
Trilion	5244,77	5177,86 ◆
Uni-Associations	122,94	122,94 ◇
Uni-Foncier	1390,02	1359,04
Unifrance	653,82	637,87
Uni-Garantie C	1430,13	1403,46
Uni-Garantie D	79758,32	79758,32
Uni Régions	1584,60	1545,95
Univar	274,32	274,32 ◇
Univers Actions	1612,89	1573,55
Univers Obligations	1951	1914,62
Valorg	2378,80	2376,42
Valréal	62988,16	62857,73
Winterthur St-Honoré	256,93	243,47
	—	—
	—	—
	—	—

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3965	5,3430	4,95	5,55
Ecu	6,5505	6,5415	—	—
Allemagne (100 dm)	342,7900	342,8100	330	354
Belgique (100 F)	16,6380	16,6345	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,6300	305,4800	294	316
Italie (1000 lires)	3,4320	3,4350	3,25	3,72
Danemark (100 krd)	87,3200	87,2600	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,2085	8,1815	7,85	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,3275	8,2760	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2680	2,2650	2,10	2,85
Suisse (100 f)	404,9900	405,8500	393	416
Suède (100 krs)	69,2300	69,2700	64	74
Norvège (100 k)	78,4800	78,4700	74	83
Autriche (100 sch)	48,7180	48,6620	47,30	50,40
Espagne (100 pes)	4,1580	4,1525	3,90	4,50
Portugal (100 esc)	3,3350	3,3350	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,9071	3,8634	3,60	4,10
Japon (100 yens)	5,4291	5,4260	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/07
Or fin (kilo en barre)	67000	66400
Or fin (en lingot)	67400	66450
Napoléon (20f)	382	385
Pièce Fr (10 f)	319	317
Pièce Suisse (20 f)	385	385
Pièce Latine (20 f)	385	385
Souverain	492	488
Pièce 20 dollars	2520	2490
Pièce 10 dollars	1320	1340
Pièce 5 dollars	700	640
Pièce 50 pesos	2500	2465
Pièce 10 florins	400	397

Matif (Marché à terme international de France)

21 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 186 189

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	115,40	117,20	116,14
Précédent	115,50	117,08	116,22

CAC 40 A TERME
Volume : 23 710

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	2065	2074,50	2082
Précédent	2047	2055	2063,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
0 = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

ILE-DE-FRANCE

Sans attendre l'hiver

La municipalité de Fresnes prépare l'accueil des SDF

Depuis un an, la municipalité de Fresnes (Val-de-Marne) s'efforce de dépasser les simples mesures d'urgence en faveur des sans-abri. Avec l'aide de travailleurs sociaux et d'associations, elle a pu offrir des logements à quelques personnes. Elle tente maintenant de les aider à se réinsérer en leur trouvant un emploi.

Pendant l'hiver 1992-1993, la ville de Fresnes avait ouvert dans l'urgence, comme beaucoup de collectivités, un centre d'accueil pour les sans-abri. Le printemps venu, ce centre a fermé ses portes et les personnes qui y avaient été hébergées sont retournées dans la rue, au soulagement d'habitants du voisinage qui s'étaient plaints de désordres. L'expérience, si elle témoignait de beaucoup de bonne volonté, n'a pas été satisfaisante. L'année suivante, la municipalité socialiste et les animateurs sociaux ont décidé de profiter de l'hébergement, pendant l'hiver, pour engager un processus de réinsertion sociale.

Les actions ont commencé dès le mois de septembre 1993, avant même l'ouverture du local d'hébergement, par une invitation faite aux futurs usagers de participer à l'élaboration du règlement intérieur. Onze hommes, à la rue depuis trois à quinze ans mais bénéficiant de plusieurs années d'expérience professionnelle, ont été hébergés dans le local. Rapidement ils ont accepté de se prendre en charge eux-mêmes. Au lieu de se voir fournir de la nourriture préparée, ils ont demandé à confectionner eux-mêmes leurs repas. Dans le même temps, ils ont proposé de s'occuper de l'entretien de la maison. Ainsi, une solidarité s'est développée entre eux : ceux qui avaient quelques revenus assurant les repas de ceux qui étaient en attente de droits. Pour entreprendre des démarches ou rédiger des CV, ils ont choisi également de s'entraider. *« Nous ne sommes pas des clochards. Nous n'avons pas choisi d'être sans domicile. Nous sommes des SDF et je crois qu'on a réussi à faire comprendre aux travailleurs sociaux qui nous suivent qu'on voulait s'en sortir »*, plaide Claude.

L'aide du Secours catholique

Peu à peu, ils sont redevenus des habitants presque comme les autres. A la fermeture du centre, le 30 mars, six d'entre eux ont demandé un logement. Grâce au Secours catholique qui s'est porté caution, ils sont partis habiter deux appartements HLM : trois titulaires du RMI dans l'un des logements, les trois autres plus âgés, qui ont fait valoir leur droit à la retraite, dans l'autre.

L'engrenage infernal du *« pas de logement, pas d'emploi »* et *« pas d'emploi, pas de logement »* brisé, ils ont pu entamer le second volet de leur réinsertion avec leur retour dans le monde du travail. L'un d'eux a trouvé un emploi-solidarité à l'écomusée de Fresnes et les deux autres, après plusieurs travaux de dépannage, veulent créer une entreprise intermédiaire.

Pour Frédéric Vallier, directeur du cabinet du maire, Gabriel Bourdin (PS), *« il est inconcevable que, tous les ans, on attende le 15 janvier pour s'apercevoir qu'il fait froid et que des gens dorment dehors »*. La ville de Fresnes, où l'hiver se prépare dès le mois de septembre, souhaite faire connaître son expérience : *« Si toutes les collectivités faisaient comme nous on pourrait réduire considérablement le nombre de SDF en France. »*

FRANCIS GOUGE

Pour réhabiliter la cité des Bosquets

Montfermeil signe un contrat de ville avec l'Etat

Pour obtenir l'aide de l'Etat, afin de réhabiliter la cité des Bosquets, le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) vient de signer un contrat de ville. Mais les élus de la commune voisinne, Clichy-sous-Bois, bloquent toujours un projet routier qui permettrait le désenclavement du quartier.

Le 28 juillet 1993, Edouard Balladur et Simone Veil visitaient le quartier des Bosquets à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis. Le 16 juin dernier, la « barre 2 », un immeuble de dix étages, était dynamité pour permettre la construction d'un centre de loisirs. Entre ces deux dates, le maire de la commune, Pierre Bernard (divers droite), s'est efforcé d'obtenir des aides de l'Etat pour faciliter la réhabilitation d'une cité de mille quatre cent logements construite dans les années 60 (*le Monde* du 15 juin).

En signant un contrat de ville, jeudi 21 juillet, avec Jean-Pierre Duport, préfet de Seine-Saint-Denis, le maire poursuit sa politique de recherche de financements. Au terme de ce contrat, l'Etat doit consacrer près de 5,4 millions de francs à des projets visant à une meilleure insertion sociale des habitants de la cité des Bosquets. La ville a prévu de participer à hauteur de 4,4 millions.

Le refus de Clichy-sous-Bois

Compte tenu de la densité de jeunes dans ce quartier (50 % des habitants ont moins de 20 ans), les actions qui doivent être menées au cours du onzième plan concernent l'amélioration du fonctionnement de l'école, le renforcement des études dirigées et le soutien scolaire. Diverses initiatives sont aussi prévues pour offrir aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs.

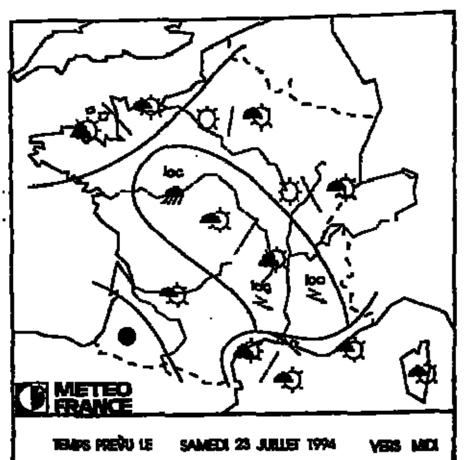
Dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle, un pôle de lutte contre l'illétrisme et un dispositif local d'insertion, lié à une pépinière d'entreprises, doivent être progressivement installés. Outre ces actions qui, de l'avis du maire, peuvent contribuer à *« ouvrir le quartier, le sortir de son isolement et aider les population qui y sont séquestrées à parvenir à un épanouissement normal »*, un important effort d'équipement et de rénovation de bâtiments est inscrit dans le projet urbain de la commune. L'Etat doit y consacrer plus de 90 millions, sur l'enveloppe de 220 millions prévue dans le plan de relance.

Les 130 autres millions restent affectés à la réalisation de la voie de désenclavement du quartier, pourtant refusée au mois de mai par l'ensemble des élus de la commune voisine, Clichy-sous-Bois, sous la pression d'associations écologistes. Ce projet, pourtant, est jugé nécessaire par le préfet de Seine-Saint-Denis pour relier la cité des Bosquets au pôle de développement économique de Roissy.

Fermement décidé *« à amener Clichy-sous-Bois à la raison »*, le député de la circonscription, Eric Raoult (RPR), et le maire de Montfermeil, qui est son suppléant, vont essayer d'obtenir du maire de Clichy-sous-Bois, Gérard Probert (divers droite) qu'il s'engage, avant le 31 juillet, à donner une date pour la signature de son contrat de ville. La municipalité, consciente de l'intérêt pour Clichy-sous-Bois de passer un contrat avec l'Etat, doit réunir une commission extramunicipale de l'environnement avec les représentants d'associations, mardi 26 juillet, pour élaborer un nouveau texte à soumettre au préfet.

MARTINE BOULAY-MÉRIC

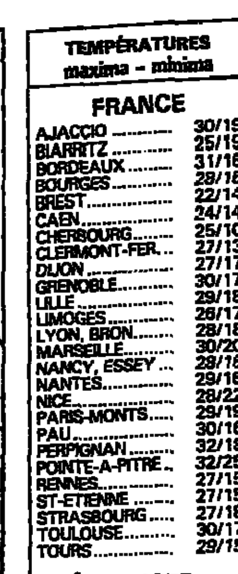
MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE SAMEDI 23 JUILLET 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ — ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT



TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	30/19
BIARRITZ	25/19
BORDEAUX	31/16
BOURGES	28/16
BREST	22/14
CAEN	24/14
CHERBOURG	25/10
CLERMONT-FER.	27/13
DIJON	27/17
GRENOBLE	30/17
LILLE	29/18
LIMOGES	26/17
LYON, BRON	28/18
MARSEILLE	30/20
NANCY, ESSEY	28/16
NANTES	29/16
NICE	28/22
PARIS-MONTS	29/19
PAU	30/16
PERPIGNAN	32/18
POINTE-A-PITRE	32/25
RENNES	27/15
ST-ETIENNE	27/15
STRASBOURG	27/18
TOULOUSE	30/17
TOURS	29/15
ÉTRANGER	
ALGER	32/21
AMSTERDAM	29/16
ATHÈNES	31/20
BANGKOK	36/26
BARCELONE	30/23
BELGRADE	29/19
BERLIN	29/17
BRUXELLES	29/19
COPENHAGUE	27/14
DAKAR	30/24
GENÈVE	28/20
ISTANBUL	32/23
JÉRUSALEM	28/19
LE CAIRE	35/23
LISBONNE	25/18
LONDRES	29/17
LOS ANGELES	24/17
LUXEMBOURG	28/20
MADRID	37/16
MARRAKECH	42/23
MEXICO	21/12
MILAN	28/17
MONTRÉAL	32/22
MOSCOU	20/12
NAIROBI	21/12
NEW-DELHI	33/26
NEW-YORK	34/26
PALMA-DE-MAJ.	30/18
PÉKIN	35/23
RIO-DE-JANEIRO	26/22
ROME	27/18
HONGKONG	28/26
SÉVILLE	37/19
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	27/13
SYDNEY	17/ 8
TOKYO	33/26
TUNIS	32/23
VARSOVIE	28/13
VENISE	30/19
VIENNE	28/16

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-07-1994 à 6 heures TUC et le 22-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

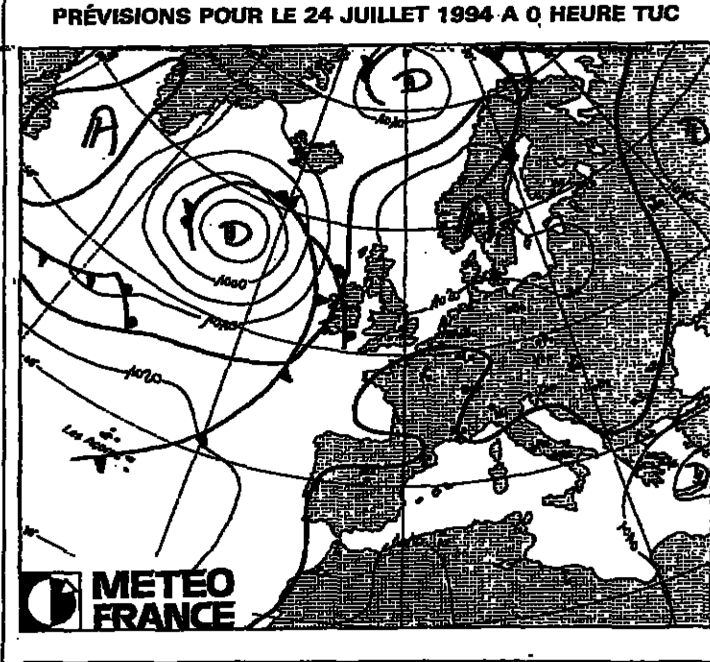
Samedi : ensoleillé et chaud, mais devenant orageux par le Sud-Ouest. – Le matin, le ciel sera très nuageux dans le quart sud-ouest, tandis que les autres régions bénéficieront d'un temps assez bien ensoleillé après dissipation rapide des brumes locales. De nombreuses rentrées maritimes affecteront toute l'Aquitaine, il pourrait même y avoir quelques gouttes de pluie. Ce temps gris n'évoluera pas beaucoup en journée. En revanche, les nuages bas apportés par le vent marin qui soufflera un peu sur le Languedoc-Roussillon se désagrégeront lentement en courant d'après-midi.

Des orages éclateront sur le Massif Central, le Limousin et la région Charentes-Poitou en matinée. Ils progresseront en cours de journée vers les Pays de Loire, le Centre, l'Auvergne, le sud de la Bourgogne et le relief alpin en soirée. Le vent de nord-est soufflera jusqu'à 50 km/h sur le littoral Manche.

On relèvera au lever du jour 15 degrés au nord de la Loire, 17 degrés au sud, mais il fera près de 20 degrés sur le pourtour méditerranéen. Dans l'après-midi, il fera 21 degrés en bordure de Manche, mais le mercure atteindra 27 degrés dans l'intérieur. Il fera 28 degrés en Aquitaine ainsi que sur le pourtour méditerranéen à cause du petit vent marin. Partout ailleurs les températures seront très supérieures aux normales, s'échelonnant entre 30 et 34 degrés du Nord au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



REPÈRES

CÉRÉMONIES

Les fêtes de la libération de la capitale

La Mairie de Paris vient d'annoncer le programme des cérémonies marquant, au mois d'août, le cinquantenaire de la libération de la capitale. Jeudi 25 août, dans l'après-midi, un défilé, comprenant 1 200 figurants et 120 véhicules civils et militaires d'époque, partira de la porte d'Orléans et, *« accompagné d'effets sonores et lumineux »*, se dirigera vers l'Hôtel de Ville, en passant par la place Denfert-Rochereau et la place Saint-Michel. Dans la soirée, une fête populaire est prévue sur la place de la Concorde avec écran géant permettant de suivre les manifestations, grand feu d'artifice et, sans doute, bal jusqu'à l'aube. Vendredi 26 août, une manifestation, mobilisant 12 000 enfants sur les Champs-Elysées, doit évoquer la descente de l'avenue par le général de Gaulle, cinquante ans auparavant.

PRÉVENTION

L'Essonne aide les jeunes des quartiers défavorisés

Baptisé « Prévention été jeunes », un plan d'action est mis en place, depuis trois ans, dans le département de l'Essonne pour offrir aux adolescents des quartiers défavorisés des stages sportifs et des séjours en province. Le conseil général consacre à cette opération un budget de 630 000 francs, qui complète le programme national lancé dans trente-six départements jugés prioritaires. Les centres communaux de prévention de la délinquance et les animateurs sociaux de trente-deux communes du département ont invité des jeunes dans le Morbihan pour pratiquer des sports nautiques, dans les Alpes-Maritimes pour découvrir l'équitation, ou encore en Gironde. Cent soixante jeunes Essonniens doivent bénéficier de ce programme au cours de l'été.

URBANISME

Projet adopté pour le marché des Enfants-Rouges

Le Conseil de Paris a approuvé lors de sa dernière séance, le 11 juillet, le projet de rénovation du marché des Enfants-Rouges, dans le troisième arrondissement (*le Monde* du 5 juillet). Ce projet prévoit l'installation d'un marché découvert provisoire et la démolition, avant reconstruction, de l'îlot des Enfants-Rouges. Pierre Aidenbaum, élu socialiste de l'arrondissement, soutient un certain nombre d'associations qui critiquent l'idée de construire, sur le même site, une crèche, un parking et une bibliothèque. Jacques Dominati (UDF), maire de l'arrondissement, a défendu devant le Conseil cet ensemble d'équipements publics qui, selon lui, manquaient au quartier. Compte tenu des délais d'obtention des permis de construire et de démolition, les travaux débuteront à la fin 1995.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ABSOLOM 2022. (*) Film américain de Martin Campbell, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

EXCESSIVE FORCE. (*) Film américain de Jon Hess, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JACK L'ECLAIR. Film américain de Simon Wincer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAX, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME. (*) Film américain de John Lafia, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

THE FLINTSTONES. Film américain de Brian Levant, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA VIE SOUS SILENCE. Film américain de Martha Coolidge, v.o. : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

CORRESPONDANCE

A propos de l'IUT de Fontainebleau

Après la publication, dans le Monde *du 10 juin, d'un article intitulé « Le lycée François-Couperin de Fontainebleau ne veut pas faire de place à un IUT », un lecteur de Fontainebleau, François-Luc Charmont, nous écrit :*

« Chiffres et faits prouvent la parfaite inutilité d'un éventuel IUT à Fontainebleau. Mais construire cet inutile IUT relancerait-il la construction dans le temps même où baissent les taux d'intérêt ? Dans sa lettre du 1er août 1993, le président du conseil général de Seine-et-Marne développait ces arguments. Contribuables associés, association que préside Alain Dumait (UDF), n'a pas admis leur caractère social, voire philanthropique : « Un simple projet comme cet IUT nécessitera chaque année près de 20 millions de francs d'impôts pour assurer la part de fonctionnement, le paiement des intérêts et le remboursement du capital. »

Contribuables associés exposait aussi, dans sa lettre du 11 août 1993, à chaque conseiller général de Seine-et-Marne ce fait navrant : *« Le budget de la Seine-et-Marne dépassera en 1993 les 3 milliards de francs... L'endettement du département atteint 1,5 milliard de francs et son coût annuel est de 250 millions de francs. Le seul projet d'IUT accroîtra la dette de plus de 5 %. »*

EXPOSITION : La Poste de Paris aux couleurs de la Chine. – Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le bureau de Paris-Temple de La Poste organise une exposition-animation sur la Chine, jusqu'au 31 juillet. Accessible au public aux heures d'ouverture du bureau (8 h-19 h en semaine, 8 h-12 h le samedi), on y découvrira notamment une série de photos évoquant la Route de la soie, des films et des diapositives présentant les modes de vie, les paysages et l'artisanat local. Par ailleurs, un spectacle de musique et de danses en costumes traditionnels aura lieu, jeudi 28 juillet à 18 h 30, dans les bureaux du 160, rue du Temple, 75003 Paris.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE-75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

VENDREDI 22 JUILLET

TF 1

14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Clip : 3 000 scénarios contre un virus.**
16.20 **Série : Extrême limite.**
16.50 **Club Dorothée vacances.**
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Premiers baisers.**
18.50 **Série : Hélène et les garçons.**
19.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
20.00 **Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Feuilleton : Les Cœurs brûlés.** De Jean Sagols.
22.20 **Série : Perry Mason.** La femme qui en savait trop, de Ron Satlof.
0.05 **Feuilleton : L'Ultime Secret.** De Luigi Pirelli.
1.40 **Journal et Météo.**
1.50 **Jeu : Millionnaire.**
2.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
3.10 **TF 1 nuit.**

FRANCE 2

13.50 **Magazine : En attendant le Tour.**
15.00 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Cluses-Avoriaz, 19e étape, contre la montre (47,5 km).
17.15 **Magazine : Vélo club.**
18.05 **Série : Goal.**
18.35 **Série : Kung-fu, la légende continue.**
19.59 **Journal, Journal des courses, Météo et Point route.**
20.55 **Téléfilm : Double vision.** De Robert Knights.
22.30 **Divertissement : Ainsi font, font, font.** Les meilleurs moments.
23.20 **Journal, Météo et Journal des courses.**
23.35 **Feuilleton : Heimat.**
0.35 **Documentaire : Selva sauvage.**
1.30 **Documentaire : Planète Europe.**
2.25 **Documentaire : Aratityope.**

FRANCE 3

14.00 **Documentaire : Menace sur les éléphants d'Afrique.**
14.50 **Feuilleton : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40e à l'ombre.** En direct d'Arcachon (Gironde).
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Journal du Tour.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Magazine : Thalassa.** Pensionnaires en Antarctique, de Jean-Michel Destang.
21.45 **Magazine : Faut pas rêver.** Colombie : Islote, paradis encombré, de Jean-Xavier de Lestrade et Diégo Garcia Moreno ; France : la fête du pommé, de Philippe Baron et Patrice Gérard ; Turquie : la sueur des feutreurs, d'Evelyne Ragot et Gérard Grenier (rediff.).
22.35 **Journal et Météo.**
22.55 **Magazine : Aléas.** Les seins du baroudeur, de Gérard Martin ; La marge étroite, de Françoise Edé ; Ouest terne, de Lise Deramond ; Long courrier, de Marianne Gosset.
23.50 ▶ **Documentaires : Les Cavales de la nuit.** Les Grandes Voix noires américaines, de Claude Fléouter ; Airs en terre barbère, d'Izza Genini.

CANAL PLUS

13.30 **Cinéma : Alien 3.** ■ Film américain de David Fincher (1992).
15.20 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
15.45 **Cinéma : Schtonk !** ■ Film allemand de Helmut Dietl (1992).
17.35 **Surprises.**
17.40 **Canaille peluche.**

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.30 **Série animée : Les Simpson.**
18.55 **La Coccinelle de Gotlib.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.55 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.** Présenté par Alexandre Devoise.
20.35 **Téléfilm : Assassinat sur commande.** De David Greene.
22.00 **Sport : Athlétisme.** Golden four. Meeting d'Oslo.
22.55 **Flash d'informations.**
23.05 **Cinéma : Obsession fatale.** ■ Film américain de Jonathan Kaplan (1992).
0.50 **Cinéma : Dernière limite.** ■ Film américain de Bill Duke (1992).
2.35 **Cinéma : Cold Front.** □ Film canadien de Paul Bnarbic (1989).
4.05 **Cinéma : Tommy.** ■■ Film britannique de Ken Russell (1975, v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités allemandes et américaines de la semaine du 16 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Rudolf von Thadden (rediff.).
17.55 **Magazine : Macadam.** Tekkno-Trance (rediff.).
19.00 **Série : Fast Forward.**
19.30 **Documentaire : Les Maîtres des déchets.** De F. Strobusch et B. Terpinc.
19.45 **Documentaire : Les Iles d'amour.** La passion du jeu en Océanie. De Wolfgang Ebert.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Téléfilm : Que le jour aille au diable.** D'Alain Wermus.
22.10 ▶ **Documentaire : La Nuit des Indiens Pume.** De Jean-Paul Colleyn et Catherine De Clippel.
23.10 **Cinéma : Petite Ida.** ■ Film suédo-norvégien de Laila Mikkelsen (1981, v.o., 76 min).

M 6

13.25 **Téléfilm : La Revanche de Jennifer.** De Guy Green.
15.00 **Musique : Plage des clips.**
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Classe mannequin.**
18.00 **Série : Un flic dans la Mafia.**
19.00 **Série : Pour l'amour du risque.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Mode 6** (et à 0.30).
20.05 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.50 **Série : Extra large.** Le Sosie, d'Alessandro Capone.
22.25 **Série : Mission impossible.** Trafic de speed.
23.25 **Série : Amours secrètes.** Une autre femme.
23.55 **Magazine : Les Enquêtes de Capital** (et à 6.05). Hong Kong.
0.20 **Six minutes première heure.**
0.40 **Magazine : Culture rock.** La saga de 1975, l'année de toutes les expériences.
2.30 **Rediffusions.** Fréquenstar ; Sport et découverte-4 ; Les As de la guerre-2 ; Made in France ; E = M 6 ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** Profession : Orchestrateur (5).
20.30 **Radio archives.** Un air de vacances très 1960.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Jazz et littérature : Les Chants de l'aube de Lady Day. Avec Denièle Robert.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Cher Camion : Fantaisie routière.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avignon 94.
0.50 **Coda.** Les Humoresques (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct du Royal Albert Hall de Londres) : Coriolan, ouverture op. 62, de Beethoven ; Symphonie concertante en mi bémol majeur K 364, de Mozart ; Symphonie nº 7 en mi majeur, de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Bernard Haitink.
22.50 **Concert** (donné le 6 juillet 1993 lors du Festival de Lanaudière) : Chacona, de Goubaidoulina ; Davidsbündlertänze op. 6, de Schumann ; Sonate pour piano nº 12 en fa majeur K 332, de Mozart ; Images pour piano, de Debussy ; Méphisto-valse, de Liszt, par Andreas Haefliger, piano.
0.05 **Jazz nuit.** Par Xavier Prevost. Le Quartette de Sylvain Kassap, clarinette, le Quartette d'Alain Brunet, Olivier Hutman, piano, Thomas Bramerie, contrebasse, Jean-Pierre Arnaud, batterie.

IMAGES

Fiction

JULES VERNE s'était retiré dans la caverne sous-marine qui lui servait de résidence secondaire pour mettre la dernière main au scénario d'un feuilleton commandé par la Walt Disney Company. L'écrivain tenait son sujet : il raconterait le voyage à travers les abîmes océaniques d'un engin submersible inventé par un savant ambigu. Cette prodigieuse machine, capable d'explorer les mers, s'appellerait le *Nautilus*. Son étrange commandant serait le capitaine Nemo. Cette nouvelle série de science-fiction s'intitulerait *Vingt Mille Lieues sous les mers*.

Mais Jules hésitait encore sur le profil psychologique de son principal héros. Fallait-il faire de ce capitaine Nemo un personnage funeste ou un bienfaiteur de l'humanité ? L'auteur de *De la Terre à la Lune* était tiraillé entre son optimisme humaniste et le pessimisme grandissant que lui inspirait l'air du temps. Machinalement, il alluma son récepteur de télévision. Sur le troisième canal, Memona, la diva des actualités estivales, avait un sourire triste. Jules, qui n'avait prévu aucune héroïne dans son scénario, éprouva un bref remords. Mais les images qui défilaient à l'écran interdisaient tout sentimentalisme.

A la frontière du Rwanda et du Zaïre, une épidémie de choléra exterminait les hommes, les femmes et les enfants qui avaient jusqu'à présent réussi à échapper à la guerre civile. Les cadavres jonchaient les bas-côtés des chemins. Personne n'avait plus le temps de les enterrer. Les rescapés n'avaient même plus la force de s'exprimer. Privés d'eau potable, de nourriture, de médicaments, ils accueillaient la mort avec indifférence. Rares étaient ceux qui avaient encore la force de se mettre en colère pour interpeller les caméras sur la responsabilité des « grandes puissances ». Ballottés par le flot ininterrompu des réfugiés, une poignée de soldats et de médecins représentant les nations dites unies réclamaient des renforts qui n'arrivaient pas. Jules perçut un rien de lassitude dans le regard de Memona. Il se souvint de l'empressement avec lequel les croisés de l'ONU étaient naguère partis en guerre pour secourir les richissimes émirs du golfe Persique.

Par un curieux rapprochement d'idées, la superposition de ce souvenir et de l'image de Memona ranima dans sa mémoire un autre visage de femme en sari vert aperçu deux ou trois jours auparavant sur le deuxième canal. Celui de Taslima Nasreen, cette femme écrivain du Bangladesh traquée et condamnée à mort par les ayatollahs fanatiques de son pays pour avoir osé plaider en faveur de l'émancipation des musulmanes. Jules nota mentalement la discrétion du soutien moral apporté à cette femme de lettres par les mêmes éminents notables de l'islam modéré et il zappa. Sur les autres chaînes, s'ajoutaient aux horreurs en provenance du Rwanda les images dorées d'élégants mannequins exhibant la nouvelle mode en paillettes et froufrous. Jules Verne décida de faire de son capitaine Nemo un absolu misanthrope.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 23 JUILLET

TF 1

6.00 **Série : Mésaventures.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Will Cwac Cwac ; Caliméro ; Alfred J. Kwak.
7.20 **Club mini.** Bof ; Adorable Creamy ; Candy ; Le Jardin des chansons.
8.25 **Télé-shopping.**
8.55 **Club Dorothée.** Charles s'en charge ; Arnold et Willy ; Parker Lewis ; Jeux ; Le Jacky Show Maximusic avec Hélène, Enigma, Carlos, Jam, les Musclés.
10.30 **Télévitrine.**
10.48 **Météo** (et à 12.23).
10.50 **Ça me dit... et vous ?** Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.53 **Météo des plages.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo, Trafic infos et Journal.**
13.15 **Magazine : Reportages.** Quatre-vingts ans à fond la forme, de Jean-Michel Bellot et Christian Barthes.
13.45 **Jeu : Millionnaire.**
14.15 **La Une est à vous.** Avec la série : Sydney Police ; A 15.15, Téléfilm : L'Héritage fatal.
17.40 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.10 **Série : Tonnerre de feu.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Magazine : Destins brisés.** Emission de Guy Job. Thierry Le Luron.
22.35 **Téléfilm : Edition très spéciale.** De Robert S. Butler, avec William Russ, Cheryl Pollak. *Un journaliste de télévision découvre les bonnes pistes plus rapidement que la police.*
0.10 **Série : Aventures à l'aéroport.** Une longue nuit, de Werner Masten, avec Hansjörg Felmy, Ezard Haussmann.
1.05 **Journal et Météo.**
1.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
2.05 **TF 1 nuit** (et à 3.10, 4.10).
2.10 **Documentaire : Ernest Léardée ou le Roman de la biguine.**
3.20 **Documentaire : Histoires naturelles.** Les contes de la bécasse et de la bécassine.
4.20 **Série : Passions.**
4.45 **Musique.**
5.10 **Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.** Un avenir pour l'Amazonie.

FRANCE 2

6.00 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.** Le Trésor englouti (rediff.).
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Michel Vaillant ; Les Terry Toons ; Bleu, l'enfant de la Terre ; Les Aventures de Saturnin.
8.00 **Hanna Barbera Dingue Dong.** Remake du Petit Chaperon rouge ; Les Fous du volant ; Wally Gator ; Les Nouvelles Aventures de Scoubidou ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
9.00 **Télévisator 2.** Présenté par Cyril Drevet et Ness. Jeux vidéo et dessins animés.
11.30 **Jeu : Ces années-là.** Animé par Georges Beller et Lise Van Bussel.
12.00 **Documentaire : Les Inventions de la vie.** De Jean-Pierre Cuny. 1. Longtemps, longtemps avant les papillons. 2. L'aventure des ailes.
12.55 **Météo** (et à 13.20).
12.59 **Journal.**
13.25 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Morzine-Lac-Saint-Point, 20e étape (208,5 km).
15.35 **Magazine : Vélo club.**
16.20 **Téléfilm : Coma dépassé.** De Roger Pigaut, avec Bruno Cremer, Sylvie Granotier.
17.40 **Série : Tatort.**
19.10 **Divertissement : Rien à cirer.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Jeu : Fort Boyard.** Animé par Cendrine Dominguez et Patrice Laffont. Au profit de l'Association Enfant-Soleil.
22.25 **Sport : Boxe.** Championnat d'Europe superwelters : Ludovic Proto-Javier Castillejos, en direct de la Costa-Brava (Espagne).
23.50 **Journal et Météo.**
0.05 **Feuilleton : Heimat.**
1.15 **Téléfilm : Les Amants du Pacifique** (2e partie).
2.35 **Magazine : De quoi j'ai l'air ?** (rediff.).
3.40 **Dessin animé** (et à 4.30).
3.45 **24 heures d'info.**
4.30 **Documentaire : Funambule de l'impossible.**
4.35 **Documentaire : Portrait d'artiste.** Raynaud.
5.00 **Sport : Cyclisme.** Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Magazine : L'Heure du golf.** Le magazine ; La compétition : l'Irish Open.
7.30 **Bonjour les petits loups.** Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : le Trésor de Rakham le Rouge.
8.15 **Les Minikeums.** Babar ; Casper ; Tom Sawyer ; Mission top secret.
10.00 **Magazine : D'un soleil à l'autre.**
10.30 **Continentales d'été.** Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.).
11.05 **Magazine : Le Jardin des bêtes.**
11.58 **Flash d'informations.**
12.03 **Magazine : Autour du Tour.** En direct de Morzine. Grand témoin : Jacques Weber. Invités : Francis Richard, Bernard Buet, Jean-François Deilliaz.
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Couleur pays.** Evasion : randonnées au centre de la France. Les gorges de la Dourbie ; le Larzac ; Balade dans le Haut-Poitou, marais et bocage ; A 13.55, En flânant avec Roger Gicquel de Paimpol à Bréhat ; A 14.55, L'architecture contemporaine du Sud avec Maurice Sauzet ; A 15.20, Passion pêche : dans le Vaucluse ; A 15.45, Littoral : Dauphin, mon voisin ; A 16.20, Tiercé ; A 16.35, Génération sensations : Autogyres ; A 16.45, Cocktail palace en direct du lac d'Annecy.
17.50 **Magazine : Montagne.** La vie suspendue, de Thierry de Lestrade, Milka Assaf, Jean-Xavier de Lestrade.
18.20 **Expression directe.** FNSEA.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Journal du Tour.**
20.35 **Magazine : Tout le sport.**
20.50 **Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (7e et 8e épisodes).
22.30 **Journal et Météo.**
22.55 **Planète chaude.** Présenté par Bernard Rapp. Liban bout à bout, d'Olga Nakkas. *Portraits de femmes d'âges différents et d'horizons divers, à travers le Liban passé et présent.*
0.00 **Magazine : Ruban rouge.** Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. In memoriam.
1.00 **Musique : Cadran lunaire.** *Six Bagatelles*, de Beethoven, par Georges Pludermacher, piano.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 8.15 —

6.59 **Pin-up** (et à 7.23, 12.29, 0.37).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.25 **Ça cartoon.**
8.15 **Surprises.**
8.40 **Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.** 16. Les illusions d'optique.
9.05 **Cinéma : L'Arche et les Déluges.** ■ Film français de François Bel (1992).
10.40 **Cinéma : La Nuit sacrée.** ■ Film français de Nicolas Klotz (1992). Avec Amina, Miguel Bosé, Maïté Nahyr. *Transposition appliquée et ennuyeuse de deux romans de Tahar Ben Jelloun.*

— En clair jusqu'à 13.30 —

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Documentaire : Cent ans de cinéma américain.** 3. Le western.
13.30 **Sport : Rugby.** Nouvelle-Zélande-Afrique-du-Sud, en différé.
15.10 **Documentaire : National Geographic.** Avec les orques en profondeur, de Dereck et Beverly Joubert.
16.00 **Surprises.**
16.15 **Les Superstars du catch.**

— En clair jusqu'à 18.15 —

17.10 **Court métrage : Zoo Cup.**
17.15 **Décode pas Bunny.**
18.15 **Sport : Athlétisme.** Première journée du championnat de France d'été, en direct d'Annecy.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Musique : Paul McCartney.** 2e partie.
20.30 **Téléfilm : Le Portrait.** D'Arthur Penn, avec Gregory Peck, Lauren Bacall. *Une jeune artiste peintre entretient des relations tendues avec ses parents.*
22.00 **Sport : Pétanque.** Finale du Trophée Canal Plus.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Téléphone public.** ■ Film français de Jean-Marie Périer (1979). Avec le groupe Téléphone, François Ravard.
0.40 **Cinéma : Lettres du Vietnam.** ■■■ Film américain de Bill Couturie (1987). Avec les voix de Robert De Niro, Kathleen Turner.
2.05 **Cinéma : Schtonk !** ■ Film allemand de Helmut Dietl (1992). Avec Götz George, Uwe Ochsenknecht, Christiane Hörbiger (v.o.). *Le faux journal intime de Hitler.*
3.50 **Court métrage : Un monde fou, fou, fou.** De Noureddin Zarrinkelk.
3.55 **Cinéma : Le Chef de gare.** ■ Film italien de Sergio Rubini (1991). Avec Sergio Rubini, Margherita Buy, Ennio Fantastichini (v.o.). *Tête-à-tête entre deux personnages très différents.*
5.20 **Musique : Paul McCartney.** 2e partie.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Documentaire : Felix Mitterer.** De Georg Stephan Troller (rediff.).
17.45 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
19.00 **Série : Belphégor.** De Claude Barma, avec Juliette Gréco, René Dary.
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. La Bulgarie (rediff.).
19.35 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités françaises et soviétiques de la semaine du 23 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et le général Jean Delmas.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : La Métamorphose du monde en musique.** De Werner Herzog. Avec Wolfgang Wagner, Placido Domingo, Heiner Müller.
22.10 ▶ **Téléfilm : Simon Tanner.** De Joël Jouanneau, avec Philippe Demarle, Hélène Vincent.
23.45 **Magazine : Snark.** Eloge de la volonté, de Loïc Connanski ; Deadsy, de David Anderson ; Le Chef d'orchestre, de Leif Marcussen ; TV trilogie 2, de Volker Anding ; La Mort du stalinisme en Bohême, de Jan Svankmajer.
0.15 **Documentaire : United Jazz & Rock Ensemble.** De Piotr Fzalsza (40 min).

M 6

7.00 **Boulevard des clips** (et à 1.10).
8.25 **Téléfilm : Haut comme le ciel.** De James Whitemore Jr, avec Damon Martin, Anthony Rapp.
10.00 **M 6 boutique.** Télé-achat.
10.30 **Infoconsommation.**
10.35 **Variétés : Multitop.**
11.50 **Série : Les Années coup de cœur.**
12.55 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.50 **Série : V.**
14.45 **Série : L'Ile mystérieuse.**
15.40 **Série : Pause café.**
16.45 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.45 **Série : Le Saint.**
18.45 **Magazine : Les Enquêtes de Capital** (et à 2.30). Hongkong.
19.15 **Magazine : Turbo.** Monument Valley.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Stars et couronnes** (et à 1.05). Victoria Abril, Ophélie Winter.
20.45 **Série : La Traque.** La vengeance, d'Alessandro Cane, avec Andrea Occhipinti, Roberto Alpi. *Le responsable des services secrets a mis en scène sa propre disparition mais les trafiquants d'armes découvrent le stratagème et enlèvent le fils du « disparu ».*
0.00 **Série : L'Heure du crime.** La malédiction des jumeaux.
0.55 **Six minutes première heure.**
2.55 **Rediffusions.** Fax'O ; Culture pub ; Nature et civilisation ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Arno Klarsfeld, avocat et écrivain.
20.45 **Fiction.** Un oiseau au plumage de fumée, d'Alain Gerber.
22.35 **Musique : Opus.** Daniel Humair, batteur et peintre.
0.05 **Clair de nuit.** A la découverte de U Bahn, la nouvelle boutique des musiques indépendantes à Paris.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 **France-Musique l'été.** Par Martin Kaltenecker. Opéra, en direct de Montpellier : Lucio Silla, de Mozart, par le Chœur de Radio-France, les Solistes de Montpellier-Moscou, l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Friedemann Layer ; sol. : Kathleen Cassello, Susan Anthony, Eva Kirchner, Margaret Marshall, sopranos, Jorma Sivasti, ténor
23.00 **Concert** (donné le 23 juillet à Montpellier) : Partita pour violon seul nº 3 en mi majeur BWV 1003, de Bach ; Sonate pour violon et piano nº 3 en ré majeur op. 108, de Brahms, par Vadim Gluzman, violon, Angela Yoffe, piano.
0.05 **Musique pluriel.** Par Martin Kaltenecker. TemA, de Lachenmann ; Mouvement pour quatuor op. 5, de Webern ; Circles, de Berio.

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Quartiers de littérature

L'ANNONCE est parue dans *le Figaro*, mercredi : *« Vivez dans l'appartement de Sartre-Beauvoir, pl. Saint-Germain-des-Prés, 3 P., impeccable, 11 400 F. »* L'appartement, le vrai, le seul, au 42 de la rue Bonaparte. Un lieu où souffla l'esprit, ce qui n'a pas de prix. Vous imaginez l'air faux modeste du locataire, le soir, devant ses hôtes babas. *« Oui, c'est pas mal, intéressant, l'appartement a du charme. Et puis une sorte de mémoire. Figurez-vous que c'est ici... »*

Ce n'était pas ici. Mais tout comme. Et l'agence immobilière qui vante l'histoire de l'appartement plutôt que son exposition ou ses sanitaires, aura péché par une gourmande approximation. Sartre a bien vécu au 42, rue Bonaparte. Mais pas au 1er étage, lieu à louer. Au 4e, dans l'appartement de Mme Mancy, sa mère. Et Simone de Beauvoir n'y a jamais habité. Le Castor ne faisait qu'y passer dans la journée, cheville ouvrière de ce qu'Annie Cohen-Solal, dans sa biographie de Sartre, appelle *« la salle des machines »*. Citons-la : *« Au quatrième étage d'un immeuble propret et vieillot, devant l'église, devant la place, devant la rue de Rennes... »*

L'erreur, même immobilière, est humaine. Sartre vécut bien dans cet immeuble. Assez, en tout cas, pour lui conférer ses quartiers de littérature. Phénomène fréquent d'ailleurs que cet anoblissement des lieux par la qualité littéraire de ceux qui y vécurent. Un ou deux chefs-d'œuvre écrits, et c'est la plus-value assurée. Il suffit de lever la tête, dans Paris et ailleurs, pour constater cette frénésie commémorative. Un vrai panthéon des plaques, le parcours fléché des lieux inspirés. Ici vécut Stendhal, ici Balzac écrivit, ici naquit Rabelais, etc. Chacun de ces immeubles, chacune de ces maisons affiche ainsi sur sa façade, une proclamation du type « à l'auteur, les murs reconnaissants ».

Mais la commémoration est un art difficile, qui peut pousser chacun à l'erreur délicieuse. Ainsi ce titre dans *le Monde* d'avant-hier, pour le 25e anniversaire de la conquête de la Lune. Un joli titre, bien gras, dodu à souhait, sur cinq colonnes : *« Le premier pas de l'homme sur la Lune : un exploit qui n'est pas près de se renouveler »*. Ça, c'est ben vrai ! Tant il est assuré qu'il n'y a que le premier pas, lunaire ou non, qui coûte. Ce que voulaient dire le ou les auteurs, un peu dans la lune sans doute, c'est que pareil exploit se ferait attendre.

Dans un autre genre, et puisque nous entrons en phase commémorative, cela fait penser au titre d'une « une » célèbre, affichée dans le bureau du directeur. Surtitre : *« Une révolution scientifique »*. Titre : *« Les Américains lancent leur première bombe atomique sur le Japon »*. Et *le Monde* du 8 août 1945 venait de faire, involontairement, un placement d'avenir sur l'humour noir.

Estimant qu'Alger « tolère volontairement » les persécutions contre les femmes

La commission de recours des réfugiés accorde l'asile politique à une jeune Algérienne

La commission de recours des réfugiés (CRR), instance suprême d'examen de demandes d'asile en France, a accordé le statut de réfugiée, vendredi 22 juillet, à une jeune Algérienne contrainte de fuir son pays du fait de la violence exercée à l'encontre des femmes (*le Monde* daté 3-4 juillet). La CRR a estimé que *« les autorités locales, qui avaient eu connaissance des agissements »* contre la jeune femme, doivent être regardées comme *« ayant toléré volontairement ces agissements »*.

Nadia pourra rester en France. Cette jeune femme de vingt-deux ans, élevée à Maubeuge (Nord) et rentrée en Algérie avec ses parents en 1985, avait fui ce pays en 1992. Elle ne supportait plus d'être agressée, physiquement y compris, parce qu'elle désirait continuer à travailler, refusait de porter le voile islamique et d'épouser le *« bon musulman »* que sa famille lui destinait. La décision de principe prise par les sections réunies de la CRR et rendue publique vendredi 22 juillet annule le refus d'accorder le statut de réfugiée prise à son encontre par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), et lui reconnaît ce statut. Curieusement, ce n'est pas en tant que femme que Nadia obtient satisfaction, *mais parce que* les autorités algériennes ont été dans l'incapacité d'assurer sa protection.

La commission n'a, en effet, pas suivi les avocats de la jeune femme, Me Christine Martineau, Patrick Carnohan et Gilles Piquois, qui souhaitaient faire reconnaître *les femmes* algériennes comme un groupe social persécuté en tant que tel.

Afflux de dossiers

La CRR, présidée par Jean-Jacques de Bresson, conseiller d'Etat, a toutefois considéré, comme l'avaient plaidé les avocats, que les persécutions subies par Nadia de la part de militants islamistes n'avaient pu être empêchées par les autorités légales algériennes. Ce qui a permis l'octroi du statut de *réfugié* selon la convention de Genève.

« Les autorités locales qui avaient eu connaissance des agissements dont la requérante avait été victime, a-t-il été jugé, *doivent, en raison de l'abstention délibérée de toute intervention de leur part, être regardées comme ayant toléré volontairement ces agissements. »*

La commission a considéré en outre que le départ rapide et secret de la jeune femme, justifié *« pour des raisons de sécurité »*, l'a empêchée de trouver refuge dans une autre région d'Algérie. Ainsi, la CRR a-t-elle tenu pour *« justifiées »* les craintes de persécutions dont Nadia a fait état en cas de retour en Algérie.

Cette décision, très attendue par les observateurs des événements en Algérie, ouvre plus largement la porte de la France aux femmes algériennes rebelles à l'islamisation généralisée de la société, même si elles ne sont pas, ainsi que Nadia, des militantes politiques. Ceci à un moment où les demandes d'asile en provenance d'Algérie augmentent considérablement.

La CRR n'a pas accueilli sa demande explicitement en tant que femme, ce qui, à ses yeux, conduirait à un afflux de dossiers. Mais c'est bien parce qu'elle faisait état de persécutions qui la visaient en tant que femme que Nadia a obtenu sa carte de réfugiée en France. De plus, cette décision rendue solennellement est l'une des premières à admettre que les autorités algériennes – *« locales »* en l'occurrence – n'assurent pas la sécurité des femmes, et, qui plus est, tolèrent volontairement des persécutions. Une audace que la haute commission, trop souvent liée aux prudences diplomatiques, ne s'était que rarement permise.

PHILIPPE BERNARD

A l'occasion d'un déplacement dans la Drôme et en Savoie

Le premier ministre en campagne

CHAMBÉRY

de notre envoyée spéciale

Si ce n'était pas une belle journée de campagne, le déplacement d'Edouard Balladur dans la Drôme et en Savoie, jeudi 21 juillet, en présentait toutes les caractéristiques. Cela avait commencé au son grave du *Chant des partisans* sur le site du Mémorial dédié aux résistants du Vercors. Cela s'est terminé, devant le Conseil national de la montagne, aux accents rassembleurs d'un premier ministre qui se sent attiré par les cimes. M. Balladur l'a dit et répété : il se sent *« optimiste »*, comme galvanisé par *« les circonstances actuelles que traverse notre pays »*. Mêlant méthode et bilan dans un discours bien rodé, le chef du gouvernement a invariablement conclu ses allocutions, en estimant qu'il suffisait de bien expliquer pour *« susciter l'adhésion »*. *« Telle est ma conception de la réforme, et je m'y tiens*, a-t-il martelé, *quitte à avoir besoin de plusieurs mois pour convaincre. »*

Du temps, justement, il avait choisi d'en prendre en cette matinée commémorative des combats qui eurent lieu cinquante ans plus tôt sur le plateau du Vercors (*le Monde* du 22 juillet). Il y représentait, à sa demande, le président de la République hospitalisé. Le temps fort des cérémonies a eu lieu dans la nécropole de Vassieux-en-Vercors. Des enfants ont fleuri chacune des cent quatre-vingt-treize croix alignées, et la patrouille de France a fait un sobre survol du cimetière. Les élus locaux, cofinanceurs du *Mémorial au béton encore frais*, Michel Barnier et Charles Millon semblaient satisfaits. Alain Carignon paraissait moins à l'aise.

M. Balladur manquait un peu de chaleur rétrospective pour saluer *« le Vercors se sacrifiant pour la France qui frémissait d'impatience et de liberté »*. En fin d'après-midi, pour évoquer le même épisode, grisé sans doute par l'air des hauteurs, le premier ministre trouva des intonations étranglées, proches de celles émises récemment par Valéry Giscard d'Estaing au souvenir de ces années de guerre. Auparavant, le chef du gouvernement avait rendu visite à quelques agriculteurs de Vassieux. Un premier ministre aux champs a toujours quelque chose de pittoresque. Salué par le triomphe bruyant d'une poule fière de son œuf, chatouillé par des effluves de laiterie et de café, M. Balladur a écouté poliment le fermier récapituler ses soucis et ses investissements depuis 1981.

Bucoliques alpages

Le chef du gouvernement se réservait en fait pour les alpages bucoliques. Là, cet habitué de Chamonix a dépassé d'un pas téméraire un respectable troupeau de salers paissant sur les pistes de la station de sports d'hiver de Chaud-Clapier. Le cortège semblait ravi, les vaches terrorisées. *« Qu'est-ce qu'elles ont ? »*, s'est enquis M. Balladur, sans perdre son quant-à-soi naturel. *« Ne vous inquiétez pas »*, lui a simplement rétorqué leur propriétaire. *« Il faut qu'une agriculture axée sur la productivité en côtoie une autre, tournée sur la qualité »*, en particulier en montagne, a-t-il souhaité devant les jeunes éleveurs du groupement pastoral du Serre-de-Montue. *« Ainsi la France restera ce beau jardin qui plaît tant aux étrangers lorsqu'ils la voient d'avion. »*

Restait pour le chef du gouvernement à conclure le Conseil national de la montagne qui se tenait à Chambéry *(lire page 14)*. Grâce à la politique menée depuis quinze mois, la croissance à venir *« permettra de faire plus pour ceux qui ont moins »*, a-t-il assuré une fois encore, balayant pour le coup de larges champs d'intervention possible. Des régimes de protection sociale à l'accès au savoir, le *« renouveau »* devrait se manifester dans quelques mois. *« Il faut que les Français aient le sentiment que mon gouvernement travaille pour chacun d'eux »*, a-t-il conclu.

MARTINE VALO

L'ESSENTIEL

LA TRÈS GRANDE GUERRE

Le socialisme rallié sur la tombe de Jaurès

L'assassinat, le 31 juillet 1914, de Jean Jaurès, personnalité charismatique du socialisme français, eut pour conséquence inattendue une clarification de la position des socialistes face à la guerre imminente *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le premier ministre turc en visite à Paris

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a entamé, *jeudi 21 juillet*, une visite de deux jours à Paris, à l'invitation d'Édouard Balladur. Mme Ciller devrait chercher à obtenir le soutien de la France à son programme de redressement économique et à sa volonté de rapprochement avec l'Union européenne *(page 6)*.

Les Etats-Unis donnent un coup de pouce à l'économie palestinienne

L'accueil en grande pompe réservé par Yasser Arafat au secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, en visite pour la première fois dans la bande autonome de Gaza, a porté ses fruits : les Etats-Unis ont réitéré leur promesse de débloquer, en cinq ans, 500 millions de dollars pour aider l'économie palestinienne en gestation *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Difficultés d'inscription dans les universités parisiennes

Chaque année, c'est le même *casse-tête*. *L'inscription des* nouveaux bacheliers, environ 53 000, dans les universités de la région parisienne donne lieu à une série d'incidents révélateurs des tensions et des difficultés rencontrées par les établissements pour absorber un nombre *sans cesse* croissant d'étudiants *(page 9)*.

COMMUNICATION

Alliance entre Canal Plus et Bertelsmann

Le développement des techniques numériques dès 1995 va profondément modifier l'économie de la télévision. Dans cette perspective, Canal Plus et le leader européen de la communication, Bertelsmann, ont signé, jeudi 21 juillet, un accord cadre, technologique et financier, pour développer en *commun* la *télévision payante* en Europe *(page 11)*.

CULTURE

Au-delà des concubines

De 1934 *(les Malheurs de la jeunesse)* à 1992 *(Zhao Le, jouer pour le plaisir)*, une rétrospective de vingt-cinq films, à l'Epée-de-Bois à Paris, *propose une traversée de l'histoire* mouvementée du cinéma chinois *(page 12)*.

ÉCONOMIE

Vive remontée du dollar

Le dollar a poursuivi, vendredi 22 juillet dans la matinée, son net redressement, en particulier vis-à-vis des monnaies européennes. L'optimisme des marchés des changes s'explique par les déclarations de Larry Summers, sous-secrétaire américain au Trésor, prenant nettement position pour un dollar *plus fort, mais aussi par* la baisse des prises en pension de la Bundesbank *(page 14)*.

M. Balladur veut renforcer le rôle du Conseil national de la montagne

Le Conseil national de la montagne (CNM) s'est réuni, jeudi 21 *juillet à Chambéry (Savoie)*, en présence du premier ministre, qui a souhaité un renforce*ment du rôle de ce conseil* *(page 14)*.

SERVICES

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté I à VIII

Le numéro du « Monde » daté 22 juillet 1994 a été tiré à 461 052 exemplaires

La grève du centre de navigation aérienne d'Aix-en-Provence

Les négociations entre l'administration et les aiguilleurs du ciel achoppent sur les retraites

Les syndicats des aiguilleurs du ciel, « dopés » par la perspective de la grève du centre de la navigation aérienne d'Aix-en-Provence les 22, 23 et 24 juillet, ont refusé le nouveau protocole triennal que leur a soumis la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Un risque d'extension du conflit n'est pas exclu, en dépit des propositions généreuses du gouvernement. Pour l'heure, les compagnies françaises et étrangères seront fortement pénalisées par le mouvement des contrôleurs d'Aix.

Les négociations entre les syndicats des contrôleurs du ciel et *leur administration de tutelle ont* achoppé, dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 juillet, sur la question des retraites. Les propositions du gouvernement avaient pourtant de quoi séduire la profession en période de disette budgétaire. Elles prévoyaient notam*ment le recrutement d'un millier* de personnes sur trois ans pour l'ensemble des services de la DGAC, dont cinq cents contrôleurs aériens. De 1991 à 1994, la profession a déjà bénéficié de quelque cinq cents postes supplémentaires, dus notamment à la croissance du trafic.

Mais, payés pour moitié par des primes, les contrôleurs gagnent environ 30 000 francs net en fin de carrière et voient leur retraite tomber à 14 000 francs par mois. Revendication récurrente depuis la *grande grève de 1987, cette question* a fait l'objet, depuis 1991, d'un groupe de travail paritaire, qui avait abouti à trois propositions. La première visait à intégrer les primes dans le calcul des retraites, un système dérogatoire inenvisageable dans la fonction publique ; la seconde, déjà pratiquée par le passé, prévoyait un « rattrapage » par des augmentations indiciaires en fin de carrière ; la troisième, une retraite *complémentaire par* capitalisation avec un abondement de l'Etat à hauteur de 1 % du traitement brut.

Un système complexe et onéreux

Le gouvernement a finalement proposé un système complexe et onéreux, qui avait toutefois l'avantage de ne pas ouvrir une trop grande brèche dans le régime des retraites de la fonction publique. Il s'agissait d'attribuer une prime spécifique, la (NBI) nouvelle bonification indiciaire, aux contrôleurs au dernier grade, soit durant leurs quinze dernières années d'exercice en moyenne. Cette gratification avait le *double avantage* d'être intégrée dans le calcul des retraites et d'alimenter, sur la base du volontariat, la Préfon, l'un des régimes de retraite complémentaire de la fonction publique.

Cette mesure n'a pas eu l'heur de plaire aux syndicats. Elle correspondrait à une augmentation des retraites de 1 500 à 2 000 francs par mois, alors qu'ils réclamaient 3 500 francs. Le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) se plaint notamment de ce que les pouvoirs publics aient conditionné l'octroi de la NBI *« au déplafonnement de l'âge limite de départ à la retraite à cinquante-sept ans. »* Il regrette aussi l'absence d'un *« véritable système de rattrapage »* pour les agents partant à la retraite dans les dix années à venir. L'ensemble du protocole devait coûter environ *100 millions* de francs par an supplémentaires, pris sur le budget annexe de la navigation aérienne, alimenté en partie par les compagnies aériennes françaises. Les syndicats, habitués à un traitement privilégié depuis 1987, ont, semble-t-il, craint de décevoir leur « base » en signant un accord pourtant avantageux, au moment où les salariés d'Air France voient leurs salaires bloqués pendant trois ans...

MARTINE LARONCHE

Un vol sur cinq seulement dans le Sud-Est

En raison de la grève des contrôleurs d'Aix-en-Provence les 22, 23 et 24 juillet, quelque 250 *vols s'effectueront dans le* Sud-Est, au lieu de près de 1 200. Les aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Nice, Fréjus, Toulon, Marseille, Montpellier, Perpignan, Nîmes, Avignon, Béziers, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Lyon sont touchés. Air Inter prévoit *d'assurer environ* 55 % *de ses* réservations (renseignements : 45-46-90-00, 36-68-34-24 ou 3615 code Airlnter). AOM a annoncé l'annulation de plus de la moitié de ses vols Paris-Nice et de ses vols charters vers la Corse (renseignements : 49-79-12-34). TAT a prévu l'annulation de 80 % de ses liaisons avec le Sud-Est et la Corse (numéro vert : 05-05-50-05 ou 42-79-05-05). Les compagnies étrangères qui *survolent le Sud-Est seront également* affectées.

La puce du secret abandonnée par l'administration Clinton. – La puce espion « Clipper » (*le Monde* du 21 juillet) *que le gouvernement Clinton* souhaitait introduire sur les futures « autoroutes de l'information » aux Etats-Unis a été abandonnée. Ce semi-conducteur destiné à assurer la sécurité des transferts de données et des *communications* vocales sur les réseaux électroniques avait la particularité d'être perméable aux seuls services de sécurité. Après un bras de fer avec les industriels, le gouvernement Clinton a décidé d'abandonner *la puce « Clipper » pour* les transferts de données. Seules les communications téléphoniques resteront perméables.

Mort d'André Arnaud, journaliste d'Europe 1. – Le journaliste André Arnaud, une grande voix de la station de radio Europe 1, est décédé, mardi 19 juillet, à l'âge de soixante-treize ans. Entré à Europe 1 en 1958, André Arnaud fut l'un de ces noms qui, sous la houlette de Maurice Siégel, dans les années 70, firent le succès d'une station résolument tournée vers l'information. Avec son fameux accent du Sud-Ouest et son ton mi-bourru mi-sceptique, André Arnaud a été l'un des piliers du journal de la mi-journée, « Europe-midi », qu'il a présenté de 1973 à 1979.

